



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Institut Congolais pour la conservation de la nature

PLAN GENERAL DE GESTION 2009 - 2019

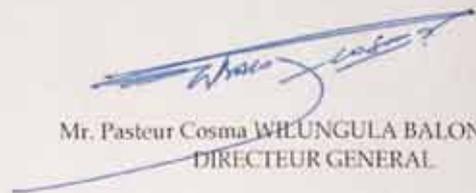


Parc National Kahuzi Biega



La Direction Générale de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC ont approuvé l'application de ce plan général de gestion pour le Parc National Kahuzi Biega.

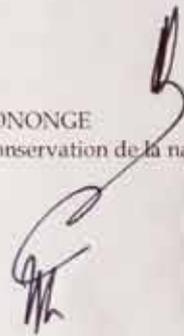
Pour validation,


Mr. Pasteur Cosma WILUNGULA BALONGEWA
DIRECTEUR GENERAL



Pour approbation,

Mr. José ENDUNDO BONONGE
Ministre de l'environnement et de la conservation de la nature.







Le présent Plan Général de Gestion a été élaboré, sous la coordination de l'unité de planification de l'ICCN composée de représentant de l'ICCN/PNKB, du WWF, du PBF/GTZ et des communautés locales, à travers un processus de planification participative associant les parties prenantes concernées par la gestion du PNKB. Il a bénéficié de l'appui technique du Professeur Robert Kasisi de l'Université de Montréal au Canada.

Ce processus de planification a été financé par:



Le Fond Mondial pour la Nature (WWF)



Carpe



La Coopération Allemande



IUCN Espagne



**LISTE
DES
SIGLES**

AP	Aire Protégée
APA	Accès, Partage et Avantages (troisième objectif de la Convention sur la Diversité Biologique)
CCC	Comité de Conservation Communautaire
CGCC	Conseil General de Conservation Communautaire
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CARPE	Central Programme Environnemental pour la Région de l'Afrique central
CARECO	Carrefour d'Enfants du Congo
CEFRECOF	Centre de Formation et de Recherche de la Conservation Forestière.
CI	Conservation International
CITES	Convention sur le Commerce International des espèces de faune et flore menacées d'extinction
CRG	Cadre de Responsabilisation de Gestion
CRH	Centre de Recherche en Hydrobiologie
CRSN	Centre de Recherches en Sciences Naturelles
COCO	Conservation Communautaire
DAP	Développement des Alentours du Parc
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DG	Direction Générale
DFGF	Dian Fossey Gorilla Fund
DP	Direction Provinciale
DSCR	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.
DTS	Direction Technique et Scientifique
ECNEF	Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêt.
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FEM/GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)/ Coopération technique Allemande
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDD	Institut pour un Développement Durable
IISD	International Institute for Sustainable development
IFA	Institut Facultaire d'Agronomie
INERA	Institut Nationale d'Etudes et de Recherche Agronomique
ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural
ISP	Institut Supérieur Pédagogique
MDDEPQ	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
MECNT	Ministère de l'environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
MGVP	Mountain Gorilla Veterinary Project
MONUC	Mission des Nations Unies pour le Congo
OMD	Objectifs du Millénaire et de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PBF	Programme Biodiversité et Forêts
PCKB	Programme pour la Conservation de Kahuzi Biega
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux



PNUE/UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POPOF	Pole Pole Fondation
PP	Poste de Patrouilles
PPO	Planification des Projets par Objectifs
PPP	Partenariat Public Privé
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RDC	République Démocratique du Congo
RN	Ressources Naturelles
RTK	Radio Télévision Kalima
RTNC	Radio Télévision Nationale Congolaise
SAF	Service d'Administration et Finance
S/E	Suivi et Évaluation
SIG	Système d'Information Géographique
STS	Service Technique et Scientifique
SYGIAP	Système de Gestion d'Informations pour les Aires Protégées
UGADEC	Union des Associations pour la Conservation des Gorilles et le Développement Communautaires en RDC orientale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UOB	Université Officielle de Bukavu
US	United States
UPG	Unité de Planification du Plan Général de Gestion
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund for Nature
ZI	Zone d'Intervention du projet



PREFACE

La République Démocratique du Congo possède un vaste réseau d'aires protégées parmi lesquelles nous comptons 7 Parcs Nationaux et 65 Domaines et Réserves apparentées. Ces aires protégées (APs) couvrent actuellement plus ou moins 11% du territoire national. L'objectif est de passer de 11 à 15% de la superficie du territoire national.

Depuis 1975, la gestion de ce vaste réseau a été remise à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (I.C.C.N.). Cette institution étatique, dans le souci de performance et d'efficacité, vient de procéder, en 2006 à une revue institutionnelle.

Cette revue institutionnelle avait parmi tant d'autres objectifs, la dotation aux APs ci-haut cités des outils de gestion durable. C'est dans ce contexte que ce plan de gestion a été élaboré.

Cette initiative vient renforcer celle du gouvernement qui vient de démarrer les 5 chantiers qui prônent le développement et la reconstruction de notre cher et beau pays.

Etant donné qu'il est déjà prouvé que l'on ne peut prétendre un quelconque développement là où la nature est dégradée, l'adage « Conserver la nature c'est donc aussi contribuer au développement et à la reconstruction de notre cher et beau pays le Congo » devrait donc passer pour les priorités de notre Etat.

Le Parc National de Kahuzi-Biega est l'un des 5 sites du patrimoine mondial que regorge notre pays. Ce site est le pionnier de l'approche « Conservation Communautaire » en RD Congo. C'est effectivement en 1985, que cette approche participative visant à concilier les intérêts de la population à celle de la conservation a démarré dans ce site.

L'élaboration de ce plan de gestion est venu encore renforcer ce processus participatif car toutes les parties prenantes y ont été associées dès le début jusqu'à sa présente forme finale. Il a été possible grâce à la détermination de tout un chacun agents du parc, populations locales et autres partenaires nationaux et étrangers. A tous nous présentons notre profonde gratitude.

Nous restons convaincus que tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre de ce plan de gestion vont devoir s'en approprier et que son succès sera le succès de l'humanité toute entière.

Le Directeur Général de l'ICCN

Pasteur Cosma Wilungula Balongelwa

**TABLE
DES
MATIERES**

1	INTRODUCTION.....	11
1.1	PROCESSUS DE PREPARATION DU PGG DU PNKB.....	12
1.1.1	Contexte général en RDC.....	12
1.1.2	Genèse de la production du Plan Général de Gestion du PNKB.....	13
1.2	METHODOLOGIE D'ELABORATION ET STRUCTURATION DU PGG.....	14
2	PRESENTATION ET DESCRIPTION DU PNKB.....	16
2.1	SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ENTITES ADMINISTRATIVES.....	16
2.2	GENESE DE LA CREATION DU PNKB.....	18
2.3	ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELS.....	20
2.3.1	Démographie.....	20
2.4	IMPORTANCE ECOLOGIQUE DU PNKB.....	24
2.4.1	Hydrologie.....	24
2.4.2	Géomorphologie, Géologie et Sols.....	25
2.4.3	Climat.....	26
2.4.4	Faune.....	26
2.4.5	Flore.....	27
2.5	CIBLES DE CONSERVATION (VALEURS DES RESSOURCES EXCEPTIONNELLES) DU PNKB.....	28
2.6	CADRES LEGAL ET INSTITUTIONNEL.....	31
2.7	RELATIONS POPULATION, AUTRES ENTITES ET LE PNKB.....	33
3	MISSION DU PNKB, OBJECTIFS ET PROGRAMMES DU PGG.....	35
4	PLAN DE ZONAGE.....	38
5	PROGRAMME DE GESTION DES ECOSYSTEMES ET SURVEILLANCE.....	40
5.1	INFORMATION DE BASE.....	41
5.2	PRINCIPES DIRECTEURS.....	41
5.3	RESULTATS.....	42
5.3.1	Résultat 1 : Les limites du Parc sont totalement matérialisées d'une façon participative.....	42
5.3.2	Résultat 2 : Le PNKB est totalement surveillé.....	44
5.3.3	Résultat 3 : Le déguerpissement des tous les irréguliers de l'intérieur des limites du parc suite à un lobbying renforcé.....	46
5.3.4	Résultat 4 : La protection des zones fragiles est assurée.....	47
5.3.5	Résultat 5 : Un plan de zonage est élaboré et mis en œuvre.....	48
5.3.6	Résultat 6 : Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés.....	49
6	PROGRAMME DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE.....	52
6.1	INFORMATIONS DE BASE.....	53
6.2	PRINCIPES DIRECTEURS.....	52
6.3	RESULTATS.....	55
6.3.1	Résultat 1: La conservation communautaire au PNKB contribué aux projets de développement des communautés riveraines et des zones d'influence.....	55
6.3.2	Résultat 2 : Les conflits avec le parc diminuent grâce à une attitude positive des communautés locales envers le parc.....	57
7	PROGRAMME DU TOURISME.....	59
7.1	INFORMATIONS DE BASE.....	60
7.2	PRINCIPES DIRECTEURS.....	61



7.3	RESULTATS.....	61
7.3.1	Résultat 1 : Les attractions touristiques du PNKB et ses zones d'influence sont diversifiées et valorisées de façon durable.....	61
7.3.2	Résultat 2 : Un mécanisme de partage de revenus au PNKB est opérationnel.....	62
8	PROGRAMME DE LA RECHERCHE ET DU MONITORING.....	64
8.1	INFORMATIONS DE BASE.....	65
8.2	PRINCIPES DIRECTEURS.....	65
8.3	RESULTATS.....	65
8.3.1	Résultat 1: Le statut des cibles de conservation est connu et actualisé en permanence.....	65
8.3.2	Résultat 2 : La base de données du PNKB est améliorée et utilisée à des fins de gestion.....	70
9	PROGRAMME DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.....	72
9.1	INFORMATION DE BASE.....	73
9.2	PRINCIPES DIRECTEURS.....	73
9.3	RESULTATS.....	74
9.3.1	Résultat 1 : La gestion du PNKB est orientée en fonction de son PGG.....	74
9.3.2	Résultat 2 : Les conditions de travail sont améliorées.....	79
9.3.3	Résultat 3 : Les ressources humaines et financières du PNKB sont gérées conformément à ses manuels de procédures.....	80
9.3.4	Résultat 4 : L'autofinancement du PNKB est assuré.....	81
9.3.5	Résultat 5 : L'accomplissement des objectifs des programmes est suivi et évalué.....	82
10	PLAN D'ACTION DU PGG DU PNKB.....	84
10.1	DETAILS DU PLAN D'ACTION POUR CHACUN DES CINQ PROGRAMMES DU PGG.....	85
11	ANNEXES.....	92
11.1	ANNEXE 1 : DECLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE..... EXCEPTIONNELLES DU PNKB.....	92
11.2	ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE DU PLAN DE GESTION PNKB.....	95
11.3	ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE.....	102
11.4	ANNEXE 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	108
11.5	ANNEXE 5 : LISTE DES ANIMAUX DU PNKB.....	112
11.5.1	Liste de mammifères du PNKB.....	112
11.5.2	Reptiles.....	117
11.5.3	Amphibiens.....	119
11.6	ANNEXE 6 : LISTE DES ESPECES ENDEMIQUES DES PLANTES DANS LE PNKB ET SES ENVIRONS.....	121
11.7	ANNEXE 7 : EQUIPE DE PLANIFICATION DU PLAN DE GESTION.....	123
11.8	ANNEXE 8 : CRITERES DE PRIORISATION DES SITES.....	124
11.9	ANNEXE 9 : ANALYSE DES CONTRAINTES A LA GESTION DU PNKB.....	126



Liste des Figures

Figure 2 1 : Situation géographique du Parc National de Kahuzi-Biega.....	17
Figure 2 2 : Le PNKB et ses secteurs.....	18
Figure 2 3 : Occupation spatiale de groupes ethniques autour et dans le PNKB.....	24
Figure 2 4 : Hydrographie du Parc national de Kahuzi Biega.....	25
Figure 5 1 : Carte des limites du PNKB matérialisées.....	43
Figure 5 2 : Carte de végétation du PNKB et ses environs montrant les zones d'occupation humaine et les zones de déforestation.....	49
Figure 7 1 : Evolution touristique au PNKB (1992 à 2008).....	60
Figure 9 1 : Organigramme du site PNKB.....	76

Liste des Tableaux

Tableau 2 1 : Evolution des populations des gorilles en haute et basse altitude.....	27
Tableau 2 2 : Catégories de Cibles de Conservation du PNKB.....	29
Tableau 2 3 : Cibles de Conservation et attributs écologiques clés du PNKB.....	30
Tableau 2 4 : Evaluation de menaces.....	31
Tableau 2 5 : Différents types de conflits et leurs causes.....	34
Tableau 3 1 : Programmes de Gestion, Objectifs spécifiques et Résultats attendus.....	37
Tableau 5 1 : Cadre de Suivi de délimitation participative.....	44
Tableau 5 2 : Cadre de Suivi de la surveillance.....	45
Tableau 5 3 : Cadre de Suivi de déguerpissement des irréguliers.....	46
Tableau 5 4 : Cadre de suivi de protection des zones fragiles.....	47
Tableau 5 5 : Cadre de suivi d'élaboration et mise en œuvre du plan de zonage.....	48
Tableau 5 6 : Cadre de suivi de restauration des écosystèmes dégradés.....	51
Tableau 6 1 : Cadre de suivi de mise en œuvre de projets de développement communautaire.....	57
Tableau 6 2 : Cadre de suivi des activités de sensibilisation et résolution de conflits.....	58
Tableau 7 1 : Cadre de suivi de la valorisation des attractions touristiques.....	62
Tableau 7 2 : Cadre de Suivi du mécanisme de partage de revenus.....	63
Tableau 8 1 : Cibles de conservation et menaces prioritaires à suivre.....	66
Tableau 8 2 : Cadre de suivi des cibles de conservation.....	69
Tableau 8 3 : Cadre de suivi l'utilisation de la base de données.....	71
Tableau 9 1 : Niveau d'étude exigé au recrutement.....	77
Tableau 9 2 : Cadre de suivi de restructuration de la gestion du PNKB en fonction du PGG.....	78
Tableau 9 3 : Cadre de suivi de l'amélioration des conditions de travail.....	80
Tableau 9 4 : Cadre de suivi de l'application du Manuel de Procédures Administratives et Financières.....	81
Tableau 9 5 : Cadre de suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'autofinancement.....	82
Tableau 9 6 : Cadre de suivi de réalisation des objectifs des programmes de gestion.....	83

La République Démocratique du Congo est l'un des pays les plus importants d'Afrique du point de vue de la diversité biologique. Elle renferme une importante diversité au niveau des gènes, des espèces et des écosystèmes. Son réseau d'Aires Protégées (AP) est le plus vaste du continent. Il comprend les Parcs Nationaux, les Réserves Naturelles et, une soixantaine des Domaines et Réserves de Chasse dont l'ensemble couvre une superficie d'environ 274.365 km², soit 11,7% du territoire national (2.345.000 km²). Le pays envisage de porter ce pourcentage à 15%.

Les aires protégées ont connu beaucoup de problèmes dus aux innombrables difficultés économiques, sociales et politiques consécutives aux guerres successives que le pays a vécues et qui ont eu comme conséquence la diminution drastique des capacités de gestion de l'ICCN et l'anéantissement des efforts déployés avec le concours de ses partenaires. Cette situation s'est traduite dans la plupart des AP par la recrudescence du braconnage, l'occupation illégale par les populations riveraines et bandes armées, la destruction des habitats due à l'exploitation forestière et minière et la perte du contrôle sur de grandes étendues de celles-ci par l'ICCN. Le PNKB n'a pas échappé à ce sombre tableau.

Ce constat imposa alors la nécessité d'établir une base structurelle solide de planification et de gestion des aires protégées en République Démocratique du Congo. Ceci devrait servir de catalyseur pour des investissements à long-terme dans le réseau et contribuer ainsi au renforcement des capacités du système de gestion de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées du pays.

La voie la plus logique pour la mise en place de cette base structurelle fut l'élaboration, pour chaque aire protégée, d'un document technique devant permettre de planifier dans le temps et dans l'espace toutes les stratégies à mettre en œuvre pour une gestion durable des Aires Protégées.

C'est ainsi que l'ICCN décida en septembre 2006 l'élaboration d'un Plan Général de Gestion (PGG) par chaque site d'aires protégées sous sa juridiction. La même année le Parc National de Kahuzi-Biega démarra le processus d'élaboration du présent PGG.



1 INTRODUCTION

Le présent PGG comprend dix chapitres. L'introduction, constituant le premier chapitre, présente et justifie le processus de préparation, la méthodologie d'élaboration du PGG ainsi que la structuration adoptée dans le cadre de l'élaboration du PGG.

Le deuxième chapitre couvre l'étude du milieu. Il décrit les caractéristiques physiques, biologiques, écologiques, socioéconomiques et culturelles dans et autour du PNKB. Ce chapitre aborde également les cadres institutionnel et légal régissant le PNKB tout en prenant soin de présenter les résultats des différents types de conflits identifiés lors des ateliers et différentes consultations ainsi que leurs incidences sur le PNKB.

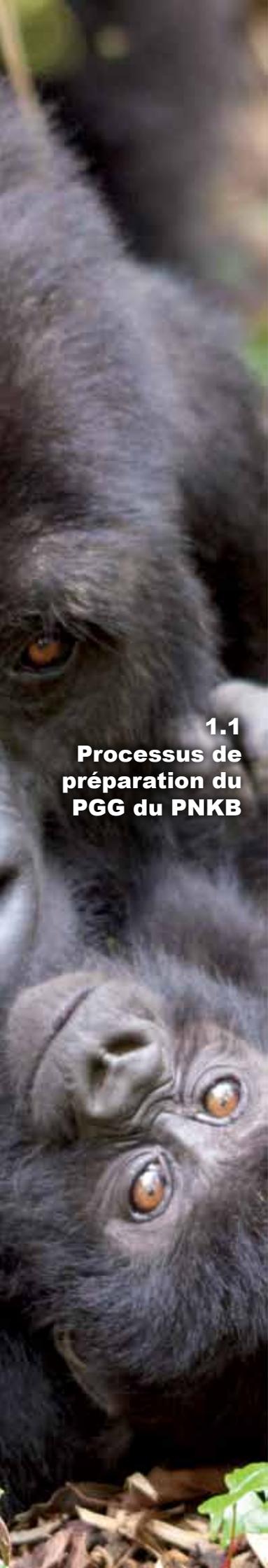
Dans le chapitre trois, par la méthode de Planification des Projets par Objectifs (PPO), la mission du PNKB a été formulée ainsi que les objectifs spécifiques du PGG. Ces derniers ont servi comme point de départ pour l'identification des programmes du PGG. Pour chacun des objectifs stratégiques, des principes directeurs ont été développés permettant ainsi d'identifier des résultats avec des activités respectives à chacun d'eux. Un cadre logique a été produit à cet effet (Annexe 2).

Chapitre 4 présente les principes du zonage par rapport à la gestion d'une aire protégée mais souligne que dans le cas du PNKB la présence de personnes vivant dans le parc est incompatible avec son statut de parc national. L'adoption d'un plan de zonage définitif est donc conditionnée par la résolution de ce problème d'incompatibilité et fera l'objet des activités menées dans le cadre du premier plan d'action triennal du PGG.

Le chapitre 5 passe en revue le Programme de la gestion des écosystèmes et surveillance dont l'objectif est d'assurer la surveillance totale du PNKB. Il aborde les questions relatives à la matérialisation des limites, la surveillance, le déguerpissement des irréguliers de l'intérieur des limites du parc ainsi que la protection des zones névralgiques. C'est dans cette partie qu'est développé le projet de zonage du parc ainsi que le cadre devant régir les activités de réhabilitation et de restauration. Parce que l'ICCN a, ultimement, décidé de respecter et de maintenir le statut légal de Parc National pour le PNKB, un processus de réinstallation des populations enclavées dans le PNKB à l'extérieur de ses limites devra être abordé dans ce chapitre.

Le chapitre 6 relatif au Programme de la conservation communautaire a pour objectif de renforcer l'implication de la population environnante dans la conservation et le développement intégré. Cette partie, adaptée à la stratégie nationale de conservation communautaire, suggère des alternatives à l'utilisation des ressources naturelles recherchées par la population dans le PNKB et ses zones d'influence. Également, le chapitre aborde les questions liées à l'éducation et la communication environnementales ainsi que les stratégies contribuant à minimiser les conflits entre les communautés riveraines et le PNKB.

Le chapitre 7, quant à lui, décrit le Programme du tourisme dont l'objectif est de développer un tourisme durable et participatif au PNKB et dans ses zones



1.1 Processus de préparation du PGG du PNKB

d'influence. Il table sur la promotion du tourisme et la mise en place d'un mécanisme d'Accès, Partage et Avantages (APA) au PNKB.

Le chapitre 8 détaille le Programme de la recherche et du monitoring et reproduit les orientations de ce programme devant améliorer la gestion du parc sur base des résultats du monitoring et de la recherche. Ceci comprend notamment, la récolte et la gestion des informations sur les milieux et les espèces, le suivi écologique et socioéconomique, le système d'évaluation et suivi des impacts environnementaux et sociaux et enfin un Plan de suivi et évaluation de l'ensemble des programmes.

Le chapitre 9 esquisse le Programme de la gestion administrative et financière dont l'objectif est d'améliorer le système de gestion administrative et financière au PNKB conformément à la revue institutionnelle de l'ICCN. Dans ce chapitre, il est question du renforcement des capacités du personnel du PNKB, de l'amélioration des infrastructures, de la bonne gouvernance ainsi que de la durabilité des financements des activités du PNKB.

Enfin, le chapitre 10 présente le Plan d'actions triennal pour chacun des cinq programmes du PGG avec le chronogramme pour l'exécution de ces activités et les responsabilités pour chacune des activités.

1.1.1 Contexte général en RDC

De toutes les aires protégées en République Démocratique du Congo (RDC) depuis la création du Parc National de Virunga (PNVi) en avril 1925, aucune d'elles n'avait été gérée sur base d'un plan de gestion. Une première tentative d'élaboration du Plan de Gestion du PNKB date de 2000. Dans une période difficile consécutive à la guerre en RDC et suite à l'occupation du Sud-Kivu par des groupes armés rebelles et hostiles au gouvernement central basé à Kinshasa, ce plan n'a jamais été mis en œuvre.

Un constat sur la nécessité d'actualisation et d'amélioration de la première version du Plan de Gestion fut établi. A cet effet un atelier fut organisé par l'ICCN à Bukavu en Septembre 2005 dans le but d'évaluer les forces, les faiblesses, les lacunes et les opportunités qu'offre ce document. Les participants à cet atelier, s'accordèrent alors que le document en question n'était pas un réel Plan Gestion (PG) car ne possédant pas le contenu classique d'un PGG et n'ayant surtout pas bénéficié de tous les processus établis pour le développement d'un PGG.

En Septembre 2006, l'ICCN décida de doter chaque site d'aires protégées sous sa juridiction d'un PGG. Un canevas du PGG fut adopté en septembre 2006 à Goma, entre les représentants des aires protégées (AP) gérées par l'ICCN et de projets des partenaires présents au niveau de ces AP. Sur demande de la direction générale de l'ICCN, ce canevas sera amendé au cours des assises d'avril 2007 tenu au niveau du PNKB.

1.1.2 Genèse de la production du Plan Général de Gestion du PNKB

L'unité de planification du Plan de Général Gestion en sigle UPG » du PNKB a été mise en place en 2006 marquant ainsi le début du processus de planification. Ce groupe multidisciplinaire est représentatif de l'ensemble de parties prenantes concernées et/ou intéressées à la conservation du PNKB. Afin de coordonner la production du PGG et piloter ainsi l'ensemble du processus, l'unité de planification comprend : des cadres de l'ICCN et de ses partenaires actifs sur terrain notamment la GTZ, le WWF ; les universités et centres de recherche basés au Sud-Kivu ; le représentant des populations locales vivant en périphérie du PNKB. (Annexe 7).

La mise en place de l'UPG a été précédée par une phase importante de préparation du processus de l'élaboration du PGG au niveau du PNKB et l'organisation des ateliers en faveur du personnel de l'ICCN et de ses partenaires sur :

- la compréhension de l'importance d'un plan de gestion et du processus de son élaboration;
- l'analyse du premier document du PGG élaboré en 2000 ;
- les techniques d'identification des cibles de conservation et ;
- l'évaluation de l'efficacité de la gestion d'une aire protégée sur base d'un cadre logique.

Cette mise en place a été suivie par une période intense de collecte de données et d'information, la production des données du Système d'Information Géographique (SIG) comprenant, entre autres la production des cartes illustrant des informations sur la topographie, les rivières, la répartition de la faune et de la végétation, les menaces, les infrastructures, et les différentes activités en cours ou réalisées. Egalement durant cette période, il a été procédé à l'analyse de la gestion du Parc, des informations sur les recherches ainsi que des résultats des consultations auprès des différentes parties prenantes. Ceci a conduit à la production des rapports ressources de base. Par ailleurs, l'exercice a permis d'avoir des informations générales et l'état de connaissance sur le PNKB ce qui constitue un élément important dans l'élaboration du PGG.

Deux ateliers ont été organisés à Bukavu, respectivement en avril et en août 2007 dans le cadre de l'élaboration du PGG. Ont participé à ces ateliers : l'autorité provinciale, les chefs coutumiers et notables de la périphérie du PNKB, les chercheurs des institutions universitaires et des centres de recherche, ainsi que des techniciens de certaines ONG de développement.

Le premier atelier a permis de définir les objectifs du PNKB et du Plan général de gestion ainsi que l'élaboration du cadre logique. Le second atelier eut pour thèmes l'analyse et la résolution des conflits au PNKB. Deux autres ateliers organisés en août 2008 ont permis à l'UPG et aux consultants nationaux recrutés pour appuyer le processus de finaliser le cadre logique et de produire le plan d'actions du PGG. Une série de consultations menées par l'UPG appuyée par les dits consultants a eu lieu dans différentes zones du PNKB afin de compléter et valider les informations et données à intégrer dans le PGG. Une analyse profonde de parties prenantes a aussi caractérisé ce processus en



1.2 Méthodologie d'élaboration et structuration du PGG

vue d'assurer une implication totale et une communication parfaite entre les parties prenantes de Lulingu, Nzovu, Itebero et Bukavu pour la haute altitude. Il faut noter que l'UPG a piloté l'ensemble de ce processus.

Ce PGG est le premier qui a respecté le schéma classique de l'élaboration d'un plan de gestion pour le Parc National de Kahuzi-Biega. Couvrant une période de 10 ans allant de 2009 à 2019, il constitue un outil de référence pour les programmes et les activités qui seront développés au cours des dix prochaines années. Il servira de base commune pour l'ensemble des parties prenantes et des acteurs impliqués par la gestion du parc. Ce Plan entend guider et faciliter la gestion des ressources du parc, les usages permis dans et autour du parc et le développement des infrastructures nécessaires devant supporter cette gestion et ces usages.

La formulation des objectifs stratégiques du PGG nécessitait, au préalable, une clarification de l'énoncé de la mission du PNKB pour se conformer à la nouvelle orientation du Parc.

L'objectif général du PGG a alors été identifié en rapport avec la mission du PNKB ouvrant ainsi la voie à l'identification des cinq objectifs stratégiques du PGG. Ceci a été élaboré en conformité avec la procédure classique de méthode de planification par objectifs (PPO).

Pour chacun des objectifs stratégiques, des principes directeurs ont été développés permettant ainsi d'identifier des résultats. C'est à partir des résultats, qu'il a été procédé à l'identification des activités nécessaires à initier, la période de leur implantation et les ressources humaines, matérielles, financières etc. nécessaires pour leur réalisation. Également, des indicateurs ont été identifiés pour chacun des résultats.

Ces résultats et leurs activités respectives seront réactualisés tous les 3 ans sur la base d'un Plan d'actions et selon l'évolution des besoins de gestion du PNKB.

La structure de ce PGG met l'accent sur la planification par programmes de gestion. Chacun des programmes a été identifié à partir de cinq objectifs stratégiques. Chaque programme fournit des stratégies de gestion à long terme avec des résultats et des activités devant permettre l'atteinte de la mission du PNKB.

La structuration du PGG suivant ces cinq programmes facilite sa compréhension mais aussi sa mise en œuvre. Ces différents programmes s'alignent sur la structuration administrative de l'ICCN (services au niveau des sites). L'assignation des responsabilités de mise en œuvre de chacun des programmes par les services respectifs contribue également à l'appropriation et à l'imputabilité de chacun de ces services en rapport avec le succès envisagé dans la mise en œuvre du PGG.

Un Plan général de gestion possède habituellement un horizon de planification basé sur une période de 10 ans. Ce PGG, tout en se basant sur cet



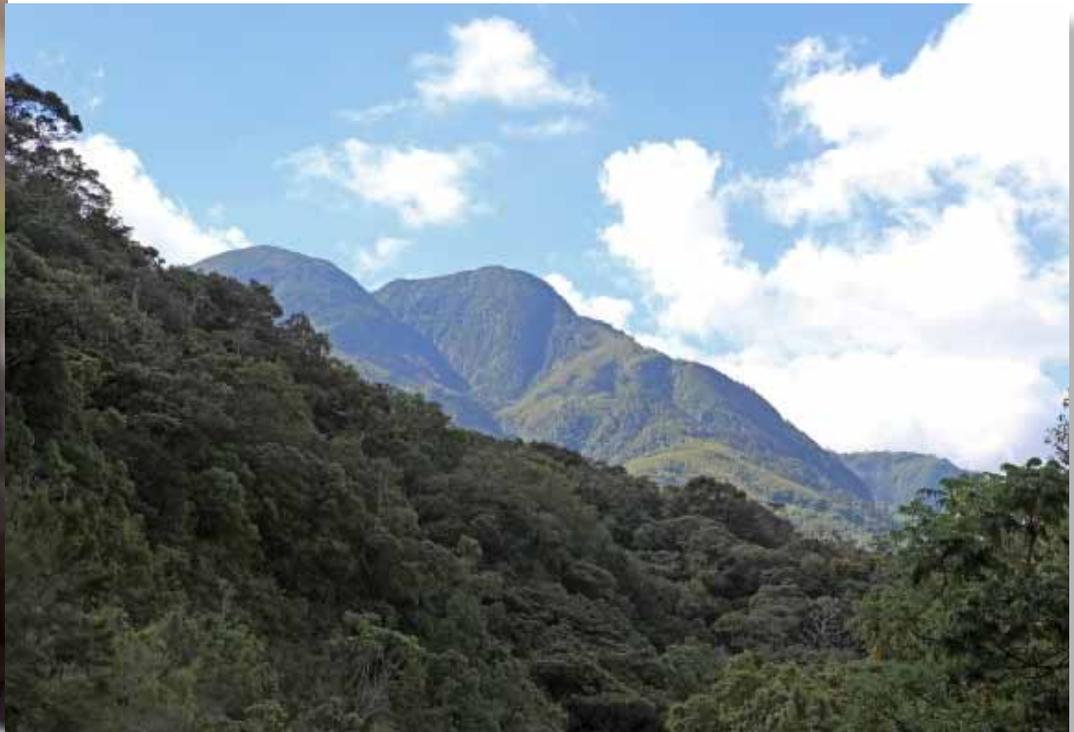
horizon de planification sur 10 ans, incorpore un Plan d'actions planifié sur une séquence de 3 ans. En permettant d'assurer le maintien d'une vision stratégique à long terme de 10 ans tout en offrant la flexibilité requise pour l'exécution des activités quotidiennes dévolues à un PGG, cette structure force le maintien des liens directs entre les activités prévues par le PGG et le Plan opérationnel annuel du PNKB.

L'utilisation de l'approche de cadre logique fournit une logique rationnelle solide et responsable concernant une planification qui produira un PGG facile à mettre en œuvre et plus facile à suivre et à évaluer.

Le présent Plan Général de Gestion a été élaboré à travers un processus de planification participative associant les parties prenantes concernées par la gestion du PNKB sous la coordination de l'UPG comprenant des cadres de l'ICCN et de ses partenaires actifs sur le terrain notamment la GTZ, le WWF et autres acteurs bien identifiés ci-dessus. La participation des parties prenantes se justifie par le fait que le processus permet : a) de s'assurer de leur soutien ; b) de disposer d'une meilleure base informationnelle intégrant les savoirs «locaux» et la pluralité des valeurs. Le processus participatif est conforme aux objectifs d'une société démocratique d'élargir le plus possible la sphère de la démocratie en terme de franchise, d'authenticité et d'espace de dialogue.

Comme on peut donc s'en apercevoir, les différentes étapes suivantes suggérées dans le processus de l'élaboration d'un PGG ont été suivies: (1) lancement du processus d'élaboration, (2) sélection de l'Équipe (au niveau du site) et distribution des tâches, (3) réunion d'orientation (Équipe de planification), (3) collecte d'information, compilation et analyse (révision des littératures, identification des détenteurs d'enjeux), (4) reconnaissance du terrain, consultation des détenteurs d'enjeux, (5) développement des programmes de gestion, (6) objectifs du plan, (7) l'identification des cibles et actions, (8) analyse de la viabilité de la cible, (9) impacts et pression, (10) carte de la zone (Zonage), (11) fixation des priorités, (12) atelier de révision avec les détenteurs d'enjeux, (13) présentation du PGG pour approbation, (14) préparation du PGG final (Unité de planification), (15) atelier de validation, (16) approbation, (17) publication et dissémination et, (18) mise en œuvre du plan.

2 PRESENTATION ET DESCRIPTION DU PNKB



Forêt de haute altitude du parc national de Kahuzi-Biega.

Vaste de 6000 km², le PNKB est localisé à l'Est du Congo. Il s'étend du bassin du fleuve Congo près d'Itebero-Utu jusqu'à sa frontière occidentale au Nord-Ouest de Bukavu. Les coordonnées géographiques extrêmes se trouvent : à l'Ouest à la rivière Ezeza (21°33'E), à l'Est à Lemera (28°46'E), au Sud à Lubimbe (2°37'S) et au Nord au mont Matebo ou mont Kamengele (1°36'S). Son altitude varie entre 600m et 3308m.

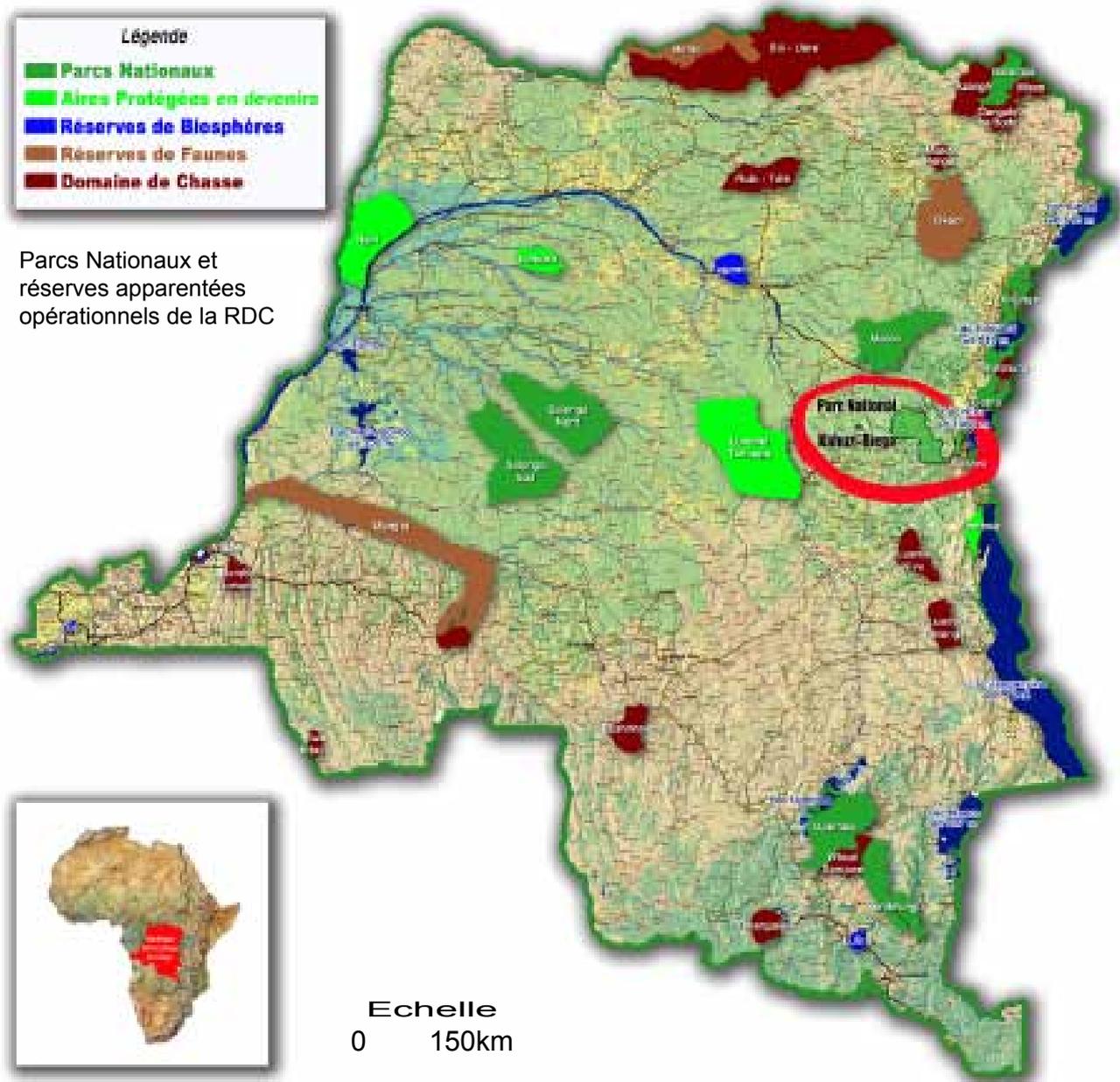
Ces coordonnées géographiques se présentent comme suit : entre 1°36' - 2°37' de latitude Sud et 27°33' - 28°46' de longitude Est.

Le parc est traversé par de nombreux cours d'eau. Les plus importants sont : au Nord, les rivières Luka, Zalya et Utu, à l'Est, les rivières Ezeiza, Camaka, Nduma, Kansunsu ; au Sud, les rivières Lubimbe, Nyakagera et Lugulu. Enfin à l'Est, la rivière Lushanja.

Le PNKB couvre une partie des territoires administratifs de Kabare, de Kalehe, de Shabunda et de Walungu dans la Province du Sud-Kivu; de Walikale, dans la Province du Nord-Kivu et de Punia dans la Province du Maniema.

Le PNKB est limité au nord par le Parc National de Maïko, la Réserve naturelle de Tayna; la Réserve des primates de Kisimba-Ikobo, le chapelet de Réserves de l'UGADEC et au sud par la Réserve Naturelle d'Itombwe. Il fait partie du Landscape 10 selon la classification de CARPE des régions prioritaires de conservation en Afrique centrale (PFBC, 2007).

Figure 2-1 : Situation géographique du Parc National de Kahuzi-Biega



Le PNKB tire son nom de deux montagnes qui dominent sa partie de haute altitude. Il s'agit : des monts Kahuzi culminant à 3308m et Biega avec une altitude de 2790m.

C'est cet ensemble de beautés naturelles extraordinaires, riche et diversifié en termes de biodiversité et sur le plan culturel qui a fait de ce merveilleux Parc National, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980 et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1997.

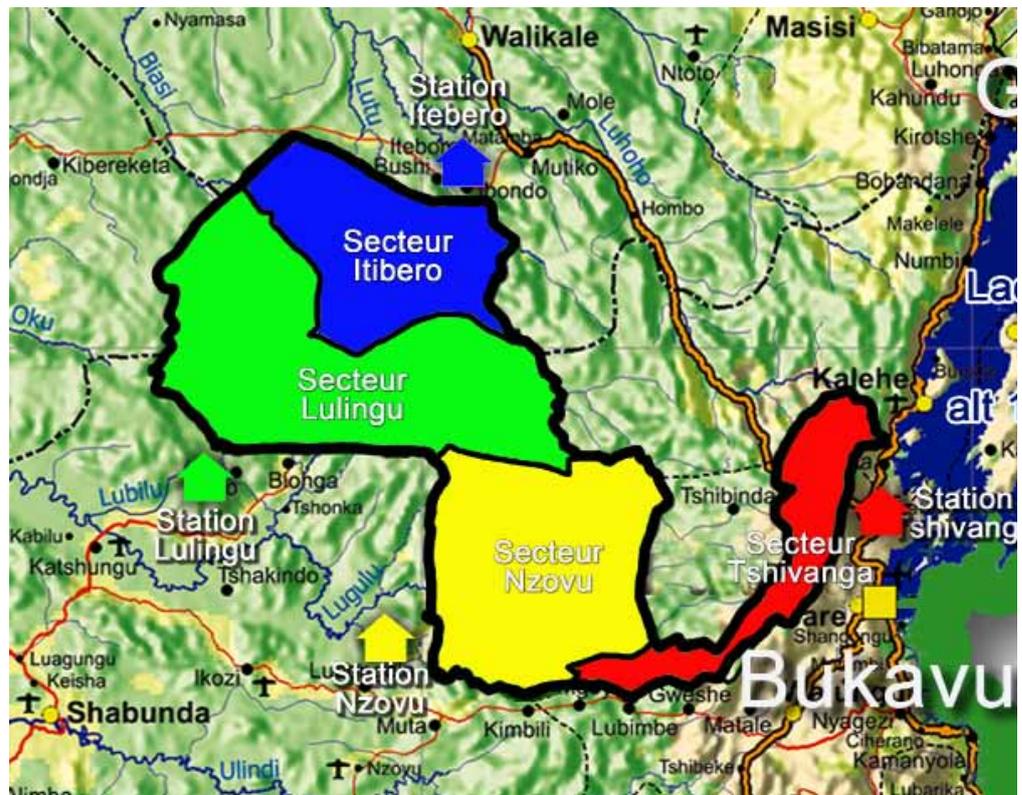
Par souci d'élargir l'aire de surveillance après une longue période de perte de contrôle du parc pendant les conflits armés et dans le but de marquer sa présence dans la partie basse latitude longtemps abandonnée suite à ces conflits armés, la Direction Générale des Parcs Nationaux en RD Congo a décidé de subdiviser le Parc en 4 secteurs. Un secteur haute altitude appelé Tshivanga, et 3 secteurs en basse altitude respectivement à Nzovu, à Lulingu et à Itebero.



2.2 Genèse de la création du PNKB

Figure 2-2 : Le PNKB et ses secteurs

Les secteurs du Parc National de Kahuzi Biega



Avec une diversité biologique exceptionnelle constituée de beaucoup d'espèces endémiques, rares et menacées d'extinction, le PNKB est un des cinq (5) sites du patrimoine mondial en RDC.

Ce Parc compte 136 espèces de mammifères parmi lesquelles 14 sont menacées, 335 espèces d'oiseaux dont 11 sont menacées et 30 sont endémiques au niveau du Rift Albertin (RA), 69 espèces de reptiles, 44 espèces amphibiens et plusieurs centaines d'espèces de plantes dont 145 sont endémiques au niveau du Rift Albertin.

Il abrite de nombreuses familles des Gorilles appartenant à une sous-espèce unique que le visiteur ne peut observer dans son habitat naturel qu'en RD Congo, les gorilles de plaines orientales (*Gorilla beringei graueri*), connu actuellement sous le nom gorille de Grauer.

Dans le souci de protéger ces gorilles de Grauer, l'autorité coloniale créa en 1937 sur une surface de 75.000 ha dans la région des monts Kahuzi et Biega la Réserve Intégrale Zoologique et Forestière de Kahuzi-Biega. Le statut de réserve intégrale assurait une protection absolue à la région, interdisant ainsi toute forme d'exploitation des ressources, à l'exception des recherches scientifiques. Dans ce sens, le régime de protection était plus strict que celui d'une aire protégée de type parc national. A la suite de sa création, les populations Pygmée et bantoue qui habitaient cette forêt furent déplacées vers les régions périphériques du Parc.



A la demande d'un groupe d'originaires du Kivu alors étudiants en Belgique, la Réserve fut érigée en Parc National le 30 novembre 1970 par l'Ordonnance n° 70/316 du Président de la République. En même temps, certaines limites de l'ancienne Réserve furent révisées, réduisant ainsi le Parc à une superficie de 60.000 ha.

Lors de la création du PNKB en 1970, des mesures ont été prises pour délocaliser les populations qui s'étaient retrouvées de fait à l'intérieur des limites, notamment les pygmées, les Shi et des réfugiés rwandais. Les pygmées occupaient 7 collines dont 2 se trouvèrent à l'extérieur des nouvelles limites (Muyange et Combo). Le processus de délogement avec l'accord des autorités coutumières et par ailleurs justifié par l'application de cette nouvelle loi (Ordonnance n° 70/316 du 30 novembre 1970) avait duré 3 ans, soit de 1970 à 1973. Il était accompagné de fortes campagnes de sensibilisation (ICCN-PNKB, 1994).

Dans le but de relier la population de gorilles de haute altitude (Parc d'alors) à celle de la forêt de basse altitude qui ne faisait pas encore partie du Parc, la superficie du PNKB fut portée à 600.000 ha par l'Ordonnance n° 75/238 du 22 juillet 1975, incorporant ainsi certaines fermes des colons domaniales et des vastes étendues de forêts en grande partie inhabitées.

Par cette extension, le Parc est constitué de deux régions aux caractéristiques différentes : la haute altitude renfermant l'ancienne partie du parc et appartenant sur le plan biogéographique au centre d'endémisme afro-montagnard ; et l'extension dans la basse altitude située entre 600 et 1200m d'altitude faisant partie, sur le plan biogéographique, du centre d'endémisme guinéo-congolien. Une bande de forêt (couloir) lie les deux régions. Contrairement à la création de l'ancienne partie, ni la population ni les autorités locales n'ont été associées à l'extension du parc. C'est ce qui a provoqué des tensions persistantes entre le parc et la population.

En 1980, l'importance internationale du Parc fut reconnue par l'UNESCO qui lui attribua le statut de site du Patrimoine Mondial. Ses richesses donnent à ce parc une valeur universelle exceptionnelle relativement à la science, à la conservation et à la beauté naturelle.

A partir de 1985, le pays décida d'expérimenter, au Kahuzi-Biega, un projet pilote de conservation intégrée au développement. Ce projet appuyé par le Gouvernement allemand via sa coopération technique GTZ visait à améliorer la gestion du Parc en lui dotant d'un plan de gestion mais aussi en intégrant les intérêts des populations riveraines dans la gestion afin d'assurer la durabilité du Parc. Une fois réussie au PNKB, ce modèle devait être étendu dans d'autres parcs nationaux. Ce qui est le cas aujourd'hui. S'inspirant du modèle initié au PNKB, l'ICCN vient d'élaborer sa stratégie de conservation communautaire qui sera de mise dans toutes les Aires Protégées sous sa gestion en RD Congo. Le PNKB est donc le noyau de la conservation communautaire dans le réseau des APs de l'ICCN. Cette stratégie rencontre à plusieurs égards les objectifs du Document Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCR), (2006) et du reste ceux des OMD.



2.3 Aspects socio- économiques et culturels

En 1997, la forte pression exercée sur ces ressources naturelles et ce, à la suite des guerres à répétition à l'Est du Congo avec la présence de réfugiés rwandais remontant à 1994 et celle de multiples groupes armés dans le Parc, l'UNESCO plaça le PNKB sur la liste des Sites du Patrimoine Mondial en péril (UNESCO, 1997).

Lors de sa 30^{ème} réunion à Vilnius (Lituanie 8 – 16 juillet 2006), le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO décida de maintenir le Parc National de Kahuzi-Biega comme Site du Patrimoine Mondial en péril conformément à la décision 30 COM 7A.6 en rappel à la décision 29 COM 7A.4, adoptée lors de sa 29^{ème} session à Durban en 2005.

Rappelant la décision 30 COM 7A.6 de Vilnius 2006, le comité du patrimoine mondial adopte la décision 31 COM 7A.5 de juillet 2007 à Christ Church de maintenir le Parc National de Kahuzi-Biega sur la liste du Patrimoine Mondial en péril tout en exprimant ses plus sincères condoléances aux familles des gardes qui ont été tués au cours d'opérations liées à la protection de ce bien (UNESCO, 2006, UNESCO, 2007). Il prie instamment à l'Etat partie, en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en RDC (MONUC), de prendre d'urgence des mesures visant à désarmer et évacuer les groupes armés présents à l'intérieur et autour du parc, en particulier la milice rwandaise et les unités incontrôlées de l'armée congolaise (FARDC). Cette décision du Comité du patrimoine mondial sera réitérée lors de la 32^{ème} session du 2- 10 juillet 2008 à Québec-City au Canada à travers la Décision 32 COM 7A.5 (UNESCO, 2008).

2.3.1 Démographie

Le PNKB est situé dans l'une des régions les plus peuplées de la RDC avec, dans la partie de haute altitude, une densité avoisinant les 400 habitants au Km² en majorité pauvres avec comme conséquences une forte pression sur les ressources naturelles du parc. Par contre, la partie de basse altitude jusqu'à la fin des années 80 présentait une faible densité démographique rurale théorique de 7,5 habitants au km² (Kasisi, 1989). Cependant, à cause des mouvements migratoires provenant du Kivu montagneux qui se sont opérés entre temps et de l'afflux des réfugiés rwandais du au génocide du 1994, la taille de la population dans cette partie du parc a considérablement augmenté.

2.3.1.1 Groupes ethniques, moyens de subsistance et organisation du pouvoir traditionnel du pouvoir coutumier.

Les principaux groupes ethniques vivant dans le voisinage du parc et sur les territoires en lisière comprennent au sud-est les Shi dans les territoires de Kabare et de Walungu, au nord-est les Havu et Tembo dans les territoires de Kalehe et de Bunyakiri et, au nord-ouest les Lega dans le territoire de Shabunda et de Punia ainsi que les Nyanga dans le territoire de Walikale (DFGF, 2003). Le Figure 2-3 présente la répartition spatiale de ces différents groupes.



Chez les Shi et les Havu, peuples occupant la majeure partie de haute altitude, l'organisation politique traditionnelle est dominée par le Mwami. On lui attribue théoriquement le pouvoir absolu. Chez ces peuples agriculteurs – éleveurs, ces deux groupes ethniques, agriculteurs-éleveurs, la composante centrale et la plus originale du système agricole local est la bananeraie. Les besoins en terre pour les plantations de bananes sont en corrélation avec la rapide croissance de la population humaine dans la région évaluée à 3.1%.

Il est important de rappeler ici que les grands besoins en terres arables dans les territoires occupés par les deux groupes ethniques (Kabare, Walungu et Kalehe) trouve son origine, entre autres, au fait que la rareté des terres s'était accrue à l'époque coloniale lorsque toutes les possessions européennes furent soumises au régime de l'économie de traite et du pacte colonial. Le C.N.Ki (Comité National du Kivu), société concessionnaire ayant le monopole au Kivu, conservera à la suite des réorganisations coloniales de 1933 à 1935 ses droits de gestion forestière sur 4 millions d'hectares incluant la réserve forestière de Kahuzi-Biega ainsi que le reste de la forêt du Bushi. Il gardera également ses droits fonciers sur 600 000 hectares situés dans la région de haute altitude. C'est justement là que viendront s'établir la majorité de colons européens établissant des grands domaines de culture de rente (thé, café, quinquina etc.) (Kasisi, 1989). A la suite du décret du 22 juillet 1938 qui interdit aux Africains de vendre leurs terres sauf à la Colonie, le C.N.Ki devient courtier en terres indigènes, achetant à un prix dérisoire des terres qu'il revendra ou louera avec un énorme bénéfice à des colons ou des sociétés. Selon les archives du territoire de Kabare, en 1953, l'État et les colons occupaient déjà près du quart des terres de Kabare et Ngweshe, soient 71 068 hectares (concessions, sessions et réserves de la Colonie) sur une superficie totale de 280 700 hectares (Maquet et al. 1971).

De nos jours, la distribution des terres chez les Shi et les Havu s'effectue en vertu du pouvoir souverain du Mwami en tant que représentant attitré des ancêtres et garant des intérêts de toute la communauté. Les modes d'acquisition des terres les plus courants sont :

- Le Kalinzi : le prix (en nature ou en espèce) qu'un paysan verse au chef coutumier (Mwami) pour obtenir la jouissance d'une terre.
- Le Bwasa ou le métayage : le paysan accorde à un autre le pouvoir de cultiver une portion de sa terre, généralement pour une saison, moyennant une partie de sa récolte.
- Le Bugule (achat) : contrat d'inspiration coloniale par lequel une personne obtient une portion de terre contre paiement d'un prix fixé en argent. Il concerne plus les allogènes et constitue une phase préparatoire pour l'obtention des titres auprès des services de titre foncier.
- Le Bwigwarhire : qui semble avoir été une des premières formes de droit foncier au Bushi est la capacité d'un homme de s'établir où il veut, d'exploiter autant d'étendue qu'il peut pourvu que ce terrain soit inoccupé ou inexploité et qu'il avertisse le chef dont cette terre rentre dans la juridiction.



Les Lega (Balega) représentent le groupe ethnique dominant dans la partie occidentale du PNKB et sont des agriculteurs forestiers tout comme les Tembo et les Nyanga. La densité moyenne des populations dans la région habitée par ces trois groupes ethniques est de +/- 7,5 habitants/Km². Historiquement, les Lega, (Shi), de Kalonge (Shi) et de Walikale (Tembo et Nyanga). L'administration cou les Tembo et les Nyanga ont pratiqué une économie de subsistance basée sur la culture itinérante et la chasse. Chez ces trois groupes ethniques, la terre est concédée par les premiers occupants à leurs successeurs groupés dans une communauté des clans et des villages. Le Chef du clan est chef de la terre, dépositaire des droits du groupe. Il défend le terroir contre les tentatives d'usurpation, distribue la terre aux nouveaux ménages, il procède à une répartition périodique des parcelles à chacun. Il n'y a pas d'appropriation individuelle et le groupe affirme sa cohésion chaque fois qu'un travail de grande ampleur est nécessaire (ex. : défrichement, ...) ou que la sécurité est menacée. La forêt appartient à la communauté rurale. Chaque membre du clan exerce ces droits sur elle c'est-à-dire droits de culture, de chasse, de coupe de bois de chauffage et de construction.

Selon Kasisi (1989), dans la région de basse altitude, il existait plusieurs villages à l'intérieur du parc (environ 30) à l'ouest de Nzovu. C'étaient les villages sur les pistes de Nkolo et de Mumbiri qui comptaient à l'époque (en 1988) 8 750 habitants. Il apparaît intéressant de spécifier ici une particularité au problème foncier à Nkolo qui comprend tous les villages autour de Luamba à l'intérieur du Parc. Nkolo était habité par une population provenant du Territoire de Shabunda (Lega), de Nindja (Shi), de Kalonge (Shi) et de Walikale (Tembo et Nyanga). L'administration coutumière locale s'était bâti un régime foncier différent de ceux des autres Lega. Les villages étant composés d'une mosaïque multiethnique et dans un milieu isolé, les individus étaient obligés de remettre un tribut au chef pour obtenir une terre. Certains étaient expulsés lorsqu'ils n'avaient pas payé des droits au chef local. Contrairement à Nzovu où régnait une apparente harmonie au niveau de la répartition des champs, à Nkolo il existait déjà des conflits fonciers entre immigrants et autochtones et entre autochtones même. Ceci était dû aux spéculations foncières auxquelles se livraient les chefs. En 1988, deux chefs avaient été blessés pour ce faire.

Selon certaines études récentes (Bitakuya, 2002 ; Redmond, 2001 ; Kasereka, 2003, DFGF, 2003), les revenus des populations de l'hinterland de la basse altitude du PNKB proviendraient en grande partie de l'exploitation minière de l'or, de la cassitérite et du coltan.

A la périphérie du PNKB, on retrouve les Pygmées (Batwa) qui coexistent avec la forêt depuis de nombreuses générations, dépendant de celle-ci pour la chasse, la pêche et la cueillette des fruits et la recherche de tubercules. Obligés de quitter la partie la plus ancienne du parc, les Pygmées vivent maintenant dans de petits villages situés près de la forêt sur une terre revendiquée par les Bashi, principalement dans les territoires de Kabare, Kalehe. Ils n'ont pas renoncé à la chasse et continuent de poser des pièges pour capturer des petits animaux, malheureusement ces pièges sont dangereux aussi pour les jeunes gorilles et autres espèces protégées. Ils vivent en familles étendues et cultivent parfois des champs dont la production est inférieure au minimum vital. Cependant ces



champs ne produisent généralement que des revenus inférieurs au niveau minimum vital. Ils vendent et en troquent du cannabis, du bois et de la viande de brousse. Le mode actuel d'exploitation illégale des ressources du PNKB par les Batwa représente un grand risque pour l'avenir de celui-ci

2.3.1.2 Economie locale

Les effets néfastes des guerres à répétition (1996 – 2004) ont accentué la pauvreté des populations de la région. Pour la survie de ces populations, ce sont les activités économiques informelles qui dominent le secteur économique.

Dans la haute altitude, l'agriculture et l'élevage restent les activités économiques dominantes. Le petit commerce pratiqué à très basse échelle est l'apanage d'une minorité des populations.

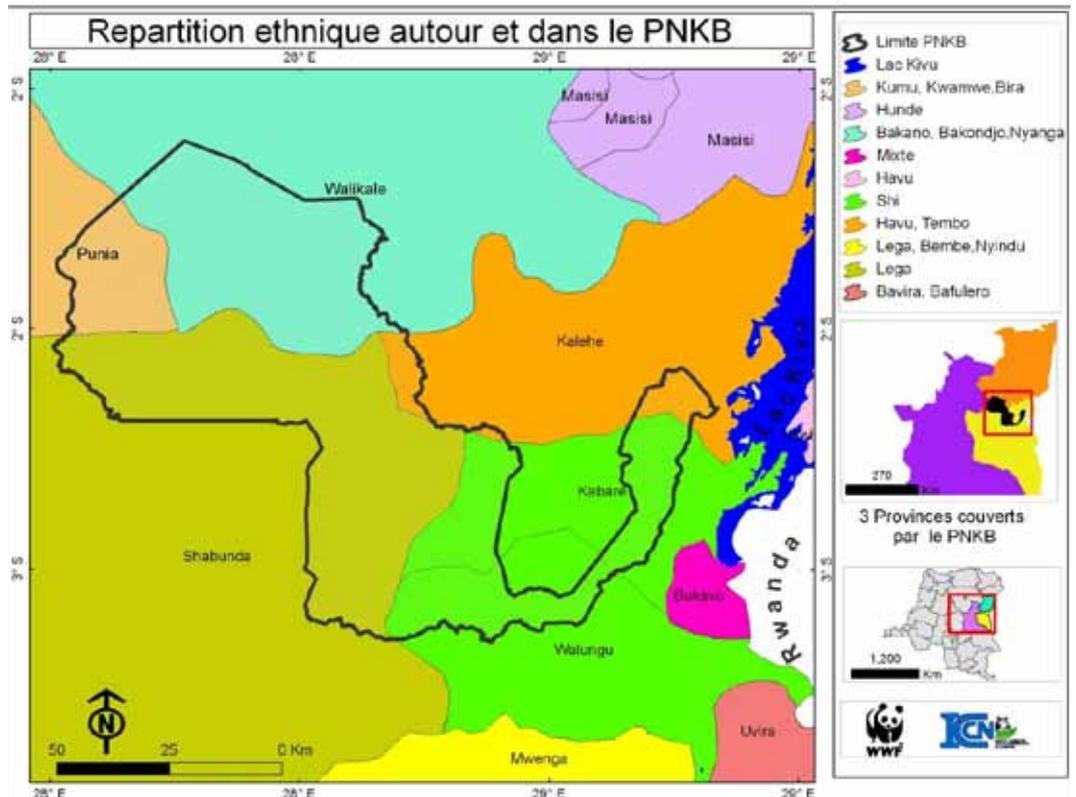
La production agricole reste faible suite à l'exode rural, l'occupation des sols arables par les cultures pérennes et l'érosion. En basse altitude par contre, outre l'agriculture sur brûlis, la pêche de subsistance dans les rivières et l'exploitation des minerais constituent les sources de revenu de la population.

La majorité de la population riveraine au PNKB vit en-dessous du seuil conventionnel de pauvreté correspondant à 1 dollar par jour et par personne.

Les causes fondamentales de cette pauvreté sont nombreuses et peuvent être classifiées comme suit:

- naturelles par exemple l'érosion du sol, sa faible fertilité, etc.;
- techniques (moyens de production rudimentaires impliquant une faible productivité) ;
- géographiques (enclavement de certaines régions, occupation déséquilibré de l'espace avec une très forte densité en haute altitude) ;
- politiques (conflits armés déplaçant des personnes) ;
- sociales (dislocation des solidarités traditionnelles consécutive aux marasmes économiques, à l'exode rural et aux différents conflits armés);
- économiques (chômage, sous-emploi, accès faible aux marchés et services de base) ;
- organisationnelles (absence de pouvoir d'influence collective des masses laborieuses sur les politiques socioéconomiques); etc. (Gaye, M. 2006).

Figure 2-3 : Occupation spatiale de groupes ethniques autour et dans le PNKB



2.4
Importance
écologique
du PNKB

2.4.1 Hydrologie

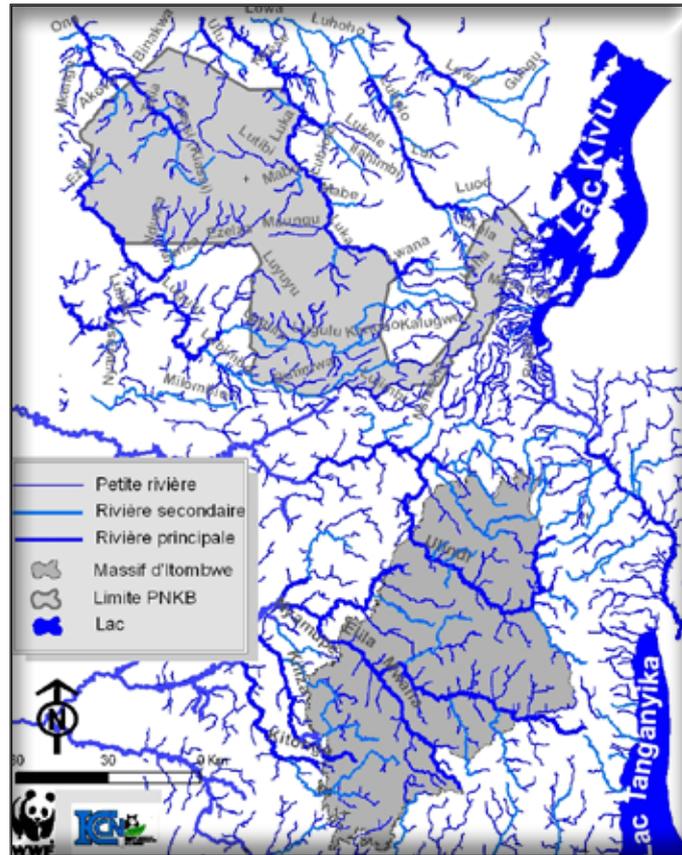
Contrairement à la crête Congo-Nil à l'Est du Graben centrafricain (Rwanda), la crête occidentale du même Graben, avec les monts Kahuzi et Biega qui donnent leurs noms au Parc, n'est plus une ligne de partage des eaux. En effet, les rivières des pentes orientales de la crête de Kahuzi et Biega (territoire de Kabare) se jettent dans le lac Kivu qui se déversait auparavant vers le Nord dans les lacs Edward et Albert jusqu'à ce que les coulées de lave des volcans des Virunga aient bouché cet écoulement vers le Nil. Depuis l'holocène ancien, la rivière Ruzizi constitue un exutoire du lac Kivu vers le Sud dans le lac Tanganyika. Les eaux du Lac Tanganyika se déversent dans la Rivier Congo via son exutoire principal la Rivière Lukuga. De ce fait le réseau hydrographique du PNKB appartient au bassin du Congo.

Dans la partie de haute altitude, cinq rivières déversent leurs eaux dans le lac Kivu : les rivières Langa, Lwiro, Nyabachiwesa, Mushuva et Nyawarongo.

Dans celle de basse altitude, cinq rivières également se déversent dans le fleuve Congo : les rivières Luka, Nzovu, Lubimbe, Utu, Luwa (Figure 2-4).



Figure 2-4 : Hydrographie du Parc national de Kahuzi Biega



Comme l'on peut le voir sur cette carte, plusieurs rivières qui alimentent le bassin versant dont fait partie le PNKB tirent leurs sources dans cet écosystème naturel que constitue le PNKB, du reste le château d'eau par excellence alimentant plusieurs agglomérations urbaines et rurales des provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu et Maniema où se trouve circonscrit le Parc.

2.4.2 Géomorphologie, Géologie et Sols

A cause de sa situation géographique, de son orographie très variée, le Parc est constitué de deux entités géomorphologiques dont les montagnes volcaniques du Rift Valley et la basse altitude du Bassin du Congo. A partir de la cuvette du fleuve Congo, le relief monte continuellement jusqu'à la crête occidentale du Graben centrafricain de la Vallée du Rift Occidental. Dans la nouvelle partie du Parc (extension à l'Ouest), le point le plus bas se situe à environ 700 m d'altitude ; le point le plus haut se situe près de Bunyakiri (Mont Kamani) à environ 1 700 m d'altitude.

Le PNKB fait partie du Paysage Maiko-Tayna et Kahuzi-Biega qui couvre 67 121 km² (PFBC, 2007). L'ensemble du paysage repose sur un substrat de roches protérozoïques métamorphosées appartenant au système kibarien (Pegrot & Leonard, (1960), mais la partie haute du PNKB comprend deux volcans éteints qui datent de la fin du Tertiaire ou du Quaternaire : le Kahuzi et le Biega (PFBC, 2007).

Dans l'ancienne partie du Parc, le mont Kahuzi (3 380 m) domine la chaîne montagneuse du Mont Mitumba et forme le bourrelet occidental du Rift Albertin ; il baisse à l'Ouest en direction du fleuve Congo générant ainsi un important gradient altitudinal (495-3 279 m). Au fond du Graben se trouve le Lac Kivu à environ 1 400 m d'altitude. L'extension occidentale dans le Bassin du Congo est formée de montagnes dont l'altitude varie autour de 1 500 m et sillonnée par des vallées profondes drainées par des rivières tributaires de la haute Luka et Lugulu qui se jettent dans la rivière Lualaba avec quelques sommets isolés, tel que le Mont Kamani culminant à 1 700 m.



Les pierres et le burundien métamorphe précambriens très pliés provenant de la crête du Graben prédominent la région orientale. Néanmoins, les sédiments de sable et de pierres terreuses du mésozoïque se trouvent de plus en plus dans la cuvette vers l'Ouest. La région autour du Lac Kivu est réellement influencée par la tectonique tertiaire, liée à un volcanisme quaternaire. Le corridor écologique reliant la haute et basse altitude constitue un terrain ondulé (Wilson & Castis, 1990 ; Steinhauer-Burkart et al., 1995). Il existe également d'important dépôts aquifères composés de gisement aurifère, et de cassitérite et 15% de gisement mondial du coltan (colombo-tantalite). En 2 000 son prix atteint son summum en tant que matière précieuse entrant dans la fabrication des ordinateurs et des téléphones portables (Redmond, 2001).

2.4.3 Climat

Selon (Wils et al. 1976), la proximité à l'Equateur de la région du PNKB et son hinterland détermine la succession saisonnière, à savoir deux saisons pluvieuses (mars-mai et septembre-décembre) suivies de deux courtes saisons relativement sèches (janvier-février et juin-août). Le régime pluvial dans la région autour du lac Kivu oscille entre 1 200 et 300 mm, celui-ci accroît avec l'effet altitudinal atteignant 3 000 mm aux environs de 3 000 m d'altitude.

Dans les parties basses, le climat est uniformément chaud la journée et toute l'année. La température moyenne annuelle calculée à partir de la station d'Irangi est de 20,5°C avec une variation entre 15 et 25°C. Les précipitations sont très élevées 2 646 mm, mais pas distribuées uniformément tout au long de l'année.

Par contre, la région montagneuse est dominée par un climat afro alpin avec du gel nocturne sur les sommets. Pendant la journée, on assiste à une nébulosité abondante et de fortes pluies, surtout l'après-midi et le soir (Griffiths, 1972). Les précipitations moyennes annuelles s'élèvent au maximum à 1 900 mm avec une saison sèche aigue de juin à Août (Musiti et al. 1997).

2.4.4 Faune

Une liste préliminaire des espèces indique que 194 espèces de mammifères vivent dans et autour du Parc et, que le Parc compte 349 espèces d'oiseaux dont 42 sont endémiques au niveau d'Albertin Rift (AR), 69 espèces de reptiles, 44 espèces d'amphibiens (Steinhauer-Burkart et al. 1995). La liste exhaustive des espèces de mammifères du PNKB et de ses environs se trouve en Annexe 5.

Le PNKB possède trois grands mammifères, le Gorille, le Chimpanzé et l'Éléphant qui constituent des espèces charismatiques ou phares.

S'agissant plus particulièrement du Gorille, il y a lieu de souligner que la portion du Parc située dans la chaîne de Mitumba a été jadis désignée pour protéger 200-300 gorilles de plaine de l'Est, la plus grande sous espèce de gorille vivant dans la forêt entre 2 100 et 2 400 m, bien que bon nombre d'entre eux vivent dans la basse altitude. La mosaïque de biotopes fait du parc un excellent habitat pour les gorilles de plaine de l'Est. Elle est une sous espèce endémique vivant en RDC, et représente 86% de la population de cette sous espèce. 14 500



d'entre eux vivaient au PNKB et dans la région avoisinante de la forêt de Kasese (Hall et al. 1998). Environ 25% de cette population est estimée avoir disparu (UNESCO, 2008).

En effet, la population des gorilles a connu d'énormes fluctuations. Dans la partie orientale du parc, 223 gorilles avaient été recensés en 1979 (14 familles et 5 mâles solitaires). En 1990, le dénombrement a fait état de 258 individus (25 groupes avec 9 mâles solitaires) (Yamagiwa et al. 1993). Ce chiffre resta stationnaire jusqu'en 1996. Toutefois, l'inventaire biologique mené dans la partie de haute altitude du Parc en février 2001 n'a révélé que la présence de 96 individus (BRD, 2004 ; BRD, 2008). Dans la partie occidentale, 94% des 14 900 gorilles de plaine orientale estimés en 1984 ont été décimés dans le contexte lugubre dicté par l'écocide et ce, au profit des acteurs de la viande de brousse sauvage, des creuseurs miniers ainsi que milices armés (Redmond, 2001). Sur la liste de la riche biodiversité du Parc figurent également d'autres primates qui ont autant que le gorille fait l'objet de prélèvement, notamment le chimpanzé (*Pan troglodytes schweinfurthii*), le babouin (*Papio anubis*) et dix espèces de singes : dont cinq espèces Cercopithecidae et trois Colobidae dont la plupart sont localisés dans la partie occidentale du Parc.

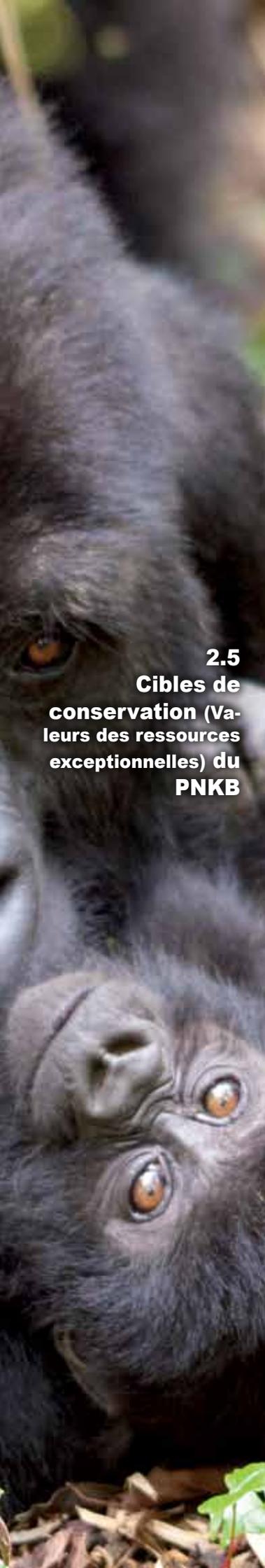
Tableau 2-1 : Evolution des populations des gorilles en haute et basse altitude

ANNEES	SECTEUR HAUTE ALTITUDE	SECTEUR BASSE ALTITUDE
1979	223	-
1984	-	14 900
1990	258	-
2001	96	Réduction de 94%

2.4.5 Flore

La plus grande partie du PNKB est recouverte par des différents types des forêts et se retrouve dans les forêts du bassin du Congo. Le Parc figure dans le Centre de la diversité floristique WWF/UICN.

Le Parc est subdivisé en deux zones reliées par un corridor étroit : la forêt ombrophile de montagne (ou forêt afro montagnarde) d'une part et la forêt ombrophile de plaine (plantaire guinéo-congolais, type relativement humide) d'autre part. Il possède une des rares régions africaines où la transition entre ces deux types de forêt pluviale est restée en grande partie intacte.



2.5
Cibles de
conservation (Valeurs des ressources exceptionnelles) du PNKB

De l'Ouest à l'Est (de la basse altitude à la crête du mont Kahuzi), six types de végétation primaire marqués par la variation altitudinale caractérisent le Parc, à savoir :

750 - 1 400 m	: forêt ombrophile de basse altitude
1 400 - 1 700 m	: forêts ombrophiles de transition
1 700 - 2 400 m	: forêts ombrophiles de montagne
2 400 - 2 600 m	: forêts de bambous, par endroits forêts de Podocarpus
2 600 - 3 200 m	: étage des bruyères
3 200 - 3 300 m	: sous panorama ou étage alpin

Les forêts ombrophiles de basse altitude s'étendent dans toute la cuvette et atteignent ici l'extrémité orientale de leur distribution avec beaucoup d'exemples typiques d'espèces guinéo-congolaises. Par contre, la végétation de hautes montagnes d'Afrique est composée presque exclusivement des groupes endémiques. C'est pourquoi certains auteurs l'appelaient « région floristique afromontagnarde insulaire ». Cette région est composée de sept systèmes montagneux régionaux dont celui du mont Kahuzi avec des espèces endémiques locales et d'autres qui se retrouvent dans deux ou plusieurs autres systèmes montagneux.

On note la présence, dans le PNKB, de 1178 espèces de plantes répertoriées en Haute altitude ce qui en fait le troisième site en terme de richesse spécifique après les Parcs nationaux des Virunga et la forêt impénétrable de Bwindi. La flore de la basse altitude reste peu connue.

L'inventaire des espèces endémiques du Parc national de Kahuzi-Biega est loin d'être terminé, comme le démontre de nombreuses nouvelles espèces découvertes appartenant essentiellement aux familles des Balsaminaceae (6), Orchidaceae (4), Violaceae(3), Euphorbiaceae (2), Araliaceae (2), Anacardiaceae (2) et plusieurs d'autres familles avec une seule espèce déterminée (Fischer, 1995).

Comme site du Patrimoine mondial, le PNKB renferme plusieurs ressources à valeur exceptionnelle qu'il est intéressant de regrouper en 5 catégories.

La valeur exceptionnelle des ressources d'un parc est le fait de ses caractéristiques biophysiques qui ont été estimées comme étant exceptionnellement importantes pour le maintien de son caractère et des fonctions écologiques uniques qui fournissent des remarquables bénéfices (sociaux, économiques et esthétiques) pour les parties prenantes tant aux niveaux local, national et international. (Guidelines for Applying Protected Area Management Categories, IUCN ; 2008). La déclaration de la Valeur Universelles Exceptionnelle (VUE) du PNKB, qui justifie son inscription sur la liste des biens du patrimoine mondial, est présentée en Annexe 1.



Tableau 2-2 : Catégories de Cibles de Conservation du PNKB

CATEGORIE DE VALEURS	CIBLES DE CONSERVATION	PRIORITE
NATURELLE	• Une diversité de faune et de flore exceptionnelle comprenant un nombre important d'espèces endémiques au Rift Albertin	2
	• Espèces phares : Gorille de Grauer : espèce endémique et en voie d'extinction	1
	• Mosaïque d'habitat : Un bloc de forêt impressionnante et ininterrompu , comprenant une transition des formations d'altitude (> 1500 à 3308 m), sub-montane (1000 à 1500m) et la forêt de basse altitude (600 à 1000 m). Les deux forêts reliées par un corridor écologique	3
CULTURELLE	• Site des rites traditionnels (pygmées et bantou)	4
	• Attrait touristique : visite aux gorilles et autres attraits touristiques non encore exploités : visite aux chimpanzés, chute de Tshibati, eaux thermales de Madirhiri, panorama de Bugulumiza, ascension Mont Kahuzi, la piste écologique Mugaba-Mbayo de 18 km	5
SOCIO-ECONOMIQUE	• Les écosystèmes d'eaux douces et autres bassins hydrographiques : bénéfique pour les populations en dehors du Parc (château d'eaux pour la région).	6

Les cibles de conservation sont les espèces et les communautés en péril, et les habitats essentiels et en déclin à protéger. Les cibles subsidiaires ou auxiliaires constituent un niveau plus détaillé de la cible auquel ils sont rattachés (parties de l'habitat, paysages, support etc.). On entend par attributs écologiques clés des principales caractéristiques naturelles des espèces, des populations ou des écosystèmes développés au fil du temps ou à la suite de perturbations naturelles et qui permettent le maintien de la gamme de conditions auxquelles les espèces sont adaptées.

La continuité végétale du PNKB est rare pour l'Afrique subsaharienne. Seuls deux autres sites présentent une un tel gradient d'altitude (PN Virunga et PN Mont Cameroun). Cette situation garantit l'échange génétique entre les populations de grands mammifères de basse et haute altitude. Etant donné la superficie réduite des forêts de haute altitude et vu l'isolement de celles-ci dans une région surpeuplée, complètement mise en culture, cet échange est la seule garantie pour la survie de ces populations de grands mammifères menacés. La végétation est aussi l'élément moteur du régime hydrographique de la région. Le couvert végétal protégé dans le parc a un effet régulateur sur le régime hydrologique de la

région. Il assure la protection des bassins versants. Ce qui est important surtout pour la partie de haute altitude où la couverture forestière à l'extérieur du Parc est en diminution rapide. Par ailleurs, la couverture forestière exceptionnelle du PNKB constitue un important puits de carbone devant contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Tableau 2-3 : Cibles de Conservation et attributs écologiques clés du PNKB

CIBLE DE CONSERVATION	CIBLES SUBSIDIAIRES (AUXILIAIRES)	ATTRIBUTS ECOLOGIQUES CLES
Gorille de Grauer <i>(gorilla beringei graueri)</i>		Habitat de forêt convenable
		Taille de la population (abondance et aire vitale minimale nécessaire)
		Productivité
		Diversité génétique (composition biologique)
Chimpanzé <i>(Pan troglodytes)</i>		Habitat de forêt convenable
		Taille de la population (abondance et aire vitale minimale nécessaire)
		Productivité
		Diversité génétique (composition biologique)
Eléphant <i>(Loxodonta africana sp.)</i>		Habitat de forêt convenable
		Taille de la population (abondance et aire vitale minimale nécessaire)
		Productivité
		Diversité génétique (composition biologique)
Mozaique d'habitats: Un bloc de forêt impressionnant et ininterrompu	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt ombrophile de basse altitude (750 - 1400 m) • Forêts ombrophiles de transition (1400 - 1700 m) • forêts ombrophiles de montagne (1700 - 2400 m) • Forêts de bambous, par endroits forêts de Podocarpus (2400 – 2600 m) • Etage des bruyères (2600 – 3200 m) • Sous panorama ou étage alpin (3200 – 3300 m) 	Densité des espèces clés
		Connectivité
		Structure spatiale (âge / ouverture de la canopée)
Les écosystèmes d'eaux douces et autres bassins hydrographiques		Flux d'eau (débit)
		Qualité d'eau
		Etendue / superficie de forêt importante



Tableau 2-4 : Evaluation des menaces

CONTRIBUTION DES PRES-SIONS		SEVERITE DE L'IMPACT	
Très haut	Très grande contribu-tion	Très haut	Destruction ou élimination
Haute	Grande contribution	Haute	Dégradation / réduction sévère
Moyenne	Contribution modérée	Moyenne	Dégradation modérée
Faible	Petite contribution	Faible	Légère perturbation
IRREVERSIBILITE DE L'IMPACT		PORTEE DE L'IMPACT	
Très haut	Par essence, impos-sible à renverser	Très haute	Partout dans l'aire de la cible
Haute	Réversible en principe, mais peu ou pas possi-ble sans un investis-sement majeur	Haute	Répandu
Moyenne	Réversible avec un en-gagement raisonnable de ressources	Moyenne	Localisé
		Faible	Très localisé

Les menaces et pressions sur le parc se traduisent en plusieurs contraintes de gestion du site. Ces contraintes sont présentées en Annexe 9.

2.6 Cadres légal et institutionnel

Avant l'indépendance, les Aires Protégées étaient créées par Décret Royal, couvert par le Décret Général sur la conservation de 1937. Le 22 Août 1969, l'Ordonnance-Loi N°69-041 concernant la conservation de la nature était adoptée, confirmant les aires protégées existantes et créant l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature comme organe de gestion.

Cette législation a été adaptée par le Décret N°244 du 21 février 1972, Décret N°023 du 22 juillet 1975 et l'ordonnance N°73-190 du 15 mai 1978 (DOUMENGE, 1990). Ainsi, tous les actes susceptibles de nuire directement aux composantes des écosystèmes sont interdits (art.5). Cependant, l'organisation du tourisme et les déplacements indispensables au développement économique de la population sont permis. La législation ne prévoit pas la création de zones tampons proprement dites mais donne aux autorités des parcs le pouvoir de constater des infractions jusqu'à 50 km au-delà des limites. L'Ordonnance stipule aussi que les parcs nationaux sont créés par ordonnance présidentielle sur proposition du gouvernement après vote au parlement et sans procédure d'instruction préalable (Ordonnance N° 69.041 de 1969) (ICCN-PNKB, 2000). Les restrictions définies pour les parcs nationaux répondent généralement aux critères de l'UICN pour la catégorie II dans la classification des aires protégées.



D'autres lois ont une importance particulière en matière de la conservation de la nature en RDC:

- La loi n° 75-024 du 22 juillet 1975 relative à la création « des secteurs sauvegardés ».
- La législation foncière, Loi n° 80.008 du 18 juillet 1980 en adaptation de la loi Bakajika du 20 juillet 1973, déterminant que le sol et le sous-sol appartiennent à l'État.
- La loi relative à la chasse, Loi n° 82.008 du 28 mai 1982, déterminant les animaux totalement protégés ainsi que les différents permis de chasse. Toutefois, une décision du Conseil exécutif de 1984 a suspendu la chasse sur tout le territoire national ;
- Le code forestier promulgué le 29 Août 2002 comme loi n°011/2002 ;

La République Démocratique du Congo va bientôt se doter d'une nouvelle loi sur la conservation de la nature, adaptée aux nouvelles exigences mondiales. Elle est actuellement au stade de Projet de loi étant basé sur la révision de l'ordonnance-loi n° 69-041 du 22 août 1969 portant sur conservation de la nature en RD Congo.

L'ICCN souligne que la nouvelle loi en gestation entend répondre aux critères suivants :

- (a) avoir un caractère effectivement général et globalisant, en ce qu'elle concernera la conservation de la biodiversité aussi bien dans les AP que dans les zones dites de moindre importance ;
- (b) déterminer clairement les domaines de compétence de chacun des intervenants actuels et futurs dans le secteur de la conservation durable et ;
- (c) répondre aux exigences de développement durable, en faveur des communautés locales et des peuples autochtones (MECNT, 1997).

Par ailleurs, le gouvernement de la RDC, à travers la stratégie nationale de biodiversité s'est engagé à réviser la législation existante concernant la conservation, l'exploitation et la gestion des ressources biologiques (environnement, régime forestier, agriculture, chasse, pêche, urbanisme, hygiène publique, etc.) de manière à y intégrer les considérations stipulées dans la Convention sur la diversité biologique.

La RDC a ratifié les plus importants traités et accords internationaux en matière d'environnement. Il s'agit de :

- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES);
- La Charte de la Nature adoptée par l'ONU ;
- La Convention du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel (UNESCO) ;
- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine appelée aussi « Convention de RAMSAR ».
- La Convention Africaine pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles adoptée à Alger ;
- Le Plan d'Action de Lagos pour le Développement Economique de l'Afrique (1980-2000) par la protection de l'Environnement ;
- La Convention sur la Diversité Biologique (CDB);



2.7 Relations Population, autres entités et le PNKB

- La Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- La Convention sur les changements climatiques ;
- La Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse ;

En ce qui a trait aux structures institutionnelles, à la suite de la Conférence sur la Protection de la Faune et de la Flore en Afrique, tenue à Londres en 1933, l'autorité coloniale du Congo belge a établi en 1934, au sein du Département de l'Agriculture, l'Institut des Parcs Nationaux comme organisme autonome. Après l'indépendance, les parcs nationaux étaient administrés directement par le Département de l'Agriculture (Doumenge, 1990). Depuis 1969, l'ICCN est responsable de la gestion des parcs nationaux et domaines de chasse représentés sur la carte ci-dessous. Il a reçu du gouvernement le mandat de la sauvegarde de la biodiversité sur toute l'étendue de la RDC, notamment de la protection de la faune et de la flore, les recherches scientifiques et le tourisme dans le respect des principes fondamentaux de la conservation de la nature (art. 2 de la loi 023 du 22 juillet 1975).

Depuis 2010 l'ICCN est devenu un établissement public répondant au Ministère Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme et intégrant le Jardin Botanique et Zoologique. Sa transformation en établissement public lui confère un statut plus conforme à sa vocation (missions d'intérêt public, vocation non commerciale). De plus cela lui confèrera plus d'efficacité dans son fonctionnement grâce à (i) la mise en place d'un Conseil d'Administration avec la fin du Comité de Gestion et de la notion d'Administrateur Délégué (meilleure séparation des rôles d'orientation / suivi et d'exécution), (ii) la fin de la double tutelle (Portefeuille et Ministère technique) au profit d'une tutelle unique. .

Lors de la tenue de l'atelier appuyé par IISD en Août 2007 (IISD, 2007), les participants ont identifié et catégorisé les différents conflits auxquels fait face le PNKB. Il s'agit des conflits suivants : conflits Parc / population, conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et, conflits intra et interinstitutionnels. Les différentes causes de ces conflits ont aussi été identifiées.

1) Source : Mission d'Assistance Technique à court terme pour la réflexion sur les statuts de l'ICCN au vu du nouvel environnement légal et institutionnel de 2009. Rapport de mission final. Septembre 2009.

Tableau 2-5 : Différents types de conflits et leurs causes.

TYPES DE CONFLITS	CAUSES
<p>Conflits parc / population</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Abattage des arbres des limites • Déprédation des cultures par les animaux du Parc • Délocalisation / Évacuation des populations autochtones sans indemnisation • Partage insuffisant des bénéfices entre le PNKB et la population • Pauvreté de la population • Couloir écologique du Parc traversant la chefferie de Nindja
<p>Conflits liés à l'accès aux ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du parc sans consulter la population ni mesures d'accompagnement ; • Exploitation des minerais dans le parc • Installation des champs dans le parc • Coupes des bois (construction, chauffe, braises) • Braconnage • Pêche avec nasse et utilisation des produits de végétation toxique.
<p>Conflits intra et inter institutionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Armement des bouviers dans le Parc • Présence des bandes armées dans le Parc (FDLR) • Utilisation du Parc à des fins politiques • Distribution des titres de propriété dans le Parc les autres services de l'État. • Corruption • Faiblesse du cadre légal ne favorisant pas la cogestion du Parc avec la population • Non vulgarisation de la loi • Absence de la politique nationale de conservation communautaire • Circulation illicite dans le Parc • Non respect des textes légaux régissant l'ICCN • Disfonctionnement de l'ICCN • Divergence et conflit entre certains services publics (ICCN, Développement rural, Mines, Environnement, Titres fonciers, Division de l'agriculture et élevage) ; • Braconnage par les agents du PNKB • Déforestation par certains agents du PNKB • Exploitation des minerais par certains agents du PNKB • Absence de la matérialisation des limites

3 Mission du PNKB, objectifs et programmes du PGG



Vaillants gardes du Parc recevant les instructions avant le déploiement sur le terrain

Il est fondamental de rappeler que le processus d'élaboration du présent PGG s'inscrit dans un exercice utilisant l'approche du cadre logique.

La mission du PNKB synthétise l'importance de l'aire protégée compte tenu de la valeur exceptionnelle de ses ressources des points de vue écologique, culturel et socioéconomique. Cette importance a été reconnue au niveau international par l'UNESCO. C'est ainsi qu'il a été inscrit sur la liste de Site du Patrimoine Mondial en 1980.

LA MISSION DU PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA

Conserver la biodiversité du PNKB en vue de maintenir sa valeur globale du point de vue écologique, socioéconomique et culturel.



L'élaboration du présent Plan Général de Gestion s'appuie sur la prémisse que le processus se doit d'être **adaptatif, cyclique, multisectoriel** et **participatif**. Compte tenu de la conjoncture sociopolitique actuelle dans la région qui est appelée à évoluer vers une normalisation, la structuration du PGG telle que conçue permettra des ajustements appropriés en cas de nécessité. Par ailleurs, le Plan d'actions produit dans le cadre de l'exercice de planification offre la flexibilité nécessaire pour l'exécution des activités quotidiennes dévolues à un PGG.

Afin de mieux structurer les objectifs stratégiques du plan de gestion et d'identifier les résultats et activités à initier, un brainstorming avec les parties prenantes a permis de définir un objectif qui transcende les préoccupations ponctuelles et quotidiennes du Parc. Cet objectif s'étale sur une période de dix ans.

L'objectif du PGG s'énonce de la manière suivante:

Assurer la protection, la gestion durable et participative du PNKB et de ses zones d'influences en vue d'en maintenir l'intégrité.

Cinq objectifs stratégiques du PGG ont été identifiés, il s'agit de :

1. Assurer l'intégrité territoriale du parc (Protection);
2. Renforcer l'implication de la population environnante dans la conservation et le développement intégré (Conservation Communautaire);
3. Développer un tourisme durable et participatif au PNKB et dans ses zones d'influence (Tourisme);
4. Améliorer la gestion du parc sur base des résultats du monitoring et de la recherche (Recherche) ;
5. Améliorer le système de gestion administrative et financière au PNKB conformément à la revue institutionnelle de l'ICCN (Gestion Administration et Financière).

A partir des cinq objectifs stratégiques du PGG, il a été identifié cinq programmes. L'exercice de planification a également permis d'identifier pour chaque **programme** à l'aide des **principes directeurs** un certain nombre de **résultats** attendus avec des **activités** devant permettre de les atteindre respectivement.

Il s'agit des cinq programmes suivants :

1. La Gestion des Écosystèmes/Surveillance ;
2. La Conservation Communautaire ;
3. Le Tourisme ;
4. La Recherche et le Monitoring;
5. La Gestion Administrative et Financière.

Ces différents programmes sont en phase avec les options stratégiques de l'ICCN pour la conservation de la biodiversité dans les aires protégées, à savoir:

- La prise en compte de la conservation de la biodiversité dans le programme national de développement
- La contribution à la sauvegarde des forêts tropicales dans le bassin du Congo
- La création et maintien d'un environnement propice pour le développement de toute la flore et la faune dans toutes ses aires protégées et non la protection d'une espèce

- La gestion participative des aires protégées en coopération avec les communautés locales et riveraines
- L'application du principe d'équité en vue de la redistribution de revenu développement des populations locales
- L'accent mis sur l'éducation environnementale des populations surtout jeunes
- L'ouverture, sans discrimination, à la coopération avec tous les partenaires nationaux et internationaux
- Le renforcement du mécanisme de coordination des activités des partenaires notamment en rendant opérationnels le CoCoCongo et les CoCoSi
- L'implication dans les mécanismes de coopération sous-régionale et régionale
- Le développement de la coopération transfrontalière.

Tableau 3-1 : Programmes de Gestion, Objectifs spécifiques et Résultats attendus

PROGRAMME DE GESTION	OBJECTIFS STRATEGIQUES	RESULTATS ATTENDUS
1. La Gestion des Ecosys thèmes / Surveillance	Assurer l'intégrité territoriale du Parc	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les limites du parc sont totalement matérialisées d'une façon participative ; 2. Le PNKB est totalement surveillé ; 3. Le déguerpissement de tous les irréguliers de l'intérieur des limites du parc suite à un lobbying renforcé ; 4. La protection des zones fragiles est assurée ; 5. Un plan de zonage est élaboré et mis en œuvre ; 6. Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés.
2. La Conservation Communautaire	Renforcer l'implication de la population environnante dans la conservation et le développement intégré	<ol style="list-style-type: none"> 1. La conservation communautaire au PNKB a contribué aux projets de développement des communautés riveraines et des zones d'influence ; 2. Les conflits entre les communautés riveraines et le PNKB ont diminués grâce à une attitude positive envers le parc.
3. Le Tourisme	Développer un tourisme durable et participatif au PNKB et dans les zones d'influence	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les attractions touristiques du PNKB et ses zones d'influence sont diversifiées et valorisées de façon durable ; 2. Un mécanisme de partage de revenus au PNKB est opérationnel
4. La Recherche et le Monitoring	Améliorer la gestion du parc sur base des résultats du monitoring et de la recherche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le statut des cibles de conservation est connu et actualisé en permanence ; 2. La base de données du PNKB est améliorée et utilisée à des fins de gestion.
5. La Gestion Administrative et Financière	Améliorer le système de gestion administrative de gestion administrative et financière au PNKB conformément à la revue institutionnelle de l'ICCN	<ol style="list-style-type: none"> 1. La gestion du PNKB est orientée en fonction de son PGG ; 2. Les conditions de travail sont améliorées ; 3. Les ressources humaines et financières du PNKB sont gérées conformément à ses manuels de procédures ; 4. Un autofinancement du PNKB est assuré ; 5. L'accomplissement des objectifs des programmes est suivi et évalué.

4 Plan de zonage

Le schéma de zonage d'un parc est un outil réglementaire fixant les orientations relatives au degré de protection et d'aménagement envisagé pour chacune des unités (zones) qui compose ce parc. Ce schéma devra proposer, en ce qui concerne le PNKB, un cadre qui permet de réconcilier les besoins des 5 programmes. Les zones identifieront des secteurs (micro-zones) dans lesquels les priorités des types et degrés d'usages et de gestion sont appliquées en fonction de l'objectif global du PNKB, de la valeur exceptionnelle de ses ressources, de l'aménagement approprié du PNKB et des objectifs de gestion. Une série de directives sera conçue comme des règles ou règlements qui s'appliquent à l'ensemble du PNKB, décrivant les activités tolérées ou les activités interdites. Par ailleurs, il sera procédé, pour chaque micro-zone, la rédaction des directives qui s'appliqueront uniquement au sein de la micro-zone concernée.

Les orientations de gestion et le schéma de zonage sont des outils qui permettent d'articuler soigneusement les actions à long terme pour atteindre un résultat harmonieux sans porter préjudice aux précieux attraits du parc. Ces orientations de gestion servent à guider les actions des gestionnaires du parc en matière de conservation, de mise en valeur, de sécurité et d'administration.

L'analyse des données présentées dans le chapitre II « Présentation et Description du PNKB », permettra de départager les secteurs fragiles de ceux à plus fort potentiel pour la mise en valeur. Il sera alors possible d'établir le périmètre optimal des zones du parc afin que ce dernier réalise pleinement sa vocation. À la suite de l'analyse de tous ces éléments, les grands axes de conservation du patrimoine naturel, ainsi que du patrimoine socioculturel qui y est associé, seront définis de même que les orientations que l'on entend suivre.

Dans le cadre de l'exercice de zonage du PNKB, plusieurs défis sont à anticiper :

- Assurer le maintien de l'intégrité écologique ainsi que la protection du patrimoine économique, culturel et paysager du parc;
- Favoriser la réhabilitation et la restauration des zones dégradées ;
- Favoriser un cadre de gestion intégré de l'environnement à l'échelle régionale (le PNKB est à cheval sur 3 Provinces);
- Promouvoir l'engagement de la communauté à protéger le patrimoine naturel et culturel du parc;
- Offrir un produit éco touristique de qualité;
- Favoriser les retombées économiques à l'échelle locale et nationale.

Dans tous les aspects de la gestion du PNKB, on visera d'abord et avant tout le maintien de l'intégrité écologique, c'est-à-dire que l'on cherchera à préserver les espèces et les écosystèmes ainsi que les processus naturels qui les façonnent et les unissent. On visera également la mise en valeur des autres formes de patrimoine, à savoir les patrimoines économique, culturel et paysager.



Il est à noter qu'on juge que l'intégrité d'un écosystème est maintenue si :

- Sa structure et ses fonctions sont intactes;
- Ses composantes et les processus naturels sont susceptibles de continuer à exister;
- Les utilisations humaines et les installations sont compatibles avec la capacité limitée de l'écosystème de supporter les utilisations et le niveau de ces utilisations, de même qu'après les périodes où elles se font.

De par son statut actuel de parc national, le PNKB se classe dans la Catégorie II du système de classification de l'UICN. Il se définit donc comme une aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives. Sur le plan international, le PNKB a donc juridiquement comme objectifs :

- (a) protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures ;
- (b) exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et
- (c) offrir des possibilités de visite, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.

Il ressort de ce qui précède que, compte tenu de ce statut, la présence des villages enclavés à l'intérieur des limites du parc est incompatible avec les objectifs de gestion d'un parc national. Par conséquent tant que ce problème n'a pas été résolu il ne sera pas possible d'adopter un plan de zonage qui est cohérent avec son statut de parc national. Une mission de l'UICN devrait avoir lieu en première semestre 2010 pour étudier le problème et proposer des options permettant l'élaboration d'un plan définitif. L'élaboration du plan de zonage est prévue dans le cadre du programme de gestion de l'écosystème et surveillance (Chapitre 5).

Par ailleurs il convient de souligner également que la mise en œuvre du plan de zonage est conditionnée par le déguerpissement des groupes armés à l'intérieur et à la périphérie du parc.

A titre indicatif, et sans anticiper les résultats de la mission UICN, le plan de zonage pourrait inclure au moins les catégories suivantes :

- Zone de protection intensive
- Zone de tourisme et recherche
- Zones de lieux sacrés
- Zones des services du parc (infrastructures, etc..)
- Zone tampon (périphérique au parc).

5 Programme de gestion des écosystème et surveillance



Objectif stratégique : assurer l'intégrité territoriale du parc

Buts opérationnels (horizon 10 ans)

- La présence opérationnelle de l'ICCN est rétablie sur toute l'étendue du parc ;
- Toutes les occupations illégales du couloir écologique sont évacuées ;
- Aucune activité minière dans le parc ;
- Toutes les limites du parc sont documentées et matérialisées ;
- Un plan de zonage est opérationnel ;
- Augmentation de la population de familles de gorille suivies;
- Augmentation significative des populations des espèces phares en basse altitude par rapport au point zéro établi en année 1) ;
- Une recolonisation progressive des zones défrichées ou déboisées



5.1 Information de base

A l'instar d'autres aires protégées du pays, le PNKB est confronté à plusieurs problèmes mettant même en péril son existence. Sujet à une forte densité de population dans sa périphérie en haute altitude, cette population exerce une forte pression sur les ressources naturelles du parc se traduisant par des fortes activités de braconnage et d'abattage illégal d'arbres, l'envahissement illégal dans certains secteurs par des fermes etc.

L'arrivée de millions de réfugiés rwandais en 1994, après le génocide, et leur installation dans des camps à proximité de la partie de haute altitude du PNKB et, par la suite, le déclenchement de la guerre en 1996 ont eu des conséquences désastreuses sur l'écosystème du parc : forte déforestation et en particulier une destruction importante des bambous ; décimation de la faune sauvage y compris des populations de gorilles et d'éléphants. Dans le secteur de haute altitude, on estime à environ 50% la chute du nombre de gorilles et à quasiment 100% pour la population d'éléphants. Dans la partie de basse altitude l'exploitation illégale de minerais du colombo-tantalite (coltan), de l'or et de cassitérite a provoqué l'afflux de milliers des personnes avec, pour conséquence, une forte augmentation du braconnage et la destruction des habitats.

Depuis 1996, le PNKB est toujours, occupé par divers groupes armés en conflit qui visent l'exploitation illégale de ses ressources. Plus de 90 % du parc était hors contrôle de l'ICCN pendant cette période de guerre.

Enfin, il persiste une certaine confusion à propos des limites à certains endroits, qui n'ont pas encore été matérialisées. Cela a eu comme résultat l'installation de particuliers dans le parc surtout dans l'ancienne partie du PNKB.

5.2 Principes directeurs

Les trois principes directeurs sur lesquels reposent l'aménagement et le contrôle dans le PNKB sont :

1. La conservation aura préséance sur la mise en valeur tablant sur le fait que l'objectif général du PNKB est de conserver sa biodiversité en vue de maintenir sa valeur globale du point de vue écologique, socioéconomique et culturel.
2. L'intégrité des écosystèmes sera maintenue en s'assurant que :
 - a. leur structure et leurs fonctions sont intactes ;
 - b. les composantes et les processus naturels sont susceptibles de continuer à exister ;
 - c. les utilisations humaines et les installations sont compatibles la capacité de résilience de l'écosystème (avec la capacité limitée de l'écosystème de supporter les utilisations et le niveau de ces utilisations, de même qu'après les périodes où elles se font).
3. Le principe de précaution devra être au cœur de toutes les décisions. Ce principe devra définir l'attitude que doit adopter le gestionnaire lorsqu'il



croit que ses interventions sont susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine. Cela ne doit cependant pas être interprété comme un encouragement à l'immobilisme, mais plutôt comme une incitation à l'action en vue de gérer activement les risques.

Les axes stratégiques d'intervention pour assurer l'intégrité territoriale du parc sont donc :

- Assurer l'évacuation des irréguliers (bandes armées, occupants illégaux) du parc, et régler le problème des villages à l'intérieur du parc par un processus permettant au PNKB d'établir et mettre en œuvre un plan de zonage qui est cohérent avec le statut de l'aire protégée.
- Matérialiser, en étroite concertation avec les populations riveraines et les autres autorités compétentes, toutes les limites du parc. Le caractère participatif de cette approche est fondamental car il permet d'éviter toute une série de conflits qui peuvent naître sous prétexte que les limites du parc ne sont pas connues ;
- Assurer la protection totale de l'ensemble des secteurs du parc,
- Là où il est nécessaire, entreprendre des mesures actives de réhabilitation du milieu.

Six résultats sont attendus:

- Les limites du parc sont totalement matérialisées de façon participative
- Le PNKB est totalement surveillé
- Le déguerpissement des tous les irréguliers de l'intérieur des limites du parc suite à un lobbying renforcé
- La protection des zones névralgiques est assurée
- Un plan de zonage est élaboré et mis en œuvre.
- Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés

5.3 Résultats

5.3.1 Résultat 1 : Les limites du Parc sont totalement matérialisées d'une façon participative.

Depuis son classement en réserve en 1937, les limites n'ont jamais été clairement matérialisées sur le terrain, excepté la partie matérialisée entre 1949 et 1951. Les secteurs Ntulo – Lushesha et Lushesha – Lemera dans la partie haute altitude ont été matérialisés avec l'appui de la mission anti érosive (MAE) et Monsieur Pierlot, chargé de l'agriculture à l'INEAC. La plantation des eucalyptus a été utilisée pour matérialiser les limites. La matérialisation participative des sections névralgiques de limites de la partie haute altitude (Kalonge, Musenyi, et Bitale), ne commencera qu'avec l'arrivée de la GTZ en 1985.

Les premières négociations ont eu lieu dans la basse altitude à Nzovu et Itebero/ Utu. La matérialisation de Nzovu se poursuit depuis 1995.

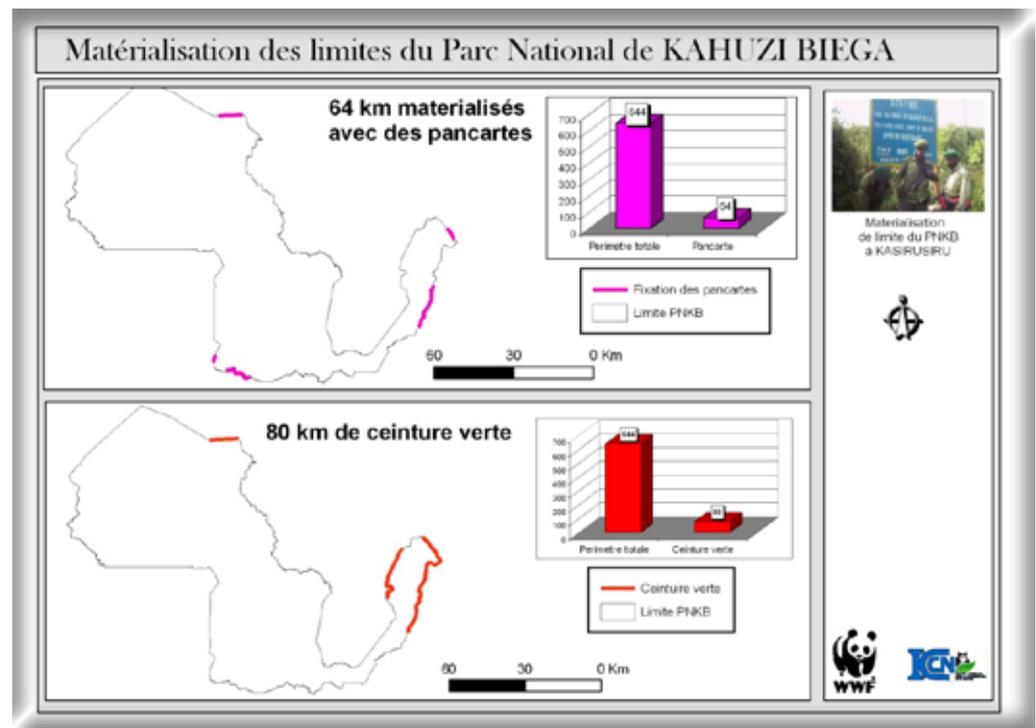
En ce qui concerne l'extension du parc de 1975, seulement une partie des limites est formée par des limites naturelles comme les rivières Lubimbe et Luka, le reste étant les limites « artificielles ». Cependant les limites de l'extension n'étaient pratiquement pas connues par les populations concernées.

2) Le terme zone névralgique dénote une zone dont la protection est particulièrement importante mais qui est particulièrement menacée.



Pour assurer la sauvegarde de l'intégrité du PNKB, les travaux de délimitation doivent se poursuivre. Le besoin dans ce domaine est beaucoup plus pressant dans la basse altitude où les contestations de la limite et de l'extension du parc est très vive (Lulingu et Itebero). (ICCN, 2000). Ces contestations sont très souvent liées à la difficulté d'interprétation sur terrain du texte légal, selon les intérêts. C'est pourquoi un travail minutieux de documentation des limites (vérification des textes légaux par rapport aux lieux dits de terrain, cartographie) doit être mené avant de commencer la matérialisation participative avec toutes les parties prenantes.

Figure 5-1 : Carte des limites du PNKB matérialisées



Dans le couloir écologique, des anciennes fermes coloniales à l'abandon furent incluses dans les limites du parc établies en 1975. Quelques unes d'entre elles ont été par la suite illégalement occupées par des personnalités politiques et influentes qui se sont retrouvées de facto en conflit foncier avec le parc. Cette situation perdure et nécessite un déguerpissement des irréguliers pour faciliter la matérialisation.

L'expérience actuelle du PNKB, surtout avec les récentes guerres qui ont pris leur départ de l'Est du pays (1996 et 1998), montre que la sécurisation des limites du parc ne peut être l'apanage de la seule équipe de surveillance. C'est le cas de Kalonge et de Nzovu à titre d'exemple, où les habitants se sont attelés à protéger le parc lorsque les agents de surveillance ne pouvaient pas assumer leur mission.

Il convient de souligner que la documentation et matérialisation des limites est un processus long et coûteux. Il ne peut réussir que si les ressources financières adéquates sont mobilisées et que si les milices armées sont évacuées.

Enfin il convient de souligner que la matérialisation des limites du parc est activement sollicitée par les populations qui reconnaissent eux-mêmes l'importance de ce processus pour limiter les conflits.



Tableau 5-1 : Cadre de Suivi de délimitation participative

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
N° Km DE LIMITES DOCUMENTEES	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes des textes légaux et cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel 	Chargé des limites
N° Km DE LIMITES MATERIALISEES	<ul style="list-style-type: none"> • Délimitation participative 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuel 	Chargé des limites

5.3.2 Résultat 2 : Le PNKB est totalement surveillé.

Comparativement à la situation malsaine traversée par le PNKB entre 1996-2002, période pendant laquelle l'ICCN avait perdu tout contrôle sur le secteur de basse altitude où les deux sous stations existantes du parc (Itebero et Nzovu) avaient fait l'objet de pillages, on a noté une amélioration très sensible de la situation à partir de l'année 2007 du fait que les actes d'insécurité ont beaucoup baissé à l'intérieur du Parc. (ICCN-PNKB, 2007).

Comparativement au secteur de la haute altitude qui a connu des incursions sporadiques des Interahamwés de passage lors des attaques perpétrées dans certaines localités autour du parc, les secteurs de la basse altitude (Nzovu, Itebero et Lulingu) ont été investis par ces Interahamwés qui se livrent à l'exploitation minière, à la destruction de la végétation et au commerce illégal de la viande de chasse et des animaux sauvages vivants .

Dans les secteurs de Nzovu et Itebero, quelques éléments des FARDC sont impliqués également dans la spoliation des ressources naturelles du PNKB. Ils détruisent la faune et ils sont complices dans l'exploitation des minerais (ICCN-PNKB, 2007).

Le couloir écologique de Nindja a été réoccupé par de nouveaux fermiers de la ville de Bukavu en connivence avec des responsables de certains services publics notamment les Titres Fonciers et le Cadastre. Ils ont acheté les anciennes concessions dont les titres d'occupation ont été annulés par l'Autorité Provinciale suivant l'arrêté n° 01.029/CAB/GP/2000 du 18/05/2000. Les gardiens de bétail sont armés des fusils de guerre et sont appuyés par des éléments FDLR et les militaires des FARDC. Ils empêchent ainsi les gardes d'accéder à cette zone pour y exercer les activités de surveillance du parc.

Après une longue absence de l'ICCN dans la grande partie de la base altitude du parc, initialement moins protégée, avec comme conséquence l'augmentation des activités illégales de subsistance telle l'exploitation de minerais, la population locale s'est continuellement opposée au contrôle de l'autorité du parc.

La stratégie de déploiement des patrouilles de surveillance est basée sur un découpage du parc en 4 secteurs, chacun dépendant d'une sous station. Le programme des activités de surveillance sera élaboré sur la base des prescriptions édictées dans le Manuel des Procédures de Patrouille du PNKB. Ce manuel décrit les procédures à suivre pour chaque étape d'une patrouille (briefing, réalisation et débriefing). Toutes les patrouilles sont équipées d'un GPS qui permet de géo référencier les parcours des patrouilles et les observations effectuées. Ces informations sont saisies dans une base de données permettant ainsi aux gestionnaires de suivre les activités de surveillance et d'évaluer l'impact des efforts de protection sur les cibles de conservation.

Pour faire face aux problèmes que pose la présence de groupes armés et autres braconniers ou irréguliers, les efforts de surveillance devront être organisés avec l'appui de partenaires. Cet appui des partenaires (primes, rations, équipement, fonctionnement) sera indispensable. L'efficacité de la surveillance dépendra également du processus de la réforme institutionnelle qui devrait permettre au PNKB de disposer des ressources humaines adéquates (mise en retraite des anciens gardes, recrutement et formation de nouveaux gardes). Cet aspect est abordé plus en détail en Chapitre 9. L'acteur principal dans la résolution des problèmes liés aux bandes armées, c'est d'abord et avant tout le gouvernement. L'ICCN et partenaires ne peuvent que donner une contribution.

Tableau 5-2 : Cadre de Suivi de la surveillance

INDICATEUR	METHODE / OUTIL	FREQUENCE	RESPONSABLE
EFFORT DE PATROUILLE PAR QUADRAT 5x5km	<ul style="list-style-type: none"> LEM 	<ul style="list-style-type: none"> Annuel 	Chefs de secteurs
INDICES DE CAS ACTIVITES ILLEGALES	<ul style="list-style-type: none"> LEM 	<ul style="list-style-type: none"> Synthèses mensuelles 	Chefs de secteurs
INDICES D'ABONDANCE D'ESPECES PHARES	<ul style="list-style-type: none"> LEM Recensement total (point zéro) 	<ul style="list-style-type: none"> Synthèses mensuelles 3 ans 	Recherche et monitoring
SUPERFICIE DE LA COUVERTURE FORESTIERE DES SECTEURS BASSES / HAUTES ALTITUDE	<ul style="list-style-type: none"> Analyses images satellites 	<ul style="list-style-type: none"> 5 ans 	Recherche et monitoring
RECOLONISATION DES ZONES DEGRADEES	<ul style="list-style-type: none"> Dynamique des habitats 	<ul style="list-style-type: none"> 5 ans 	Recherche et monitoring



5.3.3 Résultat 3 : Le déguerpissement des tous les irréguliers de l'intérieur des limites du parc suite à un lobbying renforcé

Depuis 1994, l'afflux massif des réfugiés rwandais, suivi des guerres intempestives, plusieurs groupes armés considérés par des autorités de la RDC comme « forces négatives » se sont établis à l'intérieur du PNKB. Le parc est utilisé comme base arrière d'où sont lancées, de façon plus ou moins régulière, des attaques vers la périphérie. Ces groupes sont, par ailleurs, fortement impliqués dans l'exploitation illégale de minerais et également dans les activités de braconnage. Les dommages consécutifs à l'exploitation minière se traduisent par la destruction de la faune et de la flore, la pollution des eaux et la déviation des lits des rivières.

Parmi ces groupes, les FDLR constituent l'une des menaces les plus sérieuses à la sauvegarde de l'intégrité du parc. Elles sont localisées dans le secteur de haute altitude (Nindja et Bunyakiri), dans le couloir qui relie les parties Est et Ouest du PNKB et dans les régions de basse altitude (localité de Swiza) où elles occupent d'anciens carrés miniers implantés dans le parc. La présence d'autres groupes de « délinquants », de déserteurs et autres « inciviques » contribue également à pérenniser un climat d'insécurité dans la région et rend extrêmement difficile, et dangereux, le travail des gardes. A titre d'exemple, alors que le parc tentait de récupérer et de limiter son territoire spolié dans le couloir écologique, son équipe fut attaquée dans la matinée du 5 septembre 2000 et 10 membres de l'équipe furent tués.

Plusieurs actions seront menées pour appréhender le problème à la présence des irréguliers dans le parc :

- Lobbying au niveau international pour maintenir l'attention de la communauté internationale sur les menaces pesant sur ce site du patrimoine mondial ;
- Lobbying / sensibilisation des autorités politico administratives nationales, provinciales et locales, avec descentes sur le terrain.
- Appui de partenaires pour la surveillance aérienne
- Patrouilles mixtes ICCN / MONUC / autres forces internationales / FARDC sur le terrain.

Tableau 5-3 : Cadre de Suivi de déguerpissement des irréguliers

INDICATEUR	METHODE	FRE- QUENCE	RESPONSABLE
INDICE DE PRESENCE D'IRREGULIERS	• LEM (MIST)	• synthèses annuelles	Chefs de secteurs
SUPERFICIE RECUPEREE	• analyses satellitaires	• 5 ans	Recherche et monitoring



5.3.4 Résultat 4 : La protection des zones fragiles est assurée

La continuité végétale du PNKB allant de 600m à 3308 m est, avec le PNVi, unique, pour toute l'Afrique subsaharienne. Cette situation garantit l'échange génétique entre les populations de grands mammifères de basse et haute altitude. Etant donné la superficie réduite des forêts de haute altitude et vu l'isolement de celles-ci dans une région surpeuplée et complètement mise en culture, cet échange est la seule garantie pour la survie de ces populations de grands mammifères menacés.

L'occupation, par les fermes illégales, du couloir écologique étroit reliant les secteurs de haute et basse altitude constitue une des plus grandes menaces pour l'intégrité du parc. L'occupation de ce couloir obstrue les mouvements de grands mammifères (notamment les éléphants) et de manière générale elle fragilise les flux génétiques entre les deux parties du parc. La récupération de cette zone névralgique constitue une des plus hautes priorités du parc. Un dossier administratif, documentant clairement la nature illégale de cette occupation, a été constitué et son suivi devrait se poursuivre auprès des autorités compétentes avec l'appui de la DG de l'ICCN.

Enfin il convient de souligner que sur base des recherches en cours et futures une attention particulière sera apportée à la protection d'autres zones fragiles (habitats préférés des espèces phares) qui pourraient constituer une menace pour la survie des populations d'espèces phares (gorilles, chimpanzés, éléphants).

Tableau 5-4 : Cadre de suivi de protection des zones fragiles

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
NOMBRE DE ZONES FRAGILES PROTEGEES	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes spécifiques • LEM 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	Chefs de secteurs Recherche et Monitoring
NOMBRE DE FERMES ABANDONNEES DANS LE COULOIR ECOLOGIQUE (ou superficie en km ² récupérée ?)	<ul style="list-style-type: none"> • LEM (MIST) 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	Chefs de secteurs Recherche et Monitoring
INDICES D'UTILISATION DU COULOIR PAR LES ELEPHANTS, GORILLES ET CHIMPANZES	<ul style="list-style-type: none"> • LEM (MIST) 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuelle 	Recherche et monitoring



5.3.5 Résultat 5 : Un plan de zonage est élaboré et mis en œuvre

La justification pour la réalisation d'un plan de zonage a été présentée en §4. Pour le PNKB l'élaboration du plan de zonage est particulièrement urgente car elle constitue la première étape vers la résolution durable du problème des villages qui se sont trouvés à l'intérieur du parc lors de son extension en 1975.

Pour réaliser ce plan le PNKB bénéficiera d'un appui des spécialistes de l'UICN. Plusieurs étapes sont nécessaires :

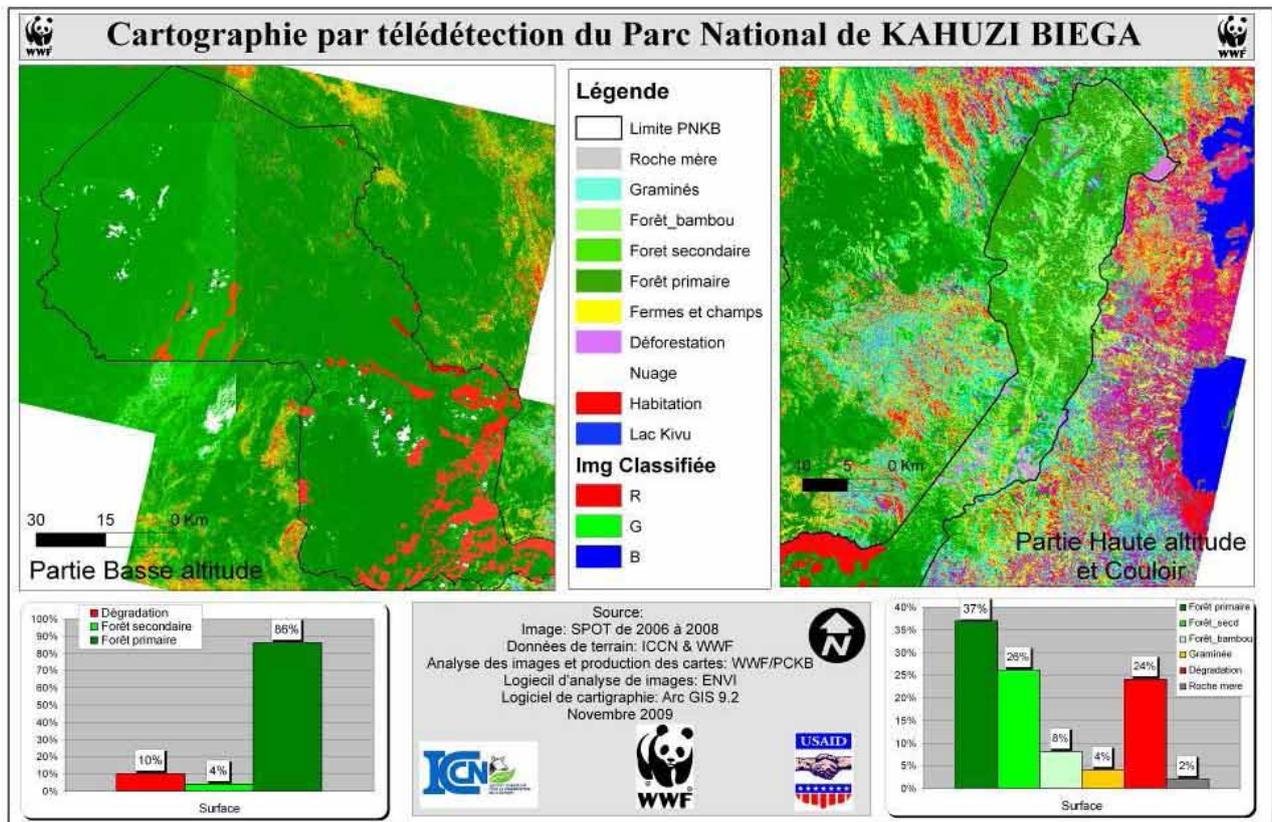
- Actualiser les informations multi sectorielles (biologiques et socio économiques ; menaces) ;
- Passer en revue les informations recueillies et les échanges avec une sélection d'autorités : traditionnelles, d'autorités politico administratives, les organisations internationales et autres parties prenantes
- Elaborer le plan de zonage et un plan d'action détaillant les différentes étapes nécessaires pour rendre ces plans opérationnels.

Tableau 5-5 : Cadre de suivi d'élaboration et mise en œuvre du plan de zonage

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
EXISTENCE D'UN PLAN DE ZONAGE INTERACTIF	<ul style="list-style-type: none">• Etudes spécifiques et cartographie	<ul style="list-style-type: none">• Triennale	Chefs de secteurs

5.3.6 Résultat 6 : Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés

Figure 5-2 : Carte de végétation du PNKB et ses environs montrant les zones d'occupation humaine et les zones de déforestation



Outre la dégradation du patrimoine naturel que représente le braconnage des espèces phares du parc (gorilles, éléphants) et d'autres menaces cités dans le chapitre 2, il existe également un phénomène naturel récent (depuis environ 10 ans) qui occasionne un appauvrissement des certains milieux en haute altitude. Il s'agit d'une plante grimpante endémique, *Serichostachys scandens*, qui envahi et étouffe la végétation ligneuse et les bambous. L'ampleur de ce phénomène, qui semble être en progression, est très importante et risque d'avoir un impact négatif sur l'habitat de gorilles et les plantes dont ils ont besoin pour se nourrir (notamment le bambou). Des études sont en cours concernant l'écologie de ces plantes avec des résultats préliminaires disponibles avançant des pistes de solution.

La réhabilitation des zones dégradées contribue au maintien de l'intégrité et de la continuité des habitats, cibles de conservation du PGG. Toutefois compte de tenu des ressources importantes que demande toute intervention active de restauration de l'habitat les expériences pilotes seront menées, et ce seulement dans les zones les plus dégradées.

La restauration écologique est une activité intentionnelle qui amorce ou accélère le rétablissement d'un écosystème dans sa fonction (processus), son intégrité (composition des espèces et structure des communautés) et sa durabilité (résistance aux perturbations et résilience). (Parcs Canada, 2007).



Dans le cas du PNKB, le processus de restauration écologique doit respecter les trois principes directeurs suivants (adaptés de Principes de la restauration écologique. Parcs Canada (2007):Efficacité pour restaurer et maintenir l'intégrité écologique;

- Efficience par l'emploi de méthodes pratiques et économiques permettant la réussite fonctionnelle;
- Engagement, par la mise en œuvre de processus inclusifs et par la reconnaissance et la valorisation de l'interrelation entre culture et nature.

L'efficacité de la restauration écologique passe par le rétablissement et le maintien de l'intégrité écologique. Cependant, la restauration d'un écosystème est généralement un processus coûteux, qui exige nettement plus d'efforts que la prévention des dommages écologiques. L'évolution des pratiques de restauration depuis plusieurs décennies a favorisé le développement de pratiques exemplaires qui assurent que les projets de restauration sont non seulement efficaces (c'est-à-dire qu'ils réalisent l'intégrité écologique), mais aussi efficaces dans leur action, grâce à des méthodes pratiques et économiques qui procurent une réussite fonctionnelle (Higgs, 1997).

La restauration écologique est efficace :

- Quand elle rétablit la structure, la fonction, la composition et la dynamique (p. ex. les perturbations, les successions rétrogressives ou progressives) de l'écosystème naturel à l'intérieur des contraintes qu'impose son évolution à moyen et long termes;
- Quand elle cherche à assurer la résilience de l'écosystème;
- Quand elle s'emploie à enrichir le capital naturel.

La restauration écologique est efficiente :

- Quand elle vise à des résultats conséquents en temps utile;
- Quand elle prend en compte le caractère limité des ressources et se montre créative dans la recherche de moyens nouveaux de concrétiser des objectifs et des partenariats;
- Quand elle favorise la créativité, l'innovation et le partage du savoir afin d'optimiser la science et les pratiques d'avenir;
- Quand elle témoigne d'un esprit de responsabilité à l'égard des personnes, des collectivités et des institutions dont dépend la réussite.

La restauration écologique est engageante :

- Quand elle intègre la valeur des ressources du patrimoine culturel, en particulier quand celles-ci sont soulignées dans la désignation de l'aire protégée;
- Quand elle fournit aux gens la possibilité de liens plus profonds avec la nature et améliore leur compréhension et leur appréciation des relations entre les modèles et processus culturels et écologiques;
- Quand elle fournit aux Congolais la possibilité de découvrir et de connaître la nature de la RDC d'une manière qui renforce leur attachement aux aires protégées;



- Quand elle fournit aux membres des collectivités, aux particuliers et aux groupes des occasions de collaborer dans la poursuite d'une vision commune;
- Quand elle aide à promouvoir le bien-être des collectivités;
- Quand elle crée des possibilités d'une réintégration culture-nature qui ramène l'ordre et l'équilibre spirituels et améliore le bien-être humain.

La planification efficace de restauration écologique au PNKB en conformité avec les principes énoncés ci-haut devrait faciliter une mise en œuvre efficace, efficiente et engageante, ainsi qu'un véritable engagement des parties prenantes. Les interventions doivent également être en conformité avec la loi congolaise de la conservation de la nature et les directives opérationnelles de l'UNESCO pour les sites du patrimoine mondial.

Il faudra, pour ce faire, mettre en œuvre le plan de restauration élaboré en s'inspirant de ces principes. On procédera par la suite au suivi des mesures retenues afin d'évaluer le niveau de réussite de la restauration selon une démarche de gestion adaptative et participative et, au besoin, on apportera au plan de restauration les modifications nécessaires.

Tableau 5-6 : Cadre de suivi de restauration des écosystèmes dégradés

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
EVOLUTION DE LA VEGETATION DANS LES ZONES RESTAUREES	<ul style="list-style-type: none">• Etudes spécifiques	<ul style="list-style-type: none">• Triennale	Recherche et monitoring

6 Programme de Conservation Communautaire



L'élevage est l'une des alternatives que le parc appuie chez les communautés. Formation dans le traitement des maladies des caprines

Objectif stratégique du Programme: Renforcer l'implication de la population environnante dans la conservation et le développement intégré

Buts opérationnels (10 ans)

- Un plan stratégique de conservation communautaire spécifique au PNKB est élaboré pour fin d'année 1 et mis en œuvre ;
- Les CGCC sont opérationnels dans tous les territoires du parc ;
- Des réalisations de développement (infrastructures, agroforesterie, activités génératrices de revenus) sont mises en œuvre en partenariat avec le parc dans les zones d'intervention prioritairement retenues ;
- Les équipes de sensibilisation et de formation visant un effet multiplicateur, sont opérationnelles dans toutes les collectivités situées dans les zones d'influence du parc ;
- Les conflits récurrents ont diminué.



6.1 Informations de base

La conservation communautaire fait partie des 19 programmes prioritaires de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité dans les aires protégées de la RDC. L'implication des communautés riveraines dans la conservation du PNKB constitue donc un axe prioritaire d'intervention du PGG. Par ailleurs l'approche tentant à concilier protection stricte avec la conservation intégrée est poursuivie par le parc depuis les années '80, le modèle exclusif de la protection des ressources naturelles des AP ayant mis en évidence les limites de la répression seule. La population ne se sentant pas concernée, elle ne participe pas à la protection des ressources naturelles de l'aire protégée. Le schéma actuel de collaboration avec les différentes parties prenantes dans les initiatives de la conservation communautaire en cours montre que l'ICCN n'avait pas toujours été en contact direct avec les communautés locales. Il arrive qu'il le soit à travers les partenaires lorsque ceux-ci mettent en œuvre des activités pour l'ICCN. Cette situation n'est pas idéale car si le lien entre le parc et les appuis communautaires fournis n'est pas clairement perçu par les bénéficiaires leur adhésion aux objectifs de conservation du parc sera faible. Par ailleurs une analyse des causes de conflits identifiés par les différentes parties prenantes lors des ateliers organisés dans différents sites met en évidence que la mauvaise compréhension des rôles de chacun, des perceptions différentes et le manque de communication sont souvent à l'origine des conflits entre l'ICCN et les communautés riveraines.

La stratégie de gestion participative est à approfondir au PNKB bien que certaines activités de développement au bénéfice de la population y soient déjà entreprises par l'ICCN. S'il est évident que l'ICCN n'ait pas toujours les capacités techniques requises pour certaines activités d'appui communautaire, et doit donc faire recours à des partenaires spécialisés, il est néanmoins essentiel que l'ICCN puisse s'assurer que, dans le cadre des partenariats, son rôle de maître-d'œuvre dans les réalisations du programme de conservation communautaire est visible et compris par tout le monde. Quelque soit la façon d'intervenir (directe ou par sous-traitance), la mise en œuvre de la stratégie de conservation communautaire sera sur le contrôle du parc et requiert un fonds propre à gérer directement au niveau du parc. Ce fonds, qui devrait provenir de diverses sources (recettes rétrocédées, dons, etc.), permettrait au PNKB de répondre aux préoccupations des structures de gestion participative et d'assurer le développement de ses alentours.

Enfin il convient de souligner que compte tenu de l'ampleur des problèmes socio-économiques autour du parc le programme de conservation communautaire du parc ne pourra contribuer que de façon partielle à les résoudre. D'où la nécessité d'impliquer d'autres acteurs au développement.

6.2 Principes directeurs

La conservation communautaire ou gestion concertée ou encore gestion participative est considérée comme un modèle inclusif. Ce besoin d'inclure une diversité des partenaires dans la conservation dérive du fait que les ressources naturelles sont un héritage commun. Ces ressources naturelles constituent des valeurs sûres et sont des sources de bénéfices variées pour les populations locales qui ont besoin d'un encadrement et d'organisation des divers partenaires œuvrant dans l'accomplissement de la mission de la conservation de la nature.



La majorité de la population riveraine au PNKB vit en-dessous du seuil conventionnel de pauvreté correspondant à 1 dollar par jour et par personne. Cette pauvreté a induit une exploitation non durable de ressources naturelles en périphérie du PNKB. Cette surexploitation a eu des effets négatifs sur l'environnement dans le sens large du terme entraînant ainsi un effet domino sur d'autres secteurs (par exemple, la déviation et l'assèchement de certains cours d'eau, la destruction des routes due à des glissements de terrain, l'érosion du sol, etc.).

A travers sa stratégie de conservation communautaire le PNKB cherche à associer les communautés locales à la protection du parc par la promotion d'activités qui concilient conservation et développement durable.

Les neuf principes directeurs sur lesquels repose le Programme d'implication de la population environnante dans la conservation et le développement intégré du PNKB sont tirés essentiellement de la Stratégie Nationale de Conservation Communautaire élaborée par l'ICCN en 2008, l'objectif global de cette Stratégie étant de concilier les objectifs de la conservation de la biodiversité des aires protégées et ceux de développement des communautés locales à travers une approche participative. Le programme devra tableur sur les principes suivants :

1. Assurer une meilleure implication des communautés dans la conservation des ressources naturelles
2. Promouvoir les activités de conservation-développement et celles génératrices de revenu afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés
3. Identifier et promouvoir le partage équitable des revenus que génère la conservation du PNKB au niveau local, national, sous-régional et international
4. Renforcer l'appui aux communautés riveraines en minimisant les sources de conflits avec elles
5. Promouvoir le partenariat avec les Secteurs Privés et autres partenaires au développement afin d'obtenir leur implication effective dans les activités de conservation communautaire selon le principe de PPP (Partenariat Public Privé)
6. Susciter la participation des populations à la gestion durable des RN en instaurant un climat de confiance et de dialogue indispensable entre les différentes parties prenantes
7. Développer et renforcer le partenariat entre les différentes parties prenantes afin d'optimiser leur implication dans la gestion des ressources naturelles
8. Promouvoir l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles dans et en dehors du PNKB par les communautés locales tout en assurant la pérennité. Obtenir une meilleure implication des parties prenantes dans la prise de décision et le partage de responsabilité pour la gestion durable des ressources naturelles.
9. Promouvoir l'implication effective de la femme dans la gestion durable des ressources naturelles (partage des responsabilités et prise de décision) au niveau national, provincial et au niveau local.

L'objectif global poursuivi par le programme de COCO du PNKB est donc d'associer les communautés locales à une série d'activités qui permettent de **réduire les pressions sur les ressources du parc.**



6.3 Résultats

Les deux axes stratégiques privilégiés sont :

- la sensibilisation et concertation avec les populations pour résoudre les conflits et changer les attitudes et perceptions vis-à-vis du parc ;
- la réalisation de projets de développement durable permettant aux populations d'être moins dépendant des ressources naturelles du parc pour vivre.

Deux résultats sont attendus :

1. La conservation communautaire au PNKB a contribué aux projets de développement des communautés riveraines et des zones d'influence.
2. Les conflits avec le parc diminuent grâce à une attitude positive des communautés riveraines envers le parc.

L'outil clé dans la stratégie d'intervention du programme auprès des communautés locales est le CGCC (Conseil de Gestion de Conservation Communautaire). Cette structure, issue des communautés locales, constitue la plateforme qui permet au PNKB de :

- se concerter avec les interlocuteurs fiables (choisis par les communautés) afin de permettre à toutes les parties prenantes de mieux comprendre les problèmes, contraintes et aspirations de chacun et de trouver des terrains d'entente pour les résoudre ;
- élaborer et mettre en œuvre les projets de développement de manière participative.

Les CGCC regroupent toutes les collectivités autour du parc et s'appuient sur un réseau de structures au niveau local (CCC) qui servent de relai avec les villageois pour la mise en œuvre des activités de conservation communautaire.

Il convient de souligner que pour les cas spécifiques des conflits liés aux occupations illégales du corridor de Nindja et les anciens villages dans le secteur de basse altitude du parc, la résolution nécessitera des interventions supplémentaires à plus haut niveau (voir §4.3.3 « déguerpissement grâce au lobbying renforcé..»).

6.3.1 Résultat 1: La conservation communautaire au PNKB a contribué aux projets de développement des communautés riveraines et des zones d'influence.

Deux axes prioritaires sont retenus:

- la construction et la réhabilitation dans des zones stratégiques *des infrastructures de base*. Il s'agit par exemple d'écoles, centres de santé, foyers sociaux, pistes et ponts, captages de sources et adductions d'eau, microcentrales hydroélectriques etc.
- le développement du secteur de *l'agroforesterie (élevage, agriculture et foresterie)* comme une des réponses aux pressions exercées sur les ressources naturelles du PNKB.

Infrastructures :

Le choix stratégique d'infrastructures se justifie par le fait que :

- les pistes et pont contribuent au désenclavement
- les écoles, centres de santé, et foyers sociaux, contribuent à la création s



de pôles d'attraction économique et sociale devenant des entités structurantes dans les zones stratégiques en périphérie du PNKB. Ces pôles d'attraction peuvent être des éléments incitant les populations à quitter le parc.

- Les microcentrales hydroélectriques (et autres énergies renouvelables) contribuent d'une part à réduire la pression sur la forêt pour raison de bois de chauffe, et d'autre part à la maximisation des effets d'entraînement sur les activités génératrices de revenus et à l'amélioration des services collectifs (santé, éducation, accès à l'eau potable, médias audiovisuels, téléphonie, etc.). La création des microcentrales se justifie par l'important potentiel hydroélectrique des rivières situées à la périphérie et dans le PNKB avec des chutes importantes allant jusqu'à plus de 80 m de hauteurs.)
- Les mesures d'appui aux infrastructures sociales facilitent l'établissement d'un climat de confiance entre le PNKB et la population.

Agroforesterie (élevage, agriculture, foresterie) :

Le choix stratégique de l'agroforesterie se justifie par le fait que :

- l'agroforesterie constitue une source de revenus pour les producteurs ;
- contribue à la fertilisation et la stabilisation du sol (lutte antiérosive);
- constitue une source de nourriture pour les consommateurs (produits agricoles et de pisciculture);
- procure de l'emploi pour la main d'œuvre ;
- fournit de la matière première pour l'industrie (production contrôlée de braises)
- Contribue à réduire les superficies de forêts défrichées pour l'agriculture itinérante.

Les activités à mener incluront:

- L'actualisation des études socioéconomiques existantes, et la réalisation d'autres le cas échéant, afin de disposer des informations fiables sur l'utilisation actuelle des ressources.
- L'élaboration d'un plan stratégique de conservation communautaire spécifique au PNKB et basé sur une programmation triennale. Ce plan intégrera la complexité de la conjoncture socio-économique et les spécificités du site (étude ci-dessus). Ce plan stratégique définira les modalités d'intervention (types d'interventions éligibles ; engagements respectifs des bénéficiaires, ICCN et les partenaires techniques et financiers ; modalités de financement (microcrédits, subventions, autres), modalités de mise en œuvre, etc....
- Le renforcement des capacités des structures de concertation (CGCC, CCC)
- La recherche et mobilisation de partenaires techniques et financiers pour appuyer les réalisations de conservation communautaire.
- Accompagner la réalisation des initiatives sur base des besoins exprimés par les communautés riveraines à travers les CGCC (infrastructures et agroforesterie).

Tenant compte des leçons apprises des expériences dans le passé de ce type d'activité en Afrique centrale, tout en suivant le principe de précaution, le programme de conservation communautaire procédera donc avec beaucoup de prudence dans un souci de développer des initiatives qui soient **durables et réalisables** et qui tiennent compte du contexte socio-économique actuel et les mécanismes et structures des échanges commerciaux existants (ICCN, 2000).



Tableau 6-1 : Cadre de suivi de mise en œuvre de projets de développement communautaire

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
Nbr. D'ACCORD DE COLLABORATION SIGNES AVEC LES COLLECTIVITES	• Rapport CoCo	• Trimestrielle	CoCo
Nbr. DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT REALISES	• Rapport CoCo	• Trimestrielle	CoCo

6.3.2 Résultat 2 : Les conflits avec le parc diminuent grâce à une attitude positive des communautés locales envers le parc.

Comme nous avons vu ci-dessus la surexploitation de ressources naturelles trouve ses origines non seulement dans la précarité économique dans laquelle les populations vivent mais également dans la mauvaise compréhension de l'importance de la conservation de la nature. Ces incompréhensions vis-à-vis du parc et les activités des gestionnaires se transforment rapidement en conflits en l'absence du dialogue entre les gestionnaires et les communautés locales.

Deux axes prioritaires sont retenus:

- Les actions d'information de sensibilisation et d'éducation environnementale
- Les actions de résolution de conflits

Ces actions doivent toucher non seulement les communautés vivant en périphérie du parc mais également les acteurs vivant en milieu urbain. Du fait de leur pouvoir économique et sociale ces derniers sont très largement impliqués dans l'utilisation et le commerce des ressources du parc (bois, charbon, bambous, gibier, minerais) et certains sont étroitement impliqués dans des conflits avec le parc (notamment le couloir écologique). Les cibles pour les actions de sensibilisation sont donc nombreuses (écoliers, villageois, citadins, décideurs) et les modalités d'intervention doivent être adaptées en fonction des différentes cibles.

Sur base d'une programmation triennale, le programme de conservation communautaire organisera les activités de sensibilisation suivantes :

- réunions populaires dans les groupements avoisinants le parc,
- cours dans les établissements scolaires,
- visites guidées du parc & animation des clubs de la nature
- présentations théâtrales
- production de documents imprimés (posters/bulletins d'information/magazines etc..)

3) Toute la périphérie du PNKB est principalement tributaire du bois de feu comme source d'énergie domestique par excellence. A titre d'exemple, les résultats d'une étude (Muhigwa, 2006) démontrent que dans la ville de Bukavu, un total d'environ 6 700 tonnes de braise est consommé par an.



- l'organisation de séminaires/ateliers/conférences/débats sur des thèmes spécifiques
- les interventions dans la presse écrite et audiovisuelle,
- du lobbying du haut niveau.

Là où il est nécessaire le programme de conservation communautaire se penchera également sur la résolution des conflits. Outre les deux conflits majeurs (villages dans la partie de basse altitude, occupation du couloir écologique du parc) il convient de documenter l'ensemble de conflits qui nuisent les relations entre le parc et les populations afin de prioriser les actions de résolution des conflits. Les CGCC devraient jouer un rôle central dans cette activité. A ce titre ils bénéficieront des formations spécifiques en techniques de résolution de conflits.

Tableau 6-2 : Cadre de suivi des activités de sensibilisation et résolution de conflits :

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
Nbr. REUNIONS AVEC GROUPES CIBLES DANS LES COLLECTIVITES	• Rapport coco	• Trimestrielle	Agents coco
Nbr. D'EMISSIONS RADIO TELEVISEES ET DIFFUSEES	• Enquêtes sondages	• Trimestrielle	Communication
Nbr. ATELIERS / SEMINAIRES / CONFERENCES REALISEES	• Rapport coco	• Trimestrielle	Agents coco
Nbr. DE DOCUMENTS IMPRIMES, PRODUITS ET DISTRIBUES	• Rapport coco	• Trimestrielle	Communication
Nbr. D'INTERVENTION DES RESOLUTIONS DES CONFLITS	• Rapport coco	• Trimestrielle	Chefs de secteurs
Nbr. DE REUNIONS AVEC GROUPES CIBLES DANS LES COLLECTIVITES	• Rapport coco	• Trimestrielle	Agents coco

7 Programme du Tourisme



Le tourisme au gorille un des plus grands produits touristiques du PNKB

Objectif stratégique du Programme : Développer un tourisme durable et participatif au PNKB et dans les zones d'influence.

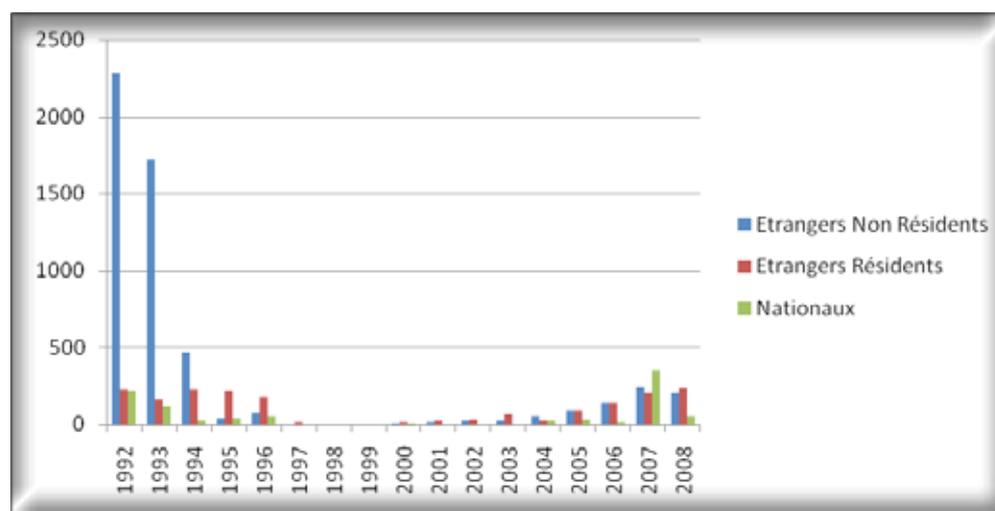
7.1 Information de base

Le tourisme a une grande importance économique, non seulement au niveau du PNKB mais aussi au niveau régional. Ainsi, peut-il contribuer à une conscientisation au niveau national et international en faveur de la conservation de la nature en général et du PNKB en particulier.

Malheureusement, les conflits violents qui déchirent la région des Grands Lacs depuis plusieurs années et la crise sociopolitique en cours en RD Congo ont entraîné un effondrement des infrastructures et un climat d'anarchie. Ceci rend la région moins attractive sur le plan touristique, ce qui se traduit par une baisse des recettes touristiques. La promotion touristique au PNKB dépend donc de la stabilisation de la région.

L'attrait touristique principal du PNKB est actuellement la visite aux gorilles concentrée dans la partie haute altitude. Cette attraction constitue une ressource économique de très haute valeur pour le parc. Entre 1992 et 2008 le parc a réalisé 1,67 million \$US de recettes, et ce malgré la quasi arrêt des activités entre 1997 et 2004 (voir Figure 5). L'année 1992, avant la détérioration de la sécurité dans la région, le parc a réalisé plus de 600.000 \$US de recette touristiques.

Figure 7 1: Evolution touristique au PNKB (1992 à 2008)



Le PNKB accorde une importance particulière au développement du tourisme pour les raisons suivantes:

- Il constitue une source importante de recettes qui peuvent contribuer au financement d'une partie des activités de gestion du parc
- Il contribue de façon importante à l'économie de la province (secteurs hôtelier, infrastructure, transport, et communication ; l'artisanat)
- Le tourisme permet de promouvoir une bonne image de marque pour l'ICCN en particulier, et le pays général.
- A travers une politique de partage de revenus le tourisme permet de s'engager de manière concrète et positive avec les communautés riveraines.



7.2 Principes Directeurs

Les principes directeurs de la relance du tourisme seront les suivants :

- Un tourisme responsable et durable
- Un tourisme qui valorise une diversité de produits touristiques dans le parc et qui s'intègre dans un cadre régional ;
- Un tourisme qui implique les populations et cultures locales et qui assure des retombées pour les communautés riveraines (emploi, valorisation de produits culturels/artisanat) et un partage équitable des avantages ;
- Des modalités d'engagement avec le secteur privé qui permettent de concilier les intérêts de l'ICCN à ceux des investisseurs (PPP – Partenaire Public Privé) ;
- Suppression des maillons faibles de la filière touristique grâce à l'intervention des acteurs concernés (privés, étatiques, plateformes, tours opérateurs).
- Des infrastructures touristiques respectant les normes environnementales internationales ;
- Prévention des accidents, en informant les visiteurs des risques auxquels ces derniers s'exposent et en prévoyant un plan de mesures d'urgence en cas d'opération de recherche et de sauvetage.
- Promotion du tourisme scientifique (parrainage universitaire)

Pour développer un tourisme durable et participatif au PNKB les axes stratégiques privilégiés seront :

- D'offrir une diversité de produits de qualité valorisant les aspects uniques du PNKB et permettant de prolonger le séjour des visiteurs au parc et dans la région ;
- De s'insérer dans un cadre sous-régionale dans les circuits existants pour bénéficier de leurs réseaux de marketing ;
- De développer un système de marketing propre au PNKB
- De promouvoir des partenariats avec le secteur privé.

7.3 Résultats

7.3.1 Résultat 1 : Les attractions touristiques du PNKB et ses zones d'influence sont diversifiées et valorisées de façon durable.

Pour atteindre ce résultat, et sous réserve de l'amélioration des conditions de sécurité dans la région, les activités suivantes seront entreprises :

- Prise de contact avec les tours opérateurs locaux et sous-régionaux pour les informer des nouvelles possibilités qui vont souvrir. Du matériel publicitaire sera produit en français et anglais.
- L'organisation « d'éductours » (organisation de visites promotionnelles pour les tours opérateurs) devrait être envisagée ;
- Habituation de nouvelles familles de gorilles ;
- De nouveaux produits seront testés et développés. A titre d'exemple :
 - o Tourisme de vision de chimpanzés et petits primates
 - o Observation d'éléphants dans les edos
 - o Circuits ornithologiques (pour les groupes spécialistes « bird watchers »)
 - o Circuits chutes de Tshibati
 - o Circuits monts Kahuzi et Biega
 - o Trekking en zone de basse altitude
 - o Circuits « culturels » permettant de rencontrer les populations locales



- La mise en place d'un système efficace de gestion des opérations touristiques. Parmi les éléments clés on notera :
 - o un système fiable de réservations . L'utilisation de l'internet pour gérer le système de réservations devrait être étudiée ;
 - o Un système cohérent de tarification qui intègre d'une part les coûts réels des opérations et d'autre part le tarif que le touriste sera prêt à payer par rapport à d'autres options de tourisme de nature.
 - o Une méthode cohérente pour déterminer les modalités de répartition des recettes touristiques (DG, site, communauté locales).
- La sollicitation du secteur privé pour s'impliquer au développement du tourisme de manière à concilier les intérêts de l'ICCN avec ceux des investisseurs. Entre autres, les infrastructures qui devront respecter les normes environnementales. Les logements touristiques seront situés à l'extérieur du parc (voir chapitre 4 Zonage). Cette politique favorisera la participation des communautés riveraines.

Tableau 7-1 : Cadre de suivi de la valorisation des attractions touristiques

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
Nbr. DE VISITEURS PAR JOURS	• Rapports	• Mensuel	CT
RECETTES TOURISTIQUES	• Rapports	• Mensuel	AF, CT
Nbr. DE SITES TOURISTIQUES OPERATIONNELS	• Rapports	• Mensuel	AF, CT

7.3.2 Résultat 2 : Un mécanisme de partage de revenus au PNKB est opérationnel/

Compte tenu de la conjoncture économique et sociopolitique actuelle et à l'heure où l'ICCN a un besoin crucial de ressources propres pour assurer le financement de base de certaines AP «délaissées», il semble prématuré de finaliser une formule définitive de partage des bénéfices provenant du tourisme. Le PNKB devra donc, d'une manière participative, commencer à élaborer une stratégie APA. L'administration du parc devra adapter une formule de partage des bénéfices dans le cadre du programme de conservation communautaire au fur et à mesure de l'évolution de la situation et en fonction des moyens disponibles au PNKB et à l'ICCN.

4) Ceci est particulièrement important pour le tourisme de vision de gorilles parce que le nombre de visiteurs par jour est strictement limité. Durant certaines périodes de l'année (p.ex. vacances) la demande dépasse l'offre, le nombre de personnes voulant visiter les gorilles étant plus élevé que le nombre de places disponibles.



Un des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), que la RDC a signée le 15 septembre 1994, est « le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ».

Face à l'intérêt scientifique, économique et commercial croissant pour les ressources génétiques et aux menaces pesant sur la biodiversité dans le monde, et en accord avec le troisième objectif de la Convention sur la diversité biologique et ses articles pertinents, de nombreux pays, dont la République démocratique du Congo, ont commencé à envisager les façons optimales d'augmenter leur capacité de gérer (valoriser) l'accès aux ressources génétiques se trouvant sur leur territoire et de retirer des avantages de l'utilisation de ces ressources. C'est ce qu'on appelle « l'accès et le partage des avantages » (APA).

L'APA ne concerne pas seulement les ressources naturelles. Il est aussi étroitement lié aux connaissances traditionnelles des collectivités autochtones et locales qui utilisent les ressources génétiques se trouvant sur les terres qu'elles habitent, notamment à des fins médicinales traditionnelles. La CDB reconnaît le besoin de protéger ces connaissances dans l'article 8(j) et encourage le partage équitable des avantages qui découlent de l'utilisation de ces connaissances.

Selon le rapport de la Revue Institutionnelle de l'ICCN (2006), l'institution a manifesté une ouverture sur la dimension de l'appui au développement au travers de diverses initiatives. Mais force est de reconnaître que cet appui dépendra encore longtemps de ressources extérieures à l'ICCN, et donc par définition non durables.

Tableau 7-2 : Cadre de Suivi du mécanisme de partage de revenus

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
Nbr. D'INITIATIVES LOCALES FINANCEES SUR LES RECETTES TOURISTIQUES	Rapports CoCo	• Annuel	Chargé CoCo
MONTANT DES RECETTES RETROCEDEES	Rapports CoCo	• Annuel	Chargé Admin et Fin, Chargé Tourisme

8 Programme de la Recherche et du Monitoring



Suivi régulier des cibles de conservation

Objectif stratégique du Programme: Améliorer la gestion du parc sur base des résultats du monitoring et de la recherche



8.1 Informations de base

Une des missions assignées à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) est la promotion de la recherche scientifique. Compte tenu de la richesse biologique des aires protégées elles constituent des véritables laboratoires naturels pour la recherche scientifique dont les résultats constituent des bases de connaissance indispensables pour la conservation et gestion durable des ressources naturelles. La recherche peut être conduite par le parc ou en collaboration avec des établissements d'enseignement et de recherche. Par ailleurs, compte tenu des moyens financiers très limités dont dispose l'ICCN pour la recherche, le PNKB favorisera ce type de collaboration qui permettra de partager les coûts de la recherche.

En ce qui concerne le monitoring il doit permettre de suivre d'une part « l'état de santé » du parc (évolution des cibles de conservation) et d'autre part d'évaluer l'impact des mesures de gestion appliquées (p.ex. l'évolution des menaces). Ainsi il permettra aux gestionnaires de pouvoir prendre des décisions de gestion sur base des meilleures informations possibles.

8.2 Principes directeurs

Les quatre principes directeurs sur lesquels repose l'objectif stratégique de renforcement de la recherche et le monitoring en vue d'améliorer la gestion du PNKB sont :

- Priorisation des activités de recherche et monitoring permettant la résolution de problèmes de gestion;
- Priorisation des activités visant les cibles de conservation et permettant le suivi de leur état de conservation
- Priorisation des activités permettant le suivi de l'impact des mesures de gestion sur les menaces principales ;
- Priorisation des projets permettant de combler les lacunes au point de vue des connaissances du patrimoine naturel et culturel ainsi que les projets permettant d'enrichir le programme éducatif et de sensibilisation
- Intégration des connaissances traditionnelles dans les projets de recherche et monitoring retenus.

8.3 Résultats

8.3.1 Résultat 1: Le statut des cibles de conservation est connu et actualisé en permanence.

Pour rappel les cibles de conservation sont :

- Les espèces phares (gorille, chimpanzé, éléphant de forêt)
- La mosaïque d'habitats ininterrompus
- Les écosystèmes d'eaux douces et autres bassins hydrographiques



Tableau 8-1 : Cibles de conservation et menaces prioritaires à suivre

CIBLES DE CONSERVATION	MENACES
POPULATIONS D'ESPECES PHARES (Gorille, Chimpanzé, éléphant de forêt)	<ul style="list-style-type: none"> • Braconnage (pour animaux vivants et viande) • Perte d'habitat (p.ex. bambous pour les gorilles)
MOZAÏQUE D'HABITAT ININTERROMPUS (couverture forestière; contiguïté d'habitats; intégrité des limites)	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe du bois (bois d'œuvre, charbon de bois) • Coupe de bambous • Défrichement pour l'agriculture • Occupation du couloir écologique • Présence de villages • Plantes envahissantes (<i>Sericostachys scandens</i>)
ECOSYSTEMES D'EAUX DOUCES ET AUTRES BASSINS HYDROGRAPHIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de minerais • Creusage et déviation des cours d'eau • Pollution des eaux • Coupe de bois

Dans le contexte actuel où le PNKB ne dispose que des ressources limitées pour la recherche et monitoring, l'accent sera placé sur les cibles de conservation qui constituent **la première priorité en termes de gestion pour le PNKB**. Une stratégie de recherche et monitoring sera donc élaborée qui définira les éléments à suivre, l'approche méthodologique à adopter par rapport à chaque élément et la manière avec laquelle les informations seront gérées. Cette stratégie identifiera également les partenariats éventuels à établir avec des institutions de recherche pour faciliter sa mise en œuvre.

Sans anticiper le contenu exact de la stratégie du programme de recherche et monitoring les axes d'intervention devraient permettre de:

- **Etablir un état de lieu du secteur de basse altitude.** Avec le retour de la paix et la reprise progressive de contrôle du parc par l'ICCN, la priorité est de dresser le bilan de l'impact de cette période sur les habitats et les populations de faune du parc. Il convient de procéder à un inventaire complet du secteur de basse altitude du parc utilisant la méthodologie de « transects / recce surveys ». Cet inventaire permettra d'établir le « point zéro » qui servira de point de référence pour suivre l'évolution des populations animales, notamment les espèces phares (gorille, chimpanzé, éléphant), et les menaces (activités illégales : braconnage, exploitation des minerais, défrichements, etc..).
- **Suivre intégrité de la mosaïque d'habitats.** Le maintien de la *superficie, variété et continuité* de la mosaïque d'habitats est une priorité de gestion pour le PNKB (voir chapitre 5 « Programme de gestion des écosystèmes et la surveillance »). Le suivi de cette intégrité sera fait par une combinaison d'analyses périodiques d'images satellites et des missions de vérification de terrain. L'installation prochainement d'une station de capture d'images



satellitaires à Libreville, financée par la France, permettra aux aires protégées en Afrique centrale de disposer d'images de haute qualité en termes de résolution et de couverture nuageuse. Ce type d'analyse est déjà en cours dans le cadre du programme CARPE dans les différents paysages (« landscapes ») du programme (y compris le paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega). Ce suivi inclura également l'utilisation des terres en périphérie du PNKB (changement des couvertures de forêt primaire et secondaire, des surfaces agricoles et pastorales).

- **Suivre les menaces sur les écosystèmes d'eaux douces.** Il s'agit dans un premier temps d'inventorier tous les zones humides menacées et d'établir un programme de suivi en fonction des priorités et du niveau des menaces. L'outil d'images satellites sera utile mais ne pourrait pas se substituer pour les missions de vérification de terrain. Les menaces sont majoritairement liées aux activités d'exploitation des minerais. Le suivi de certains milieux humides qui sont particulièrement importants pour la faune, notamment les edos (clairières forestières) sera également réalisé, le niveau d'utilisation des edos par la grande faune étant un excellent indicateur du niveau de braconnage.
- **Valoriser les informations issues du LEM.** Un important complément d'informations sur les cibles de conservation et les menaces proviendra du système de suivi de l'application de la loi (« law enforcement monitoring » - LEM) (voir § 5.3.2). Toutes les patrouilles de surveillance sont équipées d'un GPS et donc toutes les observations effectuées sont géo référencées. Grâce au logiciel MIST les observations sur les cibles de conservation et les menaces (activités illégales) peuvent donc être suivies de façon régulière. Si les données MIST et les données d'inventaires (transect/recce survey) ne sont pas directement comparables pour des raisons méthodologiques, elles sont néanmoins complémentaires et permettent de suivre les tendances.
- **Etablir des thèmes de recherche et suivi pour des cas spécifiques prioritaires :** Certains thèmes méritent un effort de recherche approfondie ou un suivi particulier. A titre d'exemple :
 - La plante envahissante *Sericostachys scandens* semble constituer une menace pour la végétation de haute altitude, et notamment l'habitat de gorilles. Si l'origine de cette menace semble être naturelle elle est néanmoins inquiétante et doit faire l'objet d'une recherche afin de trouver des solutions éventuelles.
 - **Le suivi de santé des gorilles est une priorité assurer le maintien de cette population menacée.** Ces animaux constituent une ressource économique de très haute valeur grâce au tourisme mais la présence quotidienne de touristes à proximité des gorilles expose ceux-ci aux risques de transmission de maladies humaines pour lesquelles les gorilles n'ont pas de protection naturelle. Le PNKB poursuivra sa collaboration avec le « Mountain Gorilla Veterinary Programme » pour dépistage des zoonoses et la formation des agents sur la collecte et l'analyse des échantillons (excréments) pour la détection des agents pathogènes.



- **Etablir des partenariats et promouvoir la formation de chercheurs nationaux.** Le PNKB collabore déjà avec plusieurs institutions. Au niveau national il s'agit de INERA/MULUNGU ; CRSN/LWIRO ; ISP ; ISDR ; UOB . Au niveau international il s'agit de Wildlife Conservation Society-WCS ; Université de Kyoto/Japan ; Bot. Institut der Rheinischen F. Wilhelms-Universität. Toutefois le PNKB compte élargir son réseau d'institutions nationales avec lesquelles il collabore. Pour l'écologie il s'agit de l'Université de Kisangani et le CEFRECOF à Epulu et pour l'agronomie l'IFA/Yangambi, et l'INERA. Une collaboration régionale (Région des Grands Lacs, Afrique centrale) sera également recherchée. Une politique de valorisation des chercheurs congolais sera poursuivie en les associant à toutes les étapes de mise en œuvre d'activités de recherche réalisées avec les institutions partenaires (définition de la méthode, travaux de terrain, interprétation des données). Une attention particulière sera accordée à la restitution des résultats de recherche aux gestionnaires du parc. Le PNKB doit aussi appuyer la publication des résultats des recherches menées par les chercheurs congolais afin non seulement de faciliter le rayonnement des activités du parc, mais aussi de diversifier les sources d'information crédibles sur le PNKB (ICCN, 2000).

Tableau 8-2 : Cadre de suivi des cibles de conservation

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
STRATEGIE DE RECHERCHE ET MONITORING	<ul style="list-style-type: none"> • Document stratégique 	Année 1	CS, CRM
POPULATIONS D'ESPECES PHARES DANS LE SECTEUR BASSE ALTITUDE	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire du secteur basse altitude 	Années 1, 10	CS, CRM
POPULATION DE GORILLE DANS LE SECTEUR HAUTE ALTITUDE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier des familles de gorilles du secteur haute altitude 	Mensuel	CS, CRM
COUVERTURE FORESTIERE	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des images satelliteso 	Années 1, 5, 10	CS, CRM
NIVEAU D'UTILISATION DES «EDOS» PAR LA GRANDE FAUNE	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluations périodiques 	Trimestriel (?)	CS, CRM
CONNAISSANCE DE L'ECOLOGIE DU SERICOSTACHYS SCANDENS	<ul style="list-style-type: none"> • Etude long terme 	Années 1-10	CS, CRM
ACCORD AVEC SERVICE VETERINAIRE POUR SUIVI SANTE GORILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'accord avec MGVP 	Année1	CS, CRM
Nbr. DE COLLABORATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles d'accord 	Annuel	CS, CRM
Nbr. D'ETUDIANTS NATIONAUX AYANT EFFECTUES DES ETUDES DANS LE PNKB	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'études 	Annuel	CS, CRM



8.3.2 Résultat 2 : La base de données du PNKB est améliorée et utilisée à des fins de gestion

La section SYGIAP centralise toutes les données collectées par le PNKB. Elle s'occupe notamment du dépouillement, saisi, analyse et traitement des données et la production de la cartographie. . Cette base des données englobe aussi toutes les données socioéconomiques relatives aux interventions DAP pour le compte du PNKB. La cartographie concerne les activités humaines ou illégales, la couverture des secteurs patrouillés, les mouvements des gorilles suivis, l'observation de la faune et l'observation de la flore (Hart et al. 2007 ; ICCN-PNKB, 2007). Une base de données fonctionnelle est un outil indispensable pour les gestionnaires du PNKB. Pour la rendre pleinement opérationnelle et pertinente aux objectifs de gestion il convient de :

- Structurer les antennes du système dans les 3 nouvelles stations afin de permettre un prétraitement des informations récoltées dans chaque station et un transfert efficace des informations vers l'unité centrale. Un retour rapide des informations de l'unité centrale vers les antennes est également important.
- Intégrer en un seul système les données numériques présentées dans divers formats.
- Donner à la direction du PNKB et aux chercheurs un accès facile aux données cartographiques grâce à un lecteur de cartes convivial ;
- Faciliter les procédures d'établissement de rapports d'observation des espèces par la conception d'un système de saisie des données d'observation des espèces à l'aide de cartes afin de permettre de localiser avec plus d'exactitude les espèces
- Rendre le système « accessible » aux utilisateurs, y compris ceux qui n'ont pas forcément les compétences particulières en informatique ;
- renforcer les capacités des agents par :
 - o l'augmentation des effectifs avec un recrutement imminent de 3 techniciens ;
 - o le perfectionnement des agents en exercice ;
 - o la fourniture de matériels informatiques ;
 - o la formation des personnes ne connaissant pas bien l'application de bases de données numériques



Tableau 8-3: Cadre de suivi l'utilisation de la base de données

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
ANTENNES OPERATIONNELS DANS LES STATIONS	• Rapports mensuels	Mensuel	CS, CRM
UNITE CENTRALE OPERATIONNEL	• Rapports mensuels	Mensuel	CS, CRM
Nbr. D'AGENTS FORMES	• Rapports annuels	Annuel	CS, CRM
Nbr. DE DONNEES ARCHIVEES	• Rapports annuels	Annuel	CS, CRM

9 Programme de Gestion Administrative et Financière



Des évaluation internes et régulières entre le Chef de Site, les chefs des secteurs et chefs de Programmes.

Objectif stratégique du Programme: Améliorer le système de gestion administrative et financière au PNKB conformément à la revue institutionnelle de l'ICCN



9.1 Information de base

Depuis plusieurs décennies, l'effondrement de l'État de droit a entraîné la dégradation de la majeure partie du système national des aires protégées victime de la mauvaise gouvernance, de la dégradation des conditions socioéconomiques et encore plus des conséquences relatives aux deux guerres qu'a connues la région des Grands Lacs. Les capacités de gestion de l'ICCN ont donc été sérieusement affaiblies.

Le gouvernement central envisage d'importantes réformes institutionnelles et politiques touchant le domaine de gestion des aires protégées à travers plusieurs initiatives dont la revue institutionnelle, le code forestier, la stratégie nationale et le plan d'actions de conservation de biodiversité, la stratégie nationale de conservation communautaire etc. La gestion professionnelle des ressources humaines est une priorité dans le cadre de la Réforme Institutionnelle de l'ICCN.

L'ICCN est en train de préparer le manuel des procédures de gestion administrative, budgétaire, comptable et financière. Le manuel devrait permettre à l'ICCN d'assurer une gestion plus efficace et plus efficiente des ses aires protégées. Les dispositifs administratifs et financiers mis en place au PNKB dans le cadre du PGG devraient contribuer à ce processus.

En principe, le renforcement du système de gestion administrative et financière devrait permettre de:

- aboutir à une véritable structure institutionnelle avec des rôles bien coordonnés et complémentaires pour les autres institutions sectorielles et un partenariat réel avec le secteur privé et les ONG;
- renforcer la capacité de gestion en améliorant la qualité de la gestion, en établissant des normes et en procédant à la surveillance, à l'évaluation et l'établissement de rapport ;renforcer les capacités de planification, de gestion et d'exécution des différentes institutions et assurer la durabilité et la transparence de chacune d'elles;
- renforcer d'une manière générale la capacité des ressources humaines et promouvoir le professionnalisme à l'intérieur du secteur.

9.2 Principes directeurs

L'objectif du programme de gestion administrative et financière est de créer un cadre de travail qui :

- rend la mise en œuvre du PGG la plus efficace et efficiente possible
- est valorisant (motivant) pour le staff
- assure une pérennité de financement

Les six principes directeurs, inspirés de Robillard (2003), sur lesquels repose l'objectif stratégique de renforcement du système de gestion administrative et financière sont :

1. Reconnaissance de l'imputabilité comme le fondement d'une bonne gouvernance en assumant la responsabilité de nos décisions et de nos actions.
2. Transparence dans la gestion administrative et financière.



9.3 Résultats

3. Mise sur pied d'un nouveau Cadre de Responsabilisation de Gestion (CRG) qui
 - servira d'outil pour assurer la surveillance globale et l'imputabilité «accountability» ;
 - aidera le PNKB à déterminer le niveau de flexibilité approprié pour chaque responsable ;
 - repérera les secteurs où il y a lieu de s'inquiéter et où des mesures correctives doivent être apportées ;
 - visera à évaluer l'efficacité de gestion dans les secteurs suivants : ressources humaines, imputabilité, gestion financière, valeurs et éthiques.
4. Optimisation des ressources en créant un cadre permettant de réaffecter les fonds existants vers les priorités les plus pressantes de façon appropriée, sur une base régulière et continue, tout en évitant un pilotage à vue.
5. Reconnaissance du renforcement des capacités comme meilleure façon d'assurer des services de haute qualité et une gestion efficace par :
 - le recrutement des meilleurs agents ;
 - la mise à leur disposition de bons outils de gestion ainsi qu'un milieu de travail favorable, productif et positif ;
 - l'apprentissage et le développement des compétences de base.
6. Élaboration d'une politique et de mécanismes de divulgation (dénonciation et encouragement à dire la vérité sans crainte de représailles) des actes fautifs, des méfaits et même de criminalité comme cela se fait déjà dans les administrations des pays comme le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Royaume-Uni.

9.3.1 Résultat 1 : La gestion du PNKB est orientée en fonction de son PGG

Les agents du PNKB sont engagés par l'ICCN sous différents types de contrat. Le personnel assurant le fonctionnement du PNKB (personnel technique, scientifique et administratif) est géré par le chef de site. Jusqu'à la fin 2008, le PNKB comptait un effectif de 150 agents pour une superficie totale à gérer de 6000 km², soit 1 agent/40km²(). Cependant le personnel est vieillissant, plus de 89% étant au-dessus de 40 ans.

Vu la complexité de l'approche de conservation intégrée au développement local, notamment les multiples facettes sur le plan technique, organisationnel et social, il est souhaitable que l'équipe du PNKB soit multidisciplinaire et socialement diversifiée. A ce propos, une attention particulière est accordée à la présence des femmes à tous les niveaux de l'équipe. Les agents sont recrutés sur base des critères de compétence confirmée par un test objectif tel que recommandé par la RI (DCE, 2007). Aussi, la connaissance de la langue et de la culture du milieu peut être des éléments-clés pour l'acceptation du Parc ainsi que pour la réussite des interventions (ICCN, 2000).

5) Les chiffres pour le nombre d'agents par km² varient considérablement en Afrique centrale en fonction de nombreux facteurs notamment le type de milieu (forêt, savane, etc ...), l'accessibilité, la proximité de menaces et, surtout, les moyens disponibles.

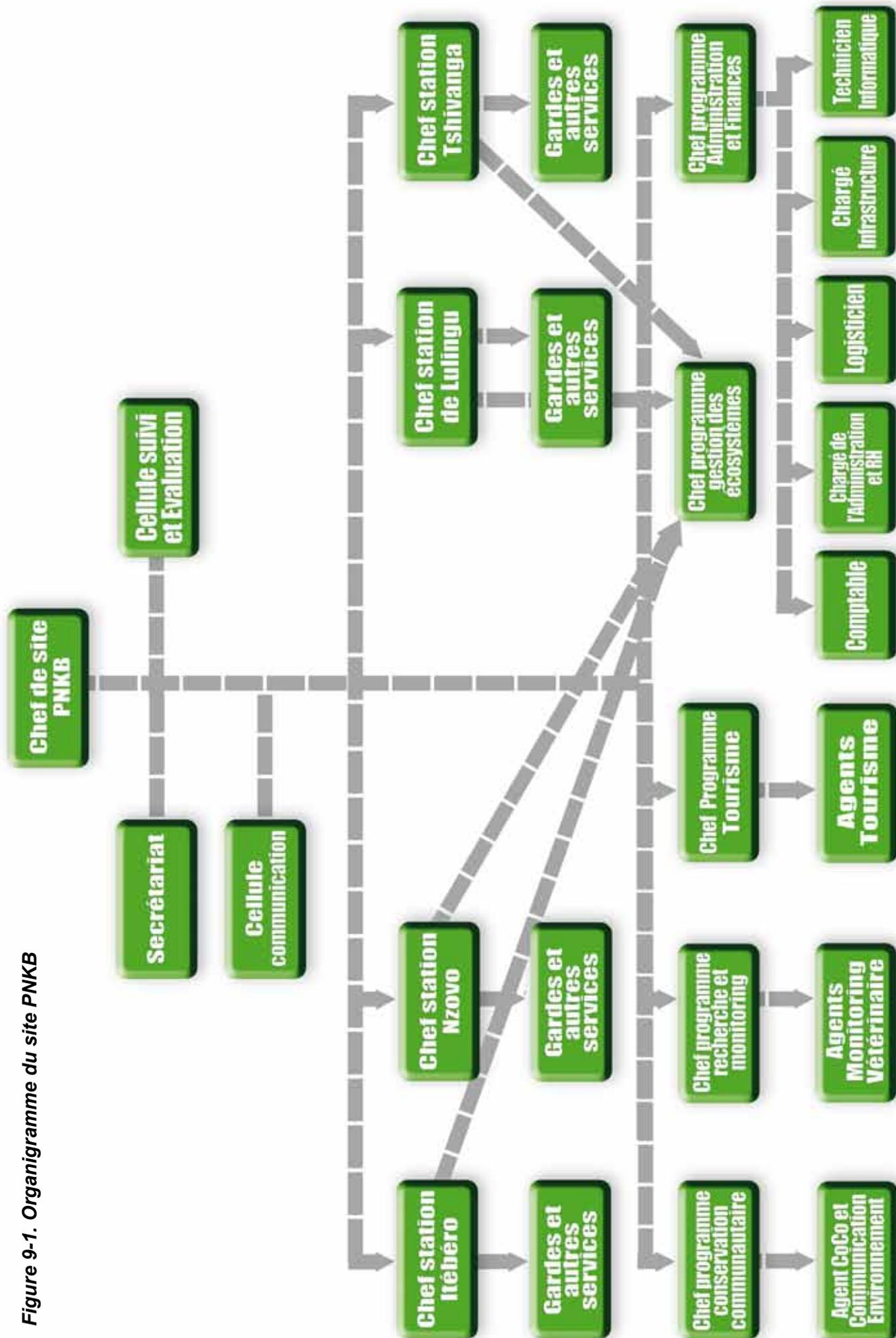


Etant donné la difficulté de trouver un personnel qualifié et expérimenté pour les tâches complexes additionnelles liées à la gestion du PNKB, des cadres relativement jeunes sont recrutés car ils ont montré un engagement particulier et sont prêts à accepter les conditions de travail souvent difficiles sur le terrain. Par conséquent, un accent particulier doit être mis sur leur formation comme recommandé par la RI (DCE, 2007). Pour certains domaines spécifiques, une assistance technique est nécessaire. Dans le cas des expatriés exerçant une fonction de conseiller technique, ils travaillent avec un ou plusieurs homologues nationaux (ICCN, 2000).

Les gardes et pisteurs sont recrutés en grande partie au sein des populations riveraines du Parc, en collaboration avec les autorités coutumières. Néanmoins, ils ne sont pas nécessairement affectés dans leur secteur d'origine, ceci pour éviter des complicités en cas d'infractions. Le recrutement des pisteurs se fait en priorité parmi les pygmées dont les familles ont été expulsées du Parc. Priorité leur est accordée non parce qu'un travail au PNKB leur offre une nouvelle base d'existence mais parce qu'ils sont les meilleurs connaisseurs du milieu (ICCN, 2000).

Pour permettre au site de répondre aux problèmes de gestion tels décrits ci-dessus (voir programmes précédents), la modification de l'organigramme telle proposée par l'ICCN (à travers la RI) est présentée ci-dessous (Figure 9-1). La subdivision administrative du PNKB et la répartition des ressources humaines entre stations, sous-stations et postes de patrouilles sera finalisée une fois que l'ICCN ait pu reprendre contrôle de l'ensemble du parc et que le plan de zonage soit accepté.

Figure 9-1. Organigramme du site PNKB



Pour répondre aux exigences du PGG un niveau minimum d'études sera exigé pour les différentes catégories du personnel (Tableau 9-1). Les Termes de Référence seront établis pour chaque catégorie.

Tableau 9-1 : Niveau d'étude exigé au recrutement

CATEGORIE	GRADES		
	CADRE ADMINISTRATIF	CADRE TECHNIQUE	CADRE SCIENTIFIQUE
CADRE DE COMMANDEMENT	Chef de service Principal	Conservateur Principal	Chargé de Recherche
	Doctorat à Thèse	Doctorat à Thèse	Doctorat à Thèse ou agrégation d'enseignement supérieur
	Chef de Service	Conservateur	Attaché de Recherche
	Maîtrise	Maîtrise	Maîtrise
CADRE DE COLLABORATION	Chef de Service Adjoint	Conservateur Assistant	Assistant de Recherche
	Licence ou équivalent Doctorat sans thèse	Licence ou équivalent Doctorat sans thèse	Licence ou équivalent Doctorat sans thèse
	Chef de bur./Tech.Rech	Officier Ppal G.	
	Graduat ou équivalent	Graduat ou équivalent Diplôme de Garoua ou Mweke	
	Chef de Bureau Adjoint	Officier de Garde	
	Capacitariat-2ans/Post-Second	Diplôme de Garoua Cycle « C »	
	Agent Principal	Sous/Off. Garde	
	D6	Capacitariat	
	Agent Administratif	Brigadier Chef	
	P.P.5	D6	
	Auxiliaire Adm.	Brigadier	
	P.P.4	P.P.5	
	Trav. Qualifié	Garde Principal	
	Brevet d'aptitude profess.(B.A.P)	P.P.4	
	Trav. Ordinaire	Garde 1ère Classe	
	2ans P.P et 3 ans P.P	2ans P.P et 3 ans P.P	
	Huissier	Garde 2ème Classe	
	6 ans primaires	6 ans primaires	



L'évaluation régulière de la performance du personnel fournit des informations importantes pour le programme de formation. Les résultats de l'évaluation pourront également guider les promotions et l'affectation des membres du personnel dans les nouvelles positions où ils seront effectifs. Les promotions, tout comme d'autres types de gratifications dus au résultat de l'évaluation augmentent la motivation et l'engagement du personnel. La procédure de l'évaluation transparente du personnel a besoin d'être renforcée au niveau du PNKB.

Les activités qui seront menées par rapport à ce résultat sont :

- La finalisation, validation et publication du PGG. La mise en œuvre du PGG sera à travers des Plan d'Actions triennaux et des Plan Opérationnels annuels. Ceci permettra au PNKB d'assurer le maintien d'une vision stratégique à long terme de 10 ans tout en offrant la flexibilité d'ajuster les orientations et activités en fonction du contexte de la période en question. L'élaboration des plans d'action triennaux et des plans opérationnels se fera dans le cadre du CoCoSi avec la participation de la DG.
- Elaboration et mise en œuvre du plan de restructuration du personnel
- Elaboration et mise en œuvre du plan de formation
- Elaboration et mise en œuvre d'une procédure d'évaluation du personnel

Tableau 9-2: Cadre de suivi de restructuration de la gestion du PNKB en fonction du PGG

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
PGG VALIDE	• Document du PGG	Année 1	CS
PLANS D'ACTION TRIENNAUX	• Document du plan d'action	Année 1, 4, 7	CS
Nbr. DE PERSONNES MISES EN RETRAITE ET RECRUTEES	• Dossiers de mise en retraite • Dossiers de recrutement	Mensuel	CS, CAF
PLAN DE FORMATION DISPONIBLE	• Plan de formation	Annuel	CS, CAF
PROPORTION DE PERSONNEL DISPOSANT DE TERMES DE REFERENCE	• Rapports du CS/CAF	Annuel	CS, CAF



9.3.2 Résultat 2 : Les conditions de travail sont améliorées

Une des pré conditions importantes pour la gestion efficace du parc est le bien être social et moral du personnel. Parmi les éléments essentiels sont :

- le salaire (y compris primes et charges sociales). Actuellement les salaires sont insuffisants et payés irrégulièrement. De plus les réévaluations périodiques ne tiennent pas compte du réel cout de la vie
- le logement. De façon général la qualité de logements pour le personnel est insuffisante, particulièrement dans le secteur de basse altitude.
- les soins médicaux. Les soins médicaux constituent une part importante des dépenses du personnel et il est difficile de faire face aux réels besoins (absence de structures, coût élevé des soins)
- la ration de patrouille. Le cout des rations pour les patrouilles est particulièrement élevé dans le secteur de basse altitude à cause des difficultés d'approvisionnement et d'acheminement.
- le congé. Actuellement le congé payé n'existe pas.
- le transport et communications De manière générale les moyens de transport et de communications sont insuffisants, particulièrement dans le secteur de basse altitude où les stations ne disposent pas de véhicules.

Tous ces éléments sont aujourd'hui pris en compte grâce à l'appui extérieur venant des projets partenaires actifs au niveau du site, et ceci en conformité avec le document de la convention collective en faveur du personnel de l'ICCN (confère Art. 61 à 68). L'appui extérieur se poursuivra et se justifie par le fait que le PNKB est un site du patrimoine mondial avec des responsabilités internationales à respecter.

Les besoins en infrastructures pour le PNKB ont été identifiés lors des différents ateliers de planification du PGG. Ils se traduisent par la réhabilitation et la construction des infrastructures d'hébergement à Tshivanga et dans les sites qui seront identifiés plus tard lorsque les activités touristiques au PNKB reprendront normalement. Également, l'exécution normale des activités de gestion du parc nécessite la réhabilitation des infrastructures des postes de surveillance et sous stations endommagées pendant les deux dernières guerres dès que les conditions sécuritaires et les moyens seront réunis. Par la suite, il sera intéressant de construire et installer graduellement une sous-station à Kasese au Maniema, dépendant de la station de Lulingu et les postes de patrouilles dans les différents secteurs de l'aire d'extension du PNKB dès que possible (Utu, Topetope, Kasese, etc.) (ICCN, 2000).

Les activités qui seront menées, en collaboration avec les partenaires, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail sont :

- mise à jour de l'état des lieux des infrastructures existantes du PNKB
- L'élaboration d'un plan d'aménagement du PNKB pour les nouvelles infrastructures et la rébilitation des anciennes infrastructures (surveillance et tourisme). Le plan d'aménagement précisant l'emplacement des infrastructures, les spécifications techniques et les exigences en matière des impacts environnementaux, sera annexé au présent PGG.
- Le renforcement du PNKB en matériel d'ordonnancement, équipement de brousse, matériel roulant et de communication
- L'entretien des infrastructures dans les différentes zones



Il convient toutefois de souligner que la mise en œuvre des actions décrites ci-dessus, et la mise en œuvre du PGG en général, sont conditionnées par l'application d'une politique de rémunération du personnel de l'ICCN adaptée au coût de la vie et au barème ajusté de la fonction publique.

Tableau 9-3: Cadre de suivi de l'amélioration des conditions de travail

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
PLAN D'AMENAGEMENTS DES INFRASTRUCTURES DISPONIBLE	• Annexe PGG	Année 1	CS
INFRASTRUCTURES REALISEES	• Rapports CS	Années 1-5	CS
EQUIPEMENTS ACQUIS	• Rapports CS	Années 1-10	CS

9.3.3 Résultat 3 : Les ressources humaines et financières du PNKB sont gérées conformément à ses manuels de procédures

La gestion des ressources humaines et financière nécessite l'application des principes de bonne gouvernance (Borrini et al., (2005). Parmi les principes de bonne gouvernance développés par les agences des Nations Unies et appliqués aux aires protégées depuis Durban, on trouve:

- Le respect des droits de l'homme
- La légitimité et la parole
- La subsidiarité
- La justice/l'équité
- La direction (vision)
- La performance
- La responsabilité de décision (« accountability ») ou imputabilité.

Un manuel de procédures de gestion des ressources humaines et financière de l'ICCN est en cours d'élaboration par la DG. Le PNKB adaptera le manuel aux spécificités du site et aux principes de bonne gouvernance évoqués ci-haut. Outre l'intégration des pratiques internationalement reconnues de gestion financière le manuel intégrera des procédures permettant au personnel de dénoncer des actes fautifs ou inappropriés sans craindre de représailles.



Par rapport à la gestion financière le manuel doit intégrer les spécificités des sources de financement du PNKB, qui sont de trois catégories :

- les subsides de l'Etat ;
- les recettes générées par le parc ; (vente des permis de visite aux gorilles, des amendes transactionnelles ainsi que les taxes diverses)
- les apports des partenaires. (UNESCO ; coopération allemande, WWF et WCS, et d'autres partenaires ponctuelles)

Il convient de rappeler que le PNKB ne dispose pas de budget d'investissement. Par conséquent les partenaires sont souvent sollicités pour combler cette lacune. Ceci peut entraîner des tensions entre l'ICCN et ses partenaires, ces derniers ayant l'impression d'un manque d'attention de l'administration dans la réalisation des activités (ICCN, 2000). Le manuel devrait tenir compte de ce facteur et proposer des principes et procédures claires par rapport aux apports financiers des partenaires.

Tableau 9-4: Cadre de suivi de l'application du Manuel de Procédures Administratives et Financières

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
MANUEL DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES APPLIQUE	<ul style="list-style-type: none">• Rapports CS• Audits indépendants	Annuel	CS, CAF

9.3.4 Résultat 4 : L'autofinancement du PNKB est assuré

De plus en plus, la plupart des bailleurs de fonds traditionnels émettent des réserves quant à leurs capacités respectives à pouvoir supporter individuellement le poids de financement des projets dans les pays en développement. Plusieurs raisons motivent cette attitude, notamment la crise financière internationale, la pression des contribuables du Nord à qui leurs gouvernements respectifs imposent une certaine rationalisation interne des dépenses, lutte contre le déficit oblige, ainsi que le questionnement relatif à la « rentabilité » des financements opérés dans les pays en développement. Enfin, il semble tout à fait légitime que les souscripteurs puissent à un certain moment se poser la question de la durabilité des projets au regard de leurs interventions financières (Kasisi, 2001).

L'élaboration d'une stratégie de financement se justifie à travers un besoin grandissant d'internalisation des mécanismes de financement. Cette stratégie de financement est la seule garantie de la rentabilité des financements. De plus, une stratégie claire et cohérente de financement constitue un instrument puissant de mobilisation de fonds en provenance de diverses sources assurant ainsi la logique d'additionnalité. La stratégie de financement, ayant comme toile de fond le contexte local, national et international actuel, ratissera large et permettra



d'aller chercher également des acteurs importants qui jusqu'à tout récemment étaient ignorés, surtout des projets d'environnement. Il s'agit du secteur privé. Ce PGG propose une démarche à travers laquelle, le PNKB entend mobiliser l'ensemble des acteurs souscripteurs (Etat, secteur privé, coopérations bilatérales et multilatérales, fondations, etc..) en vue d'établir un mécanisme de financement durable des activités proposées dans le PGG. On entend ici par souscription, toutes les formes de contributions qu'elles soient en nature ou en espèces. Font également partie des contributions, les paiements de salaire des employés affectés au PNKB (Kasisi, 2001).

Ces dernières années, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, plusieurs mécanismes de financement pouvant intéresser particulièrement le PNKB ont été créés. Il s'agit notamment de crédit/carbone. Le PNKB étant un massif forestier protégé de grande envergure, il y a lieu de recourir à ce mécanisme pour au moins suppléer au déficit de financement que subit le parc depuis plusieurs décennies. Les négociations devraient toutefois être de la compétence des autorités au niveau national.

Enfin la stratégie de financement doit se situer en amont du plan d'affaires. La traduction de la stratégie en actions concrètes passera par la mise en œuvre d'un plan d'affaires. La production du plan d'affaires sera une des activités prioritaires à initier dès le début de la mise en œuvre du PGG.

Tableau 9-5: Cadre de suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'auto-financement

INDICATEUR	METHODE	FREQUENCE	RESPONSABLE
PLAN D'AFFAIRES DISPONIBLE	• PGG	Année 1	CS,CAF
MONTANT DES FINANCEMENTS MOBILISES	• Rapports CS	Annuel	CS,CAF

9.3.5 Résultat 5 : L'accomplissement des objectifs des programmes est suivi et évalué

Le but du suivi et de l'évaluation des programmes est d'estimer l'état d'avancement de l'exécution de ces programmes et la réalisation des résultats et promouvoir en même temps leur appropriation par les gestionnaires du PNKB ainsi que les autres parties prenantes impliquées dans l'ensemble des programmes. Ceci aide à assurer la réussite et la pérennité des programmes.



L'action de suivi et d'évaluation des programmes sert à plusieurs fins (FEM, 2005) :

- Facilite l'identification et la résolution des problèmes ;
- Augmente la performance des programmes;
- Fournit la base de la responsabilité technique et financière ;
- Renforce les capacités locales pour exécuter et gérer avec succès les programmes;
- Promeut l'identification et la diffusion des enseignements par les participants eux-mêmes.

Le suivi implique la collecte et l'analyse des données relatives aux activités des programmes. Les données devraient être faciles à collecter et faciles à comprendre. Le suivi permet aux participants aux programmes de suivre leurs activités, de déterminer si les objectifs des programmes sont en train d'être réalisés et de procéder aux changements nécessaires pour améliorer la performance des programmes.

Placée sous la responsabilité directe du chef de site une Cellule de suivi et évaluation sera chargée de suivre la mise en œuvre du PGG et de ses plans d'actions triennaux et plans opérationnels annuels. Les progrès de la mise en œuvre du plan seront mesurés par le suivi des indicateurs identifiés sous chacun des programmes de gestion, par le suivi des activités réalisées, et par l'analyse de l'impact de celles-ci sur le statut de conservation du parc. La vision transversale de la Cellule sur l'ensemble des programmes de gestion du PNKB permettra de maintenir la cohérence d'intervention de chaque programme vis-à-vis des autres programmes.

Chaque année la Cellule élaborera un plan de suivi et évaluation sur base du plan opérationnel annuel avec les indicateurs appropriés . Le plan indiquera la façon dont l'information devrait être collectée et à qui en incombera la responsabilité. Les partenaires du site seront étroitement impliqués dans le processus du suivi et évaluation dans le cadre du CoCoSi.

Enfin le plan de suivi et évaluation sera un outil indispensable pour aider le chef de site à préparer ses rapports mensuels et annuels.

Tableau 9-6: Cadre de suivi de réalisation des objectifs des programmes de gestion

INDICATEUR	METHODE	FRE- QUENCE	RESPONSABLE
CELLULE DE SUIVI ET EVALUATION OPERATIONNELLE	• Rapports mensuels et annuels	Mensuel et annuel	CS, CAF

6) Les indicateurs doivent être SMART « specific, mesurable, achievable, relevant, trackable » (spécifique, mesurable, réalisable, pertinent, traçable). Il est aussi important de limiter le nombre d'indicateurs afin d'éviter des coûts excessifs liés à la collecte d'information.



10 Plan d'Action du PGG du PNKB

Cette section décrit le Plan d'actions triennal pour chacun des cinq programmes du PGG. Ce Plan d'actions présente une récapitulation claire et consolidée des activités de gestion à initier dans le cadre du PGG, le chronogramme pour l'exécution de ces activités, les ressources nécessaires ainsi que les responsabilités pour chacune des activités. Le Plan d'actions s'appuie sur la structuration des objectifs stratégiques du plan de gestion à partir desquels il a été identifié les résultats respectifs et ultimement les activités à initier.

En permettant d'assurer le maintien d'une vision stratégique à long terme de 10 ans tout en offrant la flexibilité requise nécessaire pour l'exécution des activités quotidiennes dévolues à un PGG, ce Plan d'actions force le maintien des liens directs entre les activités prévues par le PGG et le Plan opérationnel annuel du PNKB (UICN, 1987; UICN, 2003). Par ailleurs, de par sa nature, le Plan d'actions contribue à la mise en place de la notion d'imputabilité des différents services et agents en rapport aux tâches quotidiennes qui leur sont dévolues.

La mise en œuvre du PGG est fortement influencée par les budgets annuels. Chaque année, sur la base du budget reçu, le Chef de site supervisera l'élaboration du Plan opérationnel annuel et la priorisation des activités en fonction des critères écologiques, économiques et culturels, efficacité de gestion. Pour la plupart des projets et activités, l'Administration du Parc réalisera les projets ou activités, mais dans bien de cas, le travail sera effectué par des ONG et le secteur privé. Certains projets et/ou activités pourraient être financés et réalisés entièrement par d'autres partenaires.

10.1 Détails du Plan d'actions pour chacun des cinq programmes du PGG

OBJECTIF STRATEGIQUE	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	RESPONSABILITE	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3					
				1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		
1. PROGRAMME DE PROTECTION																	
Assurer l'intégrité territoriale du Parc	R1.1 Les limites du parc sont totalement matérialisées d'une façon participative	A1.1.1 Documenter les limites (vérifier les textes légaux par rapport aux lieux dits de terrain et cartographier)	Chefs de secteurs														
		A1.1.2 Elaborer le plan de matérialisation en fonction des zones prioritaires	Chef de site														
		A1.1.3 Matérialiser et entretenir les limites	Chefs de secteurs														
	R1.2 Le PNKB est totalement surveillé	A1.2.1 Elaborer une stratégie de surveillance (procédures, types de patrouille, collecte d'information, zones sensibles/prioritaires etc..)	Chef de site														
		A1.2.2 Equiper et déployer les patrouilles dans tous les secteurs du parc selon un plan opérationnel actualisé et en fonction des menaces et des moyens disponibles	Chef de site Chefs de secteurs														
		A1.2.3 Opérer un système de collecte de renseignements sur les activités illégales	Chef de site														
		A1.2.4 Maintenir à jour la base de données de suivi de l'application de la loi (LEM)	Programme recherche et monitoring														
	R1.3 Le déguerpissement de tous les irréguliers de l'intérieur des limites du parc suite à un lobbying renforcé	A1.3.1 Rassembler les informations de base en rapport avec la présence des irréguliers à l'intérieur des limites du PNKB	Chefs de secteurs														
		A1.3.2 Elaborer une stratégie de lobbying ciblée	Chef de site														
		A1.3.3 Initier les activités de lobbying des autorités politico administratives nationales, provinciales et locales, avec descentes sur le terrain	Chef de site														

OBJECTIF STRATEGIQUE	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	RESPON-SABILITE	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3						
				1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4			
1. PROGRAMME DE PROTECTION (suite)																		
Assurer l'intégrité territoriale du Parc	R1.3 Le déguerpissement de tous les irréguliers de l'intérieur du parc suite à un lobbying renforcé	A1.3.4 Obtenir l'annulation des autorisations illégales pour les fermes dans le couloir écologique	Chef de site															
		A1.3.5 Mobiliser des patrouilles mixtes (ICCN / MONUC / FARDC / autres forces internationales) sur le terrain pour déguerpier les irréguliers	Chef de site															
		A1.3.6 Effectuer une surveillance aérienne régulière pour suivre l'état des sites occupés et/ou déguerpis	Chef de site Chefs de secteurs															
	R1.4 La protection des zones fragiles est assurée	A1.4.1 Définir et identifier les zones fragiles	Program recherche et monito															
		A1.4.2 Rassembler les informations de base relatives aux zones fragiles	Program recherche et monito															
		A1.4.3 Exécuter les activités de protection des zones fragiles	Chefs de secteurs															
	R1.5 Un plan de zonage est élaboré et mis en œuvre	A1.5.1 Actualiser les informations multi sectorielles (biologiques et socio économiques ; menaces)	Program recherche et monitoring															
		A1.5.2 Elaborer de manière participative le plan de zonage et le faire approuver par la DG	Chef de site															
		A1.5.3 Elaborer des directives d'utilisation des zones	Chef de site															
		A1.5.4 Vulgariser le plan de zonage	Prog CoCo Cellule CE															
	R1.6 Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés	A1.6.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de restauration des milieux dégradés en fonction des priorités	Program recherche et monitoring															

OBJECTIF STRATEGIQUE	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	RESPON-SABILITE	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3						
				1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4			
2. PROGRAMME DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE																		
Renforcer l'implication de la population environnante dans la conservation et le développement intégré	R2.1 La conservation communautaire au PNKB a contribué aux projets de développement des communautés riveraines et des zones d'influence	A2.1.1 Actualiser les études socioéconomiques existantes et en initier d'autres le cas échéant	Pro-gramme CoCo															
		A2.1.2 Elaborer un plan stratégique de conservation communautaire sur base d'une programmation triennale	Pro-gramme CoCo															
		A2.1.3 Renforcer les capacités des structures de concertation (CGCL et CCC)	Pro-gramme CoCo															
		A2.1.4 Accompagner la réalisation des initiatives sur base des besoins identifiés de façon participative avec les communautés riveraines à travers les CGCC	Agents CoCo															
		A2.1.5 Rechercher des partenaires techniques et financiers pour appuyer les réalisations de conservation communautaire	Chef de site Pro-gramme CoCo															
	R2.2 Les conflits avec le parc diminuent grâce à une attitude positive des communautés locales envers le parc	A2.2.1 Entreprendre des activités d'éducation et de communication environnementales	Sous prg Communication															
		A2.2.2 Réaliser une étude sur les conflits au PNKB et leur résolution	ProgCoCo Recherche et Monito															
		A2.2.3 Renforcer les capacités des CGCL en techniques de résolution de conflits	Pro-gramme CoCo															
		A2.2.4 Appliquer les recommandations issues de l'étude relatives à la résolution des conflits entre PNKB et les populations	Pro-gramme CoCo															
		A2.2.5 Promouvoir des alternatives rationnelles à l'utilisation des ressources naturelles recherchées par la population dans le PNKB et ses zones d'influences	Agents CoCo															

OBJECTIF STRATEGIQUE	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	RESPON-SABILITE	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3							
				1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
3. PROGRAMME DU TOURISME																			
Développer un tourisme durable et participatif au PNKB et dans les zones d'influence	R3.1 Les attractions touristiques du PNKB et ses zones d'influence sont diversifiées et valorisées de façon durable	A3.1.1 Rassembler les informations de base sur les attractions touristiques du PNKB et de ses zones d'influence et en évaluer les potentialités pour le développement touristique du site	Pro-gramme éco-tourisme																
		A3.1.2 Elaborer un plan du tourisme en fonction des résultats de l'évaluation	Chef site Prog eco tourisme																
		A3.1.3 Habituer des nouvelles familles de gorille et tester d'autres « produits » touristiques	Chefs de secteurs																
		A3.1.4 Développer et opérationnaliser les mécanismes pour favoriser l'implication du secteur privé et des communautés locales dans le développement et la gestion des activités touristiques dans le PNKB et ses zones d'influence	Chef de site																
		A3.1.5 Faire du marketing auprès des opérateurs touristiques locaux, régionaux et internationaux pour promouvoir le tourisme au PNKB (site Web ; participation aux foires ; visites promotionnelles ; brochures ; etc.)	Pro-gramme CoCo																
		A3.1.6 Mettre en place un système efficace et transparent de gestion des opérations touristiques (réservations, politique tarifaire, gestion de recettes)	Chef de site																
	R3.2 Un mécanisme de partage de revenus au PNKB est opérationnel	A3.2.1 Mettre en place un mécanisme de partage des recettes touristiques pour appuyer des actions de développement communautaire	Chef de site																
		A3.2.2 Elaborer une stratégie d'APA pour le PNKB et initier des activités	Chef de site																

OBJECTIF STRATEGIQUE	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	RESPON-SABILITE	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3					
				1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		
4. PROGRAMME DE RECHERCHE ET MONITORING																	
Améliorer la gestion du parc sur base des résultats du monitoring et de la recherche	R4.1 Le statut des cibles de conservation est connu et actualisé en permanence	A4.1.1 Développer une stratégie de R&M	Chef de site														
		A4.1.2 Faire un état de lieu de la faune et des menaces du secteur de basse altitude par un inventaire systématique utilisant la méthodologie recce/transect	Pro-gramme Recherche et Monitoring														
		A4.1.3 Mettre en place un dispositif de suivi de l'intégrité de la mosaïque d'habitats du PNKB (télé-détection & vérification terrain)	Pro-gramme Recherche et Monitoring														
		A4.1.4 Mettre en place un dispositif de suivi des menaces sur les écosystèmes d'eaux douces du PNKB	Pro-gramme Recherche et Monito														
		A4.1.5 Faire un suivi journalier des familles de gorilles habituées (composition, mouvements, état de santé)	Prog éco-tourisme Chefs de secteurs														
		A4.1.6 Identifier les clairières forestières d'importance pour la faune et mettre en place un système de suivi régulier de leur fréquentation par la faune	Program Recherche et Monitoring Chefs de secteurs														
		A4.1.7 Initier une étude à long terme sur Sericotachys scandens	Program Recherche et Monito														
		A4.1.8 Développer des partenariats avec des institutions de recherche nationales et internationales	Chef de site														
	R4.2 La base de données du PNKB est améliorée et utilisée à des fins de gestion	A4.2.1 Restructurer le service de gestion de la base des données avec des antennes opérationnelles dans les sous stations	Programe Recherche et Monitoring														
		A4.2.2 Renforcer les capacités des agents opérant la base de données	Program Recherche et Monito														

OBJECTIF STRATEGIQUE	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	RESPON-SABILITE	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3						
				1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4			
5. PROGRAMME DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE																		
Améliorer le système de gestion administrative et financière au PNKB conformément à la revue institutionnelle de l'ICCN	R5.1 La gestion du PNKB est orientée en fonction de son PGG	A5.1.1 Finaliser, faire valider et publier le PGG du PNKB	Chef de site															
		A5.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de restructuration de l'ensemble du personnel du PNKB	Chef de site Prog Admin et Finances															
		A5.1.3 Elaborer et mettre en œuvre d'une procédure d'évaluation du personnel	Chef de site Prog Admin et Finances															
		A5.1.4 Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel	Chef de site Prog Admin et Finances															
	R5.2 Les conditions de travail sont améliorées	A5.2.1 Mettre à jour de l'état des lieux des infrastructures existantes du PNKB	Service Infrastructures															
		A5.2.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement du PNKB pour les nouvelles infrastructures et la réhabilitation des anciennes infrastructures	Service Infrastructures															
		A5.2.3 Elaborer un état de besoin des équipements pour le PNKB (matériel d'ordonnancement, équipement de brousse, matériel roulant et de communication) et les acquérir	Pro-gramme Adminis-tration et Finances															
		A5.2.4 Renforcer et améliorer le système d'approvisionnement des patrouilles	Pro-gramme Adminis-tration et Finances															
		A5.2.5 Développer un mécanisme de motivation du personnel lié à la performance	Chef de site Prog Admin et Finances															

OBJECTIF STRATEGIQUE	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	RESPON-SABILITE	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3						
				1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4			
5. PROGRAMME DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE (suite)																		
Améliorer le système de gestion administrative et financière au PNKB conformément à la revue institutionnelle de l'ICCN	R5.3 Les res-sources humaines et financières du PNKB sont gérées conformément à ses manuels de procédures	A5.3.1 Finaliser et mettre en œuvre le Manuel de Procédures Administratives et Financières	Pro-gramme Adminis-tration et Finances															
	R5.4 L'autofinancement du PNKB est assuré	A5.4.1 Elaborer le plan d'affaires	Pro-gramme Adminis-tration et Finances															
		A5.4.2 Identifier et mobiliser des sources de financements supplémentaires	Chef de site Pro-gramme Adminis-tration et Finances															
	R5.5 L'accomplissement des objectifs des programmes est suivi et évalué	A5.5.1 Mettre en place une cellule de suivi-évaluation au sein du PNKB	Chef de site															
		A5.5.2 Elaborer des plans de suivi/évaluation annuel sur base des plans opérationnel annuel	Cellule suivi et évaluation															

11 Annexes

11.1 Annexe 1 : Déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle du PNKB

Projet de Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle du Parc National de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo)

Situé à cheval sur le rift albertin et le bassin du Congo, le parc national de Kahuzi-Biega (PNKB) couvre 600.000 ha de forêts denses humides tropicales, incluant des forêts afro-montagnardes et de petites superficies de végétation subalpine à Ericaceae sur les monts Kahuzi (3.308 m) et Biega (2.790 m), ainsi que des forêts submontagnardes et de moyenne altitude dans les parties les plus basses du parc (600 -1.300 m environ). Ce dernier abrite une flore et une faune d'une exceptionnelle diversité qui en font un des sites les plus importants de la vallée du rift albertin, elle-même une des régions les plus riches d'Afrique et du monde. Le PNKB couvre notamment environ 85% de la population mondiale des gorilles de Grauer (*Gorilla beringei graueri*), endémique de RDC et classé dans la catégorie « En danger » sur la Liste UICN des espèces menacées.

Critère x : biodiversité et espèces menacées

Le PNKB abrite plus d'espèces de mammifères menacés que tout autre site du rift albertin. Il est le deuxième site le plus important de la région pour les espèces endémiques, le troisième pour les espèces menacées et le second en terme de richesse spécifique.

Le parc compte 136 espèces de mammifères. La taille de la population totale de gorilles est estimée à 7.760 individus (entre 4.180 et 10.830). Le parc abrite au total 11 espèces de primates diurnes (7) et 3 espèces nocturnes (8), y compris une importante population de chimpanzés (*Pan troglodytes schweinfurthii*) estimée à 2.600 individus ainsi que plusieurs sous espèces de primates endémiques de la région (9). D'autres espèces endémiques et extrêmement rares des forêts de l'est de la RDC y sont aussi présentes telles que la genette géante (*Genetta victoriae*) et la genette aquatique (*Osbornictis piscivora*). Des mammifères caractéristiques des forêts d'Afrique centrale vivent aussi dans le parc, comme l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), dont la population a été estimée à 3.700 individus en basse altitude et 700 individus en haute altitude, le buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*), l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), le bongo (*Tragelaphus euryceros*) et 8 espèces de petits ongulés dont 6 céphalophes (10).

(7) *Procolobus badius*, *Colobus angolensis*, *Lophocebus albigena*, *Cercopithecus mitis*, *Cercopithecus ascanius*, *Cercopithecus (wolff)-denti*, *Cercopithecus hamlyni*, *Cercopithecus lhoesti*, *Cercopithecus neglectus* (non-confirme ?), *Papio anubis*, *Gorilla beringei*, *Pan troglodytes*

(8) *Galagoides demidoff*, *Galagoides thomasi*, *Perodicticus potto*

(9) comme le colobe bai d'Afrique centrale (*Procolobus rufomitratu foai* et *P. r. lulindicus*), le colobe blanc et noir du Ruwenzori (*Colobus angolensis ruwenzorii*), et le cercopithèque à tête de hibou (*Cercopithecus hamlyni kahuziensis*).

(10) *Hyemoschus aquaticus*, *Neotragus batesi*, *Cephalophus monticola*, *C. nigrifrons*, *C. weynsi*, *C. leucogaster*, *C. dorsalis*, *C. sylvicultor*



Le bien est situé dans une importante Zone d'endémisme pour les oiseaux (*Endemic Bird Area*) : 349 espèces d'oiseaux ont été identifiées dont 42 espèces endémiques (11).

Le PNKB est aussi situé dans un Centre d'endémisme de plantes: 1.178 espèces ont été répertoriées dans la zone de haute altitude, ce qui en fait le troisième site en terme de richesse spécifique après les parcs nationaux des Virunga et de la Forêt Impénétrable de Bwindi. La flore de la partie la plus basse du parc reste peu connue mais elle est très certainement riche car, dans le rift albertin, les forêts submontagnardes sont les plus diversifiées à cause de la variabilité de la topographie.

Le PNKB est un des rares sites en Afrique subsaharienne où la transition floristique et faunique de basse altitude à haute altitude existe. Le parc comprend tous les stades de végétation forestière allant de 600 m à plus de 2.600 m : des forêts denses humides de basse et moyenne altitude, des forêts submontagnardes et de montagne aux forêts de bambou à *Sinarundinaria alpina*. . Au dessus de 2600 m jusqu'au sommet des monts Kahuzi et Biega, s'est développée une végétation subalpine à bruyères, hébergeant l'espèce endémique *Senecio kahuzicus*. Le parc abrite aussi des formations végétales peu répandues comme les marais et les tourbières d'altitude et des forêts marécageuses et ripicoles sur sols hydromorphes à toutes altitudes

Intégrité

Les forêts du PNKB sont caractérisées par une continuité de la végétation du sommet des montagnes aux régions de basse altitude. Un couloir relie la zone de haute altitude de 60.000 ha au secteur de basse altitude de 540.000 ha. La superficie du bien est considérée comme suffisante pour maintenir sa faune. Le maintien de la continuité de la végétation, est primordial pour éviter la fragmentation des populations animales en particulier des grands mammifères.

Protection et gestion

Le bien est protégé par un statut de parc national et géré par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Il dispose d'une infrastructure de gestion et de surveillance. Un plan de gestion doit être développé.

Bien que la plus grande partie du PNKB soit inhabitée, quelques villages ont été inclus dans le parc lors de son extension en 1975, créant des litiges avec les populations ; ces problèmes doivent être résolus afin de renforcer l'efficacité des actions de conservation.

Les limites du bien devraient aussi être matérialisées, surtout là où elles ne sont pas constituées par des limites naturelles. Ceci est particulièrement important tant en basse altitude qu'au niveau du couloir névralgique reliant les parties haute et basse du parc.

Le secteur de haute altitude est traversé par une route nationale, à faible trafic. La maîtrise du niveau de ce trafic est importante afin d'éviter un impact sur les populations d'espèces menacées dans ce secteur, notamment les gorilles.



Le PNKB ne disposant pas de zone tampon, s'assurer la coopération des populations riveraines pour la conservation du bien est une des tâches principales de gestion, en particulier dans les zones à forte densité humaine.

Un autre enjeu clé de la gestion concerne le contrôle du braconnage et de l'exploitation minière artisanale dans les anciens sites d'exploitation minière. Les ressources financières et humaines étant insuffisantes, il devient impératif d'obtenir des ressources supplémentaires afin de renforcer l'efficacité de gestion.

(11) parmi lesquelles le paon congolais (*Afropavo congensis*) et plusieurs espèces endémiques du rift albertin comme le phyllanthe de Chapin (*Kupeornis chapini*), le souimanga de Rockefeller (*Nectarinia rockefelleri*), le tchirec de Bedford (*Tersiphone bedfordii*) et la bouscarle de Grauer (*Bradypterus graueri*).

11.2 Annexe 2 : Cadre Logique du Plan de gestion PNKB

1. PROGRAMME DE PROTECTION			
OBJECTIF STRATEGIQUE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
ASSURER L'INTEGRITE TERRITORIALE DU PARC			<ul style="list-style-type: none"> Désarmement des groupes armés et restauration des conditions de sécurité dans et autour du parc
RESULTATS ATTENDUS			
R1.1 Les limites du parc sont totalement matérialisées d'une façon participative	<ul style="list-style-type: none"> N° km de limites documentées N° km de limites matérialisées 	<ul style="list-style-type: none"> Textes légaux et cartes Procès verbaux de missions de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes acceptent de collaborer dans le processus Les conditions de sécurité permettent un accès à l'ensemble des zones concernées
R1.2 Le PNKB est totalement surveillé	<ul style="list-style-type: none"> Effort de patrouille par quadrat 5x5km Indices de cas activités illégales Indices d'abondance d'espèces phares Superficie de la couverture forestière des secteurs haute & basses altitude 	<ul style="list-style-type: none"> LEM/MIST LEM/MIST LEM/MIST Analyses images satellites 	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions de sécurité permettent un accès à l'ensemble du PNKB Les autorités politico-administratives et militaire soutiennent l'application de la loi sur la faune
R1.3 Le déguerpissement de tous les irréguliers de l'intérieur des limites du parc suite à un lobbying renforcé	<ul style="list-style-type: none"> Indices de présence d'irréguliers Superficie récupérée 	<ul style="list-style-type: none"> LEM/MIST Analyses images satellites 	<ul style="list-style-type: none"> La volonté politique existe au niveau national et local pour appuyer ces démarches
R1.4 La protection des zones fragiles est assurée	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de zones fragiles protégées Nombre de fermes abandonnées dans le couloir écologique (ou superficie en km² récupérée ?) Indices d'utilisation du couloir par les éléphants, gorilles et chimpanzés 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes spécifiques LEM/MIST LEM/MIST 	<ul style="list-style-type: none"> Les fermes illégales dans le couloir écologique ont été abandonnées
R1.5 Un plan de zonage est élaboré et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un plan de zonage interactif 	<ul style="list-style-type: none"> Carte 	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions de sécurité sont rétablies Les parties prenantes acceptent de collaborer dans le processus
R1.6 Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés	<ul style="list-style-type: none"> Evolution de la végétation dans les zones restaurées 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes spécifiques 	

ACTIVITES

- A1.1.1 Documenter les limites (vérifier les textes légaux par rapport aux lieux dits de terrain et cartographier)
- A1.1.2 Elaborer le plan de matérialisation en fonction des zones prioritaires
- A1.1.3 Matérialiser et entretenir les limites
- A1.2.1 Elaborer une stratégie de surveillance (procédures, types de patrouille, collecte d'information, zones sensibles/prioritaires etc..)
- A1.2.2 Equiper et déployer les patrouilles dans tous les secteurs du parc selon un plan opérationnel actualisé et en fonction des menaces et des moyens disponibles
- A1.2.3 Opérer un système de collecte de renseignements sur les activités illégales
- A1.2.4 Maintenir à jour la base de données de suivi de l'application de la loi (LEM)
- A1.3.1 Rassembler les informations de base en rapport avec la présence des irréguliers à l'intérieur des limites du PNKB
- A1.3.2 Elaborer une stratégie de lobbying ciblée
- A1.3.3 Initier les activités de lobbying des autorités politico administratives nationales, provinciales et locales, avec descentes sur le terrain
- A1.3.4 Obtenir l'annulation des autorisations illégales pour les fermes dans le couloir écologique
- A1.3.5 Mobiliser des patrouilles mixtes (ICCN / MONUC / FARDC / autres forces internationales) sur le terrain pour déguerpir les irréguliers
- A1.3.6 Effectuer une surveillance aérienne régulière pour suivre l'état des sites occupés et/ou déguerpis (M&R?)
- A1.4.1 Définir et identifier les zones fragiles
- A1.4.2 Rassembler les informations de base relatives aux zones fragiles
- A1.4.3 Exécuter les activités de protection des zones fragiles
- A1.5.1 Actualiser les informations multi sectorielles (biologiques et socio économiques ; menaces)
- A1.5.2 Elaborer de manière participative le plan de zonage et le faire approuver par la DG
- A1.5.3 Elaborer des directives d'utilisation des zones
- A1.5.4 Vulgariser le plan de zonage
- A1.6.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de restauration des milieux dégradés en fonction des priorités

2. CONSERVATION COMMUNAUTAIRE

OBJECTIF STRATEGIQUE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
RENFORCER L'IMPLICATION DE LA POPULATION ENVIRONNANTE DANS LA CONSERVATION ET LE DEVELOPPEMENT INTEGRE			<ul style="list-style-type: none"> Le parc reçoit l'appui politique des autorités politico administratives et coutumiers locales

RESULTATS ATTENDUS

R2.1 La conservation communautaire au PNKB a contribué aux projets de développement des communautés riveraines et des zones d'influence	<ul style="list-style-type: none"> Nbr. d'accords de collaboration signés avec les Collectivités Nbr. de projets de développement réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports CoCo Rapports CoCo 	<ul style="list-style-type: none"> Les communautés locales acceptent de respecter la réglementation du parc en contrepartie des appuis au développement reçus
R2.2 Les conflits avec le parc diminuent grâce à une attitude positive des communautés locales envers le parc	<ul style="list-style-type: none"> Nbr. d'interventions de résolution de conflits « Attitudes survey » en années 1,5,10 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports CoCo Rapports CoCo 	<ul style="list-style-type: none"> Le parc reçoit l'appui politique des autorités politico administratives et coutumiers locales

ACTIVITES

A2.2.1	Actualiser les études socioéconomiques existantes et en initier d'autres le cas échéant
A2.1.2	Elaborer un plan stratégique de conservation communautaire sur base d'une programmation triennale
A2.1.3	Renforcer les capacités des structures de concertation (CGCL et CCC)
A2.1.4	Accompagner la réalisation des initiatives sur base des besoins identifiés de façon participative avec les communautés riveraines à travers les CGCC
A2.1.5	Rechercher des partenaires techniques et financiers pour appuyer les réalisations de conservation communautaire
A2.2.1	Entreprendre des activités d'éducation et de communication environnementales
A2.2.2	Réaliser une étude sur les conflits au PNKB et leur résolution
A2.2.3	Renforcer les capacités des CGCL en techniques de résolution de conflits
A2.2.4	Appliquer les recommandations issues de l'étude relatives à la résolution des conflits entre PNKB et les populations
A2.2.5	Promouvoir des alternatives rationnelles à l'utilisation des ressources naturelles recherchées par la population dans le PNKB et ses zones d'influences

3. TOURISME

OBJECTIF STRATEGIQUE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE ET PARTICIPATIF AU PNKB ET DANS LES ZONES D'INFLUENCE			<ul style="list-style-type: none"> L'image internationale de la RDC ne constitue pas une contrainte au développement du tourisme international au PNKB

RESULTATS ATTENDUS

R3.1 Les attractions touristiques du PNKB et ses zones d'influence sont diversifiées et valorisées de façon durable	<ul style="list-style-type: none"> Nbr. de visiteurs-jours Recettes touristiques Nbr. de sites touristiques opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports tourisme Rapports tourisme Rapports tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Les opérateurs locaux sont prêts à investir dans le développement du tourisme au PNKB
R3.2 Un mécanisme de partage de revenus au PNKB est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Nbr. d'initiatives locales financées sur les recettes touristiques Montant des recettes rétrocédées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport CoCo Rapports CoCo 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence dans la perception et partage des recettes

ACTIVITES

A3.1.1	Rassembler les informations de base sur les attractions touristiques du PNKB et de ses zones d'influence et en évaluer les potentialités pour le développement touristique du site
A3.1.2	Elaborer un plan du tourisme en fonction des résultats de l'évaluation
A3.1.3	Habituer des nouvelles familles de gorille et tester d'autres « produits » touristiques
A3.1.4	Développer et opérationnaliser les mécanismes pour favoriser l'implication du secteur privé et des communautés locales dans le développement et la gestion des activités touristiques dans le PNKB et ses zones d'influence
A3.1.5	Faire du marketing auprès des opérateurs touristiques locaux, régionaux et internationaux pour promouvoir le tourisme au PNKB (site Web ; participation aux foires; visites promotionnelles; brochures; etc.)
A3.1.6	Mettre en place un système efficace et transparent de gestion des opérations touristiques (réservations, politique tarifaire, gestion de recettes)
A3.2.1	Mettre en place un mécanisme de partage des recettes touristiques pour appuyer des actions de développement communautaire
A3.2.2	Elaborer une stratégie d'APA pour le PNKB Initier des activités sur base de la stratégie APA

4. RECHERCHE ET MONITORING

OBJECTIF STRATEGIQUE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
AMELIORER LA GESTION DU PARC SUR BASE DES RESULTATS DU MONITORING ET DE LA RECHERCHE			<ul style="list-style-type: none"> Désarmement des groupes armés et restauration des conditions de sécurité dans et autour du parc

RESULTATS ATTENDUS

R4.1 Le statut des cibles de conservation est connu et actualisé en permanence	<ul style="list-style-type: none"> Estimations de populations d'espèces phares dans le secteur basse altitude Estimation de population de gorille dans le secteur haute altitude Couverture forestière Niveau d'utilisation des « edos » par la grande faune Connaissance de l'écologie de <i>Sericotachys scandens</i> Accord avec service vétérinaire pour suivi santé gorille Nbr. de collaborations avec les institutions de recherche Nbr. d'étudiants nationaux ayant effectués des études dans le PNKB 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'inventaire du secteur basse altitude Rapports de suivi gorilles secteur haute altitude Analyse des images satellites Rapports de suivi Etude long terme Protocole d'accord avec MGVP Protocoles d'accord 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des images satellite sans couverture nuageuse Les conditions de sécurité dans le secteur basse altitude permettent l'accès aux équipes
R4.2 La base de données du PNKB est améliorée et utilisée à des fins de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Antennes de base de données opérationnelles dans les stations Unité centrale opérationnel Nbr. d'agents formés Nbr. de données archivées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport mensuels Rapport mensuels Rapport mensuels Rapport mensuels 	<ul style="list-style-type: none"> Application de règles strictes sur l'utilisation et entretien de l'équipement informatique

ACTIVITES

A4.1.1	Développer une stratégie de R&M
A4.1.2	Faire un état de lieu de la faune et des menaces du secteur de basse altitude par un inventaire systématique utilisant la méthodologie recce/transect
A4.1.3	Mettre en place un dispositif de suivi de l'intégrité de la mosaïque d'habitats du PNKB (télédétection & vérification terrain)
A4.1.4	Mettre en place un dispositif de suivi des menaces sur les écosystèmes d'eaux douces du PNKB
A4.1.5	Faire un suivi journalier des familles de gorilles habituées (composition, mouvements, état de santé)
A4.1.6	Identifier les clairières forestières d'importance pour la faune et mettre en place un système de suivi régulier de leur fréquentation
A4.1.7	Initier une étude à long terme sur <i>Sericotachys scandens</i>
A4.1.8	Développer des partenariats avec des institutions de recherche nationales et internationales
A4.2.1	Restructurer le service de gestion de la base des données avec des antennes opérationnelles dans les sous stations
A4.2.2	Renforcer les capacités des agents opérant la base de données

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

OBJECTIF STRATEGIQUE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
AMELIORER LE SYSTEME DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE AU PNKB CONFORMEMENT A LA REVUE INSTITUTIONNELLE DE L'ICCN			<ul style="list-style-type: none"> La réforme institutionnelle de l'ICCN se poursuit comme prévue Le PNKB dispose de ressources financières adéquates pour mettre en œuvre son PGG

RESULTATS ATTENDUS

R6.1 La gestion du PNKB est orientée en fonction de son PGG	<ul style="list-style-type: none"> PGG validé Plans d'Action triennaux Nbr de personnes mises en retraite et recrutées Plan de formation disponible Proportion du personnel disposant de Termes de Référence 	<ul style="list-style-type: none"> Document du PGG Document du plan d'action Dossiers de mise en retraite Dossiers de recrutement Plan de formation Rapports du CS/CAF 	<ul style="list-style-type: none"> La réforme institutionnelle de l'ICCN se poursuit comme prévue
R6.2 Les conditions de travail sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'aménagement des infrastructures disponible Proportion d'infrastructures réalisées Equipements acquis 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport technique PVs réception PVs réception 	<ul style="list-style-type: none"> La politique de rémunération du personnel de l'ICCN est adaptée aux barèmes en vigueur dans la fonction publique
R6.3 Les ressources humaines et financières du PNKB sont gérées conformément à ses manuels de procédures	<ul style="list-style-type: none"> Manuel de Procédures Administratives et Financières disponible 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Audits indépendants 	
R6.4 L'autofinancement du PNKB est assuré	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'affaire disponible Montant des financements mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Audits indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> L'ICCN continue de bénéficier de l'appui des bailleurs de fonds
R6.5 L'accomplissement des objectifs des programmes est suivi et évalué	<ul style="list-style-type: none"> Cellule de suivi & évaluation opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport mensuels et annuels 	

ACTIVITES

- A6.1.1 Finaliser, faire valider et publier le PGG du PNKB**
- A6.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de restructuration de l'ensemble du personnel du PNKB**
- A6.1.3 Elaborer et mettre en œuvre d'une procédure d'évaluation du personnel**
- A6.1.4 Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel**
- A6.2.1 Mettre à jour de l'état des lieux des infrastructures existantes du PNKB**
- A6.2.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement du PNKB pour les nouvelles infrastructures et la réhabilitation des anciennes infrastructures**
- A6.2.3 Elaborer un état de besoin des équipements pour le PNKB (matériel d'ordonnancement, équipement de brousse, matériel roulant et de communication) et les acquérir**
- A6.2.4 Renforcer et améliorer le système d'approvisionnement des patrouilles**
- A6.2.5 Développer un mécanisme de motivation du personnel lié à la performance**
- A6.3.1 Finaliser et mettre en œuvre le Manuel de Procédures Administratives et Financières**
- A6.4.1 Elaborer le plan d'affaires**
- A6.4.2 Identifier et mobiliser des sources de financements supplémentaires**
- A6.5.1 Mettre en place une cellule de suivi-évaluation au sein du PNKB**
- A6.5.2 Elaborer des plans de suivi / évaluation annuel sur base des plans opérationnel annuel**



11.3
Annexe 3 :
Bibliographie

Banque Mondiale. <http://siteresources.worldbank.org/Extidafrench>.

Barnes, R. F. W. (1994) " Sustainable development in African Game parks", in Meffe & Carroll (ed): Principles of Conservation biology, Sinauer Associates, Inc. P. 504-511.

Basabose, A. & Yamagiwa. J. (1997). Present situation of conservation and wildlife in Kahuzi-Biega National Park, eastern Zaire. Gorilla Conservation News. 11:10-12

Bila-Isia, I. (1997). Using GIS to determine habitat use by large mammals and to define sensitive areas of the Kahuzi-Biega National Park, Eastern Congo. MSc Thesis. University of Kent, Canterbury. 49 pp.

Bila-Isia, I., Mubalama, L., Mbayma, G. & Ilambu, O. Protected areas of the Democratic Republic of Congo: A theoretical modeling to help define the optimum law enforcement capacities and what it will take to protect Parks and Reserves. In Press.

Bergorilla & Regenwald Direkthilfe Archives (BRD) (2004). Kahuzi-Biega National Park and the "14-day war". July. www.bornfree.org.uk/primate.

Bergorilla & Regenwald Direkthilfe Archives (BRD) (2008). No. 36, juin 2008.

Borrini-Feyerabend, G. & Dudley, D. (2005). Elan Durban : Nouvelles perspectives pour les aires protégées à Madagascar. WCPA, IUCN, CEESP. Mai 2005.

CARPE, USFS & USAID (2007). Guide du Service Forestier des Etats-Unis pour la Planification de la Gestion des Aires Protégées en Afrique Centrale.

CARPE, USFS & USAID (2008). Guide du Service Forestier des Etats-Unis pour la Planification de l'Aménagement Intégré des Paysages en Afrique Centrale.

CARPE, USFS & USAID (2008). Guide du Service Forestier des Etats-Unis Pour la Planification des zones de gestion des ressources naturelles à base communautaire en Afrique centrale.

Culer, R. M. (1994). "The watchdog role of nongovernmental environmental organizations", in Kim, C. K. & Weaver, R. D. (Ed): Biodiversity and landscapes: a paradox of humanity, Cambridge University Press, p. 371-380.

Délégation de la Commission Européenne (2007). Revue institutionnelle et Programme de Renforcement de l'ICCN et de l'IJZBC. AGRECO. Contrat No 2006/120025 – Version 1. FWC bénéficiaire – Lot No 6. AGRECO/UE. Kinshasa. février 2007.

DFGF. (2003). Etude d'échelle sur l'exploitation minière artisanale du coltan dans le Parc National de Kahuzi-Biega.



- Doumenge, C. (1990) : La Conservation des Ecosystèmes Forestiers du Zaïre. UICN/EEC, Gland, Switzerland & Cambridge, U.K.
- ECOFAC (2002). Mise en Place d'un Système de Suivi-Evaluation. Rapport de la 1ère Mission.
- FEM. (2005). Le Suivi et Évaluation de projet : Le rôle de l'ONG/OCB. <http://www.malifem.org/documents/telechargement/FEM>.
- Fischer, E. (1995). La Végétation du Parc National de Kahuzi-Biega. Rapport dans le cadre du Projet IZCN/GTZ, Bonn. 160 pp.
- Futura-Sciences (2003). Questions sur les réserves de la biosphère. <http://www.futura-sciences.com/fr/doc/t/developpement-durable>
- Griffiths, J. F. (ed.). (1972). " Climates of Africa", Elsevier Publishing Company.
- Groombridge, B. (1992). " Global Biodiversity status of the earth's living resources". IUCN publishing unit.
- Hall, J. S.; Inogwabini, B-I.; Williamson, E.; Omari, I.; Sikubwabu, C. & White, L. (1997). A survey of elephants (*Loxodonta Africana*) in the Kahuzi-Biega National Park lowland sector and adjacent forest in eastern Zaïre. *Afr. J. Ecol.* Volume 35, 213-223.
- Hall, J. S., White, J. T. L., Inogwabini, B-I., Morland, H. M., Williamson, E. A., Saltonstall, K., Walsh, P., Sikubwabo, C., Bonny, N., Kaleme, P. K., Vedder, A. & K. Freeman. (1998). Surveys of Grauer's gorillas (*Gorilla gorilla graueri*) and eastern chimpanzees (*Pan Troglodytes schweinfurthii*) in the Kahuzi-Biega National Park lowland sector and adjacent forest in eastern Democratic Republic of Congo. *International Journal of Primatology*, 19: 207-35
- Hart, J., Carbo. M., Amsini, F., Grosmann, F. & Kibambe, C. (2007). Inventaire préliminaire de la grand faune avec une évaluation de l'impact des activités humaines et la situation sécuritaire, 2004-2007. Rapport IMU/WCS No 8. Novembre 2007. 49 pp.
- Higgs, E. (1997). What is good ecological restoration? *Conservation Biology*. 11 (2):338-348.
- <http://users.skynet.be/idd/documents/IDDCFDD/resume.pdf>
- ICCN-DG. (2000). Plan de Gestion du Parc National de Kahuzi-Biega.
- ICCN-DG. (2004). Politique & plan directeur de recherche.
- ICCN-PNKB. (1994). Rapport annuel 2004.
- ICCN-PNKB. (2007). Rapport annuel 2007.
- ICCN-PNKB. (2007). Manuel de procédures des patrouilles.



CCN-PNKB. (2008). Rapport activités SYGIAP de janvier à août 2008.

ICCN-PNVi (2005). Plan de monitoring et de recherche 2006 – 2010.

IDD. (2000). Mesurer le développement durable en Belgique : quels rôles pour les processus participatifs? Institut pour un développement durable.
<http://users.skynet.be/idd/documents/IDDCFDD>.

IISD. (2007). La Sensibilité des Conflits dans la Conservation : Rapport de l'atelier de Bukavu en août 2007.

IUCN. (2001). Call for a Ban : Coltan Mining Threatens World Heritage Sites in the DRC, News Release.

Kasereka, B. (1999). Du Parc National à la Réserve de Biosphère : Réflexion sur le Changement du Modèle de Gestion du Parc National de Kahuzi-Biega. Document de travail.

Kasisi, R. (1989). La planification et l'application d'un développement durable comme principale stratégie de conservation des ressources dans la région du Parc national de Kahuzi-Biega. Thèse de doctorat. Université de Montréal, Canada.

Kasisi, R. (2001). Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique. Volume 1: Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique et d'Utilisation Durable de ses Ressources. UNBIO. Conakry. Guinée.

Kasisi, R. et al. (2006). Manuel de gestion des aires protégées. École Nationale Forestière des Ingénieurs. Salé. Maroc.

Kasisi, R. & Jacobs, P. (2002). Les stratégies et plans d'action pour la conservation de la diversité biologique : un défi culturel et scientifique in Ressources marines et traditions - Bulletin de la CPS n° 13 — Avril 2002

Kernaghan, K. (2004). Rapport du Groupe de travail sur la divulgation des actes fautifs. Agence de la Fonction Publique du Canada.

Klug, U. & Hart, T. (2006). Rapport de mission de suivi réactif de l'UNESCO au Parc National de Kahuzi-Biega. WHC.

MacKinnon, J. ; MacKinnon, K. ; Child, G. & Thorsell, J. (1990). Aménagement et Gestion des Aires Protégées Tropicales. Gand, Suisse. 289 p.

Matar Gaye. (2006). L'équation de la pauvreté en milieu rural africain: potentialités et limites de la solution agricole : OXFAM Grande Bretagne.

MDDEPQ. (2007). Plan directeur provisoire du Parc national de la Kuururjuaq.

MECNT. (1997). Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Convention relative à la Biodiversité en République démocratique du Congo.



Mendelsohn, R. (1994). "The role of ecotourism in sustainable development", in Meffe & Carroll: Principles of conservation Biology, Sinauer Associates, Inc. p 511-515.

Mubalama, L. & Bashige, E. (2006). Caught in the crossfire: the forest elephant and law enforcement in a region of political instability, eastern Democratic Republic of Congo. *Pachyderm* 40: 68-78

Musiti, B., Ma-Oyisenzoo, M., Dorken, G. (1997). La Parc National de Kahuzi-Biega, Future Reserve de Biosphere. Document de travail N° 20, UNESCO/MAB.

Nguinguiri, J-C. (1999). Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale : revue des initiatives existantes. CIFOR.

Parc National de la Lopé (2006). Plan de Gestion du Parc National de la Lopé. 2006-2010.

Parcs Canada (2006). Parc national du Canada du Mont-Revelstoke, Parc national du Canada des Glaciers et lieu historique national du Canada du Col-Rogers. Plan directeur. Zonage des Parcs et Création de Réserves Intégrales.

Parcs Canada. (2007). Principes et lignes directrices pour la restauration écologique dans les aires naturelles protégées du Canada.

Pegrot, A, Leonard, A. (1960): Cartes de sols et de végétation du Congo belge et du Ruanda-Urindi. 16. Dorsal du Kivu, A, B et C, et Notice explicative de la carte des sols et de la végétation. Bruxelles : INEAC.

RAPAC. (2007). Utilité et Composantes d'un Plan d'affaires. 26-30 mars 2007, Libreville, Gabon.

RAPAC. (2008). Concilier les priorités de conservation des aires protégées et de développement local : expériences, leçons apprises et perspectives en Afrique Centrale. Atelier/Séminaire 2008.

Rapport sur l'atelier sur la résolution des conflits organisé par l'Institut International du Développement Durable (IISD) Août 2007.

Rapport de l'atelier de développement du Plan de gestion du Parc national de Kahuzi-Biega (PNKB). Avril 2007.

Redmond, I. (2001). Coltan Boom, Gorilla Bust. The Impact of Coltan Mining on Gorillas and Other Wildlife in Eastern DR Congo. Report for the Dian Fossey Gorilla Fund Europe & The Born Free Foundation.

République Démocratique du Congo. (2008). Projet de la stratégie nationale de conservation communautaire en République Démocratique du Congo (2007 – 2011).



- République Démocratique du Congo. (2002). Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier. Présidence de la République. Numéro spécial, novembre 2002.
- Robillard, L. (2003). Imputabilité, optimisation des ressources et soutien de nos gens : la clé pour fournir aux Canadiens et Canadiennes un gouvernement efficace, proactif et éthique. Discours de la Présidente du Conseil du Trésor (Ministre de la Fonction Publique).
- Oertle, C. (1996) : liste préliminaire des animaux chez les Balega : Noms vernaculaires et scientifiques habitat et importance (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et quelques poissons). Bukavu : PNKB-GTZ.
- ORTPN. (2005). Nyungwe Forest National Park. General Management Plan. 2005-2010. Draft Copy.
- PFBC. (2007). Les Forêts du Bassin du Congo. Etats des Forêts 2006. COMIFAC, Ministère français des Affaires Etrangères, UE, USAID. 256 pp
- PNKB-GTZ. (1996). carte de la végétation et de l'utilisation des terres du Parc National de Kahuzi-Biega et des régions avoisinantes.1 : 250.000. Bukavu : PNKB - GTZ
- République Démocratique du Congo. (1969) : Ordonnance-Loi n° 69/041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature. Moniteur Congolais N° 18 du 15 septembre 1969. pp 1-6.
- République Démocratique du Congo. (2006). Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP). Adopté par le Gouvernement de la RDC. Juin 2006.
- Stattersfield, A. et al. (1998). Endemic Bird Areas of the World: Priorities for their Conservation. BirdLife International, Cambridge, UK.
- Steinhauer-Burkart, B., Muhlenberg, M. & Slowik. (1995). Kahuzi-Biega National Park. IZCN/GTZ. 54 pp.
- TANAPA. (2005). Serengeti National Park. General Management Plan 2006–2016.
- Tardif, J. (2003). Écotourisme et développement durable. VertigO, Vol 4 No 1, mai 2003.
- Tchamba, M. & Nshombo, M. (1996). Évaluation du Conflit Homme-éléphant autour du Parc National de Kahuzi-Biega au Zaïre. PNKB-GTZ, Bukavu.
- UICN. (1987): UICN/UNEP Directory of Afrotropical protected areas. Cambridge: IUCN/CNPPA.
- UICN. (2003). Guidelines for management planning of protected areas.



UNESCO World Heritage Committee (2006). Report on the 30th Session of the Committee, Paris for the World Heritage Bureau 21 st Session, 23-28 th June 1997.

UNESCO World Heritage Committee (2007). Report on the 31 st first Session of the Committee, Paris.

UNESCO World Heritage Committee (2008). Report on the 32 nd Session of the Committee, Paris.

UNESCO World Heritage Committee (2008). Report on the 32 nd Session of the Committee, Paris

Wils, W., Carael, M. & Tondeur, G. (1976). " Le Kivu montagneux : Surpopulation, Sous nutrition, Erosion du sol- Etude prospective par simulations Mathématiques." CEMUBAC/IRS Zaïre.

Wilson, J. & Castis, M. (1990). A Preliminary Survey of the Forests of the Itombwe and the Kahuzi-Biega National Park Extension, East Zaire, 1989. WWF Project 3902 with FFPS, IZCN & the Coordination Régionale du Kivu de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme.

Weber, W. A. (1987). " Socioecological factors in the Conservation of afro-montane forest reserves", in Marsh, J. S. & Mittermeier (ed): Primates conservation in the tropical rain forest.

WWF International. (2001). Lignes directrices pour le développement de l'éco-tourisme communautaire. Gland.

Yamagiwa, J., Mwanza, N., Spangenberg, A., Maruhashi, T., Yumoto, T., Fischer, A. & Steinhauer-Burkart, B. (1993). A census of the eastern lowland gorillas *Gorilla gorilla graueri*, in Kahuzi-Biega National Park with reference to mountain gorillas *G. g. beringei* in the Virunga region, Zaire. *Biol. Conservation* 64 (1): 83-89.

11.4 Annexe 4 : Analyse des parties prenantes

CATEGORIE	TYPE DE PP	A ASSOCIER / IMPLIQUER	A CONSULTER	A CONSCIENTISER	COMMENT
	Opérateurs touristique				atelier / réunion
	Exploitant forestiers (concession de bois)				Réunion à travers le MINENV
	Chasseurs				Medias
	Pêcheurs				Medias
	Pisciculteurs				réunion
	Coupeur de bambou				Medias
	carboniseurs				Medias
	Apiculteurs (RAPI)				réunion
	Assosiation des tradipraticiens				Réunion /Contact physique
	Creuseurs artis				Medias
	Compagnie / (industrielle) des mines				Atelier de programmation
	Fermiers autour du Parc (agriculteurs / éleveurs)				Atelier de programmation
	Transporteurs				
	Fermiers occupants illégalement le Parc				Atelier de programmation
	FDLR				Emission Radio /Feuillet
	Mayi mayi				Contact physique
	ONG de conservation				atelier / réunion de programmation
	ONG de droit de l'homme				Contact physiques / Correspondance
	COJESKI				Medias
	FEC				atelier / réunion de programmation
	Eglises				atelier / réunion de programmation

CATEGORIE	TYPE DE PP	A ASSOCIER / IMPLIQUER	A CONSULTER	A CONSCIENTISER	COMMENT
	Syndicat professionnel				Medias
	Mutuel tribal				Medias
	Chef Collectivités				Atelier de programmation
	chef de clans				Atelier de programmation
	chefs de groupement				Contact physique / correspondance
	COBASKI (Comité de Bami de Sud Kivu)				Contact physique / correspondance
	Pygmées				Atelier de programmation
	Association des femmes				Atelier de programmation
	Déplacés des guerres				Medias
	WWF				Atelier de programmation
	GTZ/PBF				Atelier de programmation
	WCS				Atelier de programmation
	UNESCO				echanger de rapport/ réunion à travers ICCN/DG
	Born Free				echanger de rapport/ réunion à travers ICCN/DG
	Bergorilla				echanger de rapport/ réunion à travers ICCN/DG
	SNV				Contact physique
	MONUC				Réunion / contact physique
	UICN				Correspondance/ Réunion / contact physique
	Kfw				Atelier de planification / programmation

CATEGORIE	TYPE DE PP	A ASSOCIER / IMPLIQUER	A CONSULTER	A CONSCIENTISER	COMMENT
	ICCN				Atelier de programmation
	FARDC / province				Atelier de programmation
	MINENV Provincial				Atelier de programmation
	MINISTERE ENVIRONNEMENT & CONSERVATION DE LA NATURE				Contact physique / correspondance/ Réunion à travers DG/ ICCN
	MINES Provincial				Atelier de programmation
	Min Agriculture Provincial				Atelier de programmation
	TITRE FONCIER / cadastre (Provincial)				Atelier de programmation
	JUSTICE / Provincial				Atelier de programmation
	ASSEMBLEE NAT				Correspondance/ réunion à travers ICCN/DG
	ASSEMBLEE PROV				Atelier de programmation
	MININTER / Provincial				Atelier de programmation
	Division Provinciale /TOURISME				Atelier de programmation
	SNRDA (Service National de Route desserte Agricole)				Atelier de programmation
	RVA				Medias
	DGM				Medias
		ILD			
CCC: comité de conservation communautaire					Atelier de programmation
CEV					Contact physique / Réunion

CATEGORIE	TYPE DE PP	A ASSOCIER / IMPLIQUER	A CONSULTER	A CONSCIENTISER	COMMENT
	Villages secteur Nzovu				Atelier de programmation
	Villages secteur Lulingu				Atelier de programmation
	Village secteur Nindja				Atelier de programmation
	Villages secteur Itebero				Atelier de programmation
	Institution de recherche / Nationale				Atelier de programmation
	Université étrangère				Contact Physique / réunion / correspondance
	Institution supérieure et universitaire (Nationale)				Contact Physique / réunion / correspondance

11.5 Annexe 5 : Liste des animaux du PNKB

11.5.1 Liste de mammifères du PNKB

(Le caractère **Gras** indique les espèces menacées)

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS
CARNIVORES		
	<i>Aonyx congica</i>	Loutre à joues blanches du Congo
	<i>Canis adustus</i>	Chacal à francs rayés
	<i>Crocuta crocuta</i>	Hyène tachetée
	<i>Crossarchus (Mangos) alexandri</i>	Mangue d'Alexandre, Mangue congolaise
	<i>Felis sylvestris (=lybica)</i>	Chat forestier, chat sauvage, chat ganté
	<i>Felis serval</i>	Serval
	<i>Genetta servalina</i>	Genette servalina
	<i>Genetta tigrina</i>	Genette tigrine
	<i>Genetta victoriae</i>	Genette géante
	<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon
	<i>Herpestes (Atilax) paludinosus</i>	Mangouste des marais
	<i>Lutra maculicolis</i>	Loutre à cou tacheté
	<i>Mellivora capensis</i>	Ratel
	<i>Nandinia binotata</i>	Nandini à deux taches
	<i>Osbornictis piscivora</i>	Genette aquatique
	<i>Panthera leo</i>	Lion
	<i>Panthera pardus</i>	Panthère, Léopard
	<i>Poecilogale albinucha</i>	Poecilogale à nuque blanche
	<i>Poiana richardsoni</i>	Poiane
	<i>Profelis aurata</i>	Chat doré
	<i>Viverra civetta</i>	Civette d'Afrique

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS
CHIROPTERES		
	<i>Eidolon helvum</i>	Rousette pailée
	<i>Epomophorus anurus</i>	Epomophore
	<i>Glauconycteris argentata</i>	-
	<i>Glauconycteris humeralis</i>	-
	<i>Hipposideros caffer</i>	Phyllorine de cafrérie
	<i>Hipposideros commersoni</i>	-
	<i>Hypsignathus monstrosus</i>	Hypsignathe monstrueux
	<i>Kerrivoula smithi</i>	-
	<i>Miniopterus inflatus</i>	Minoptère
	<i>Myotis bocagei</i>	Murin
	<i>Nycteris arge</i>	-
	<i>Nycteris hispida</i>	Nyctère hérissé
	<i>Nycteris nana</i>	-
	<i>Pipistrellus crassulus</i>	Pipistrelle
	<i>Pipistrellus nanus</i>	Pipistrelle naine aux ailes brunes
	<i>Rhinopholus landeri</i>	Rhinolophe de Lander
	<i>Rhinopholus ruwenzorii</i>	-
	<i>Rousettus aegyptiacus</i>	Rousette d’Egypte
	<i>Tadarida (Molossops) leonis</i>	Tataride
INSECTIVORES		
	<i>Chlorotalpa chrysochloris stuhlmanni</i>	-
	<i>Crocidura aff. poensis</i>	-
	<i>Crocidura flavescens</i>	-
	<i>Crocidura monax</i>	-
	<i>Crocidura turba</i>	-
	<i>Micropotamogale ruwenzorii</i>	Micropotamogale de Ruwenzori
	<i>Paracrocidura schoutedeni</i>	-

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS
INSECTIVORES		
	<i>Potamogale velox</i>	Potamogale
	<i>Rhynchoncyon cirnei</i>	-
	<i>Scutisorex somereni</i>	-
	<i>Sylvisorex megalura</i>	-
ARTIODACTYLES		
	<i>Tragelaphus euryceros</i>	Bongo
	<i>Cephalophus callipygus</i>	Céphalophe de Peter
	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Céphalophe bai, C. à bande dorsale noire
	<i>Cephalophus leucogaster</i>	Céphalophe à ventre blanc
	<i>Cephalophus monticola</i>	Céphalophe bleu, C. de Maxwell, Guevei
	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Céphalophe à front noir
	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	Céphalophe à dos jaune
	<i>Neotragus batesi harrisoni</i>	Antilope de Bates
	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame
	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Hylochère géant
	<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère d'Afrique
	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique, Chevrotain africain
	<i>Syncerus caffer nanus</i>	Buffle nain d'Afrique
	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché
PROBOSCIDIENS		
	<i>Loxodonta africana cyclotis</i>	Éléphant de forêt d'Afrique
HYRACOIDEA		
	<i>Dendrohyrax arboreus</i>	Daman d'arbre
	<i>Dendrohyrax dorsalis</i>	Daman sp
PHOLIDOTES		
	<i>Manis gigantea</i>	Pangolin géant
	<i>Manis tetradactyla</i>	Pangolin à longue queue

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS
PHOLIDOTES		
	<i>Manis tricuspis</i>	Pangolin commun
TUBILIDENTES		
	<i>Orycteropus afer</i>	Fourmilier, Oryctérope
PRIMATES		
	<i>Galago demidovii</i>	Galago de Demidoff
	<i>Perodicticus potto</i>	Potto de Bosman
	<i>Cercopithecus ascanius</i>	Cercopithèque ascagne
	<i>Cercopithecus hamlyni</i>	Cercopithèque à tête de hibou
	<i>Cercopithecus mitis</i>	Cercopithèque à diadème
	<i>Cercopithecus mona</i>	Mone de Mayer
	<i>Cercopithecus l'hoesti</i>	Cercopithèque de l'Hoest
	<i>Cercocebus albigena</i>	Cercocèbe à joues grises
	<i>Colobus polykomos ruwenzorii</i>	Colobe blanc et noir d'Afrique
	<i>Colobus badius rufomitratu</i>	Colobe bai
	<i>Papio anubis (4)</i>	Babouin doguera
	<i>Pan troglodytes schweinfurthi(5)</i>	Chimpanzé
	<i>Gorilla beringei graueri</i>	Gorille de plaine orientale
	<i>Galago inustus</i>	Galago sombre
	<i>Papio cynocephalus</i>	Babouin
RONGEURS		
	<i>Heliosciurus (Aethosciurus) ruwenzorii</i>	Héliosciure du Ruwenzori
	<i>Anomalurus beecrofti</i>	Ecureil volant de Beecroft
	<i>Anomalurus derbianus</i>	Ecureil volant de Derby
	<i>Anomalurus pusillus</i>	Ecureil volant pygmée
	<i>Atherurus africanus</i>	Athérure africain
	<i>Colomys goslingi</i>	-
	<i>Cricetomis emini</i>	Rat géant d'Emin

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS
RONGEURS		
	<i>Cricetomys gambianus</i>	Rat de Gambie, Rat géant de Gambie
	<i>Dasymys incomtus</i>	-
	<i>Dendromus mesomelas</i>	-
	<i>Deomys ferrugineus</i>	-
	<i>Funisciurus anerythrus</i>	Funisciure à dos rayé
	<i>Funisciurus carruthersi</i>	Écureuil de Carruther
	<i>Funisciurus pyrhopus</i>	Funisciure à pattes rouges
	<i>Graphiurus murinus</i>	Claviglis
	<i>Heliosciurus rufobrachium</i>	Héliosciure à jambes rouges
	<i>Hybomys univittatus</i>	-
	<i>Hylomyscus praomys</i>	-
	<i>Hystris africae-australis</i>	Porc-épic de l'Afrique du Sud
	<i>Idiurus macrotis</i>	-
	<i>Idiurus zenkeri</i>	Écureuil volant de Zenker
	<i>Lemniscomys striatus</i>	Souris des bananeraies
	<i>Lophuromys flavopunctatis</i>	-
	<i>Lophuromys woosnani</i>	Rats à pelage en brosse
	<i>Malacomys longipes</i>	-
	<i>Mus bufo</i>	-
	<i>Mus minutoides</i>	Souris d'Afrique
	<i>Oenomys hypoxanthus</i>	-
	<i>Otomys irroratus</i>	-
	<i>Paraxerus alexandri</i>	Écureuil d'Alexandre
	<i>Paraxerus boehmi</i>	Écureuil des bois de Boehm
	<i>Pelomys fallax</i>	-
	<i>Praomys jacksoni</i>	-
	<i>Praomys natalensis</i>	-
	<i>Protoxerus stangeri</i>	Grand Écureuil de Stanger

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS
RONGEURS		
	<i>Rattus rattus</i>	Rat
	<i>Stochomys longicaudatus</i>	-
	<i>Tachyoryctes splendens</i>	-
	<i>Thammomys dolichurus</i>	-
	<i>Thamnomys rutilans</i>	-
	<i>Thamnomys venustus</i>	-
	<i>Thryonomys gregorianus</i>	

11.5.2 Reptiles

Le PNKB regorge un grand nombre d'espèces des reptiles dont la liste ci-dessous n'est pas encore exhaustive

LISTE DES REPTILES DU PNKB DANS LA PARTIE HAUTE ALTITUDE

Scindidae

Leptosiaphos blochmanni

Leptosiaphos meleagris

Mabuya megalura

Lacertidae

Adolfus vauereselli

Chamaeleonidae

Chamaeleo rudis

Chamaeleo ellioti

Colubridae

Lycophidion ornatum

Veveridae

Atheris nitschei

LISTE DES REPTILES DU PNKB DANS LA PARTIE BASSE ALTITUDE

Gekkonidae

Hemidactylus brooki angulatus

Scincidae

Feylinia sp

Riopa fernandi

Mabuya massaiana

Lacertidae

Adolfus africanus

Cnamapsis echinata

Chamaeleonidae

Chamaeleo ituriensis

Rhampholeon boulengeri

Testudinidae

Kinixys erosa

Pelomedusidae

Pelusios gabonensis

Varanidae

Varanus niloticus

Typhlopidae

Typhlops punctatus

Typhlops cf. vermicularis

Boidae

Calabaria reinharti

Colubridae

Bothrophthalmus lineatus

Grayia smithii

Grayia furcata

Philothamnus sp

LISTE DES REPTILES DU PNKB DANS LA PARTIE BASSE ALTITUDE (suite)

Ramnophis aethiopissa

Thrasops jacksonii

Hapsidodophrys lineata

Gastropyxis smaragdina

Hormonotus modestus

Lamphrophis olivacea

Dispadoboa unicolor

Toxicodryas blandigii

Thelotornis kirtlandi

Elapidae

Naja melanoleuca

Boulengerina annulata

Pseudohaje goldii

Viperidae

Causus lichtensteinii

Bittis gabonica

Bittis nasicornis

Atheris spuamiger

Atractaspis corpulenta

11.5.3 Amphibiens

Le PNKB regorge une liste non exhaustive des amphibiens et les recherches continuent et cette liste est divisée en deux parties : celle de la haute altitude et de la basse altitude

LISTE DES AMPHIBIENS DU PNKB ANCIENNE PARTIE

Aglosa

Xenopus wittei ssp

Randiae

Ptychadeno sp

Rana sp.(cf. fusciquila)

LISTE DES AMPHIBIENS DU PNKB ANCIENNE PARTIE (suite)

Phrynobatrachidae

Phrynobatrachus bequaerti

Schoutedenella sp

Arthroleptis adolfifriederici

Bufo

Bufo kisoensis

Hyperoliidae

Leptopelis modestus

Leptopelis cynamomeus

Arthroleptidae

Hyperolius castaneus

Hyperolius alticola

Callixalus pictus

Arialus orophilus

LISTE DES AMPHIBIENS DANS LA BASSE ALTITUDE DU PNKB

Aglossa

Xenopus fraseri

Bufo

Bufo funereus

Bufo supeciliaris

Ranidae

Ptychadena sp.

Rana occipitalis

Hylarana sp

Phrynobatrachidae

Phrynobatrachus sp

Schoutedenella leucomystax

LISTE DES AMPHIBIENS DANS LA BASSE ALTITUDE DU PNKB (suite)

Cardioglossa sp

Hyperliidae

Leptopelis calacratus

Leptopelis sp

Phlyctimantis verrucosus

Afrialus osorioi

Kassina maculata

Hyperolius sylvaticus

Hyperolius sp

Rhacophoridae

Chiromantis rufescens

11.6 Annexe 6 : Liste des espèces endémiques des plantes dans le PNKB et ses environs

LISTE DES ESPECES DE PLANTES DANS LE PNKB ET SES ENVIRONS

Dicranolepsis incisa (Thymeleaceae)

Impatiens erecticornis (Balsaminaceae)

Impatiens irangiensis (Balsaminaceae)

Impatiens iteberoensis (Balsaminaceae)

Impatiens paucidentata (Balsaminaceae)

Impatiens masisiensis (Balsaminaceae)

Impatiensarburgiana (Balsaminaceae)

Impatiens sp.nov.I (Balsaminaceae)

Impatiens sp.nov.II (Balsaminaceae)

Impatiens sp.nov.III (Balsaminaceae)

Impatiens pierloti (Balsaminaceae)

Impatiens gesneroidea var .superglabra (Balsaminaceae)

Monanthotaxis sp.nov (Annonaceae)

LISTE DES ESPECES DE PLANTES DANS LE PNKB ET SES ENVIRONS (suite)

Peddiea kivuensis (Thymeleaceae)

Phyllobotryum lebruni (Flacourtiaceae)

Polyscias kivuensis (Araliaceae)

Polystachya babyloni (orchdaceae)

Rinorea mildbraedii (Violaceae)

Rinorea ebolowensis (Violaceae)

Rinorea tshingondaensis (Violaceae)

Scheffera kivuensis (Araliaceae)

Selaginella auquieri (Selaginellaceae)

Senecio johnstoni ssp *kahuzicus* (Compositae)

Swertia macrosepala (Gentianaceae)

11.7 Annexe 7 : Equipe de planification du plan de gestion

N°	NOM ET POSTNOM	QUALITE ET INSTITUTION
1	Radar Birhashirwa Nishuli	<i>Conservateur Principal et Chef de Site</i>
2	Boji Dieudonné	Conservateur Assistant et Chef de Station de Tshivanga
3	Chantal Shalukoma	Attaché de Recherche et Chef Programme Recherche et Monitoring
4	Safari Chibembe Adolphe	Attaché de Recherche
5	Bisidi Yalolo	Coordonnateur Progamme WWF-PCKB
6	Martinique Lusuna	Officier GIS/WWF-PCKB
7	Isidore Kikukama	Officier Communication/WWF-PCKB
8	Elie Baleke Rutebuka	<i>Officier Communication/WWF-PCKB</i>
9	Sylvie Ouellet	<i>Chef de Composante GTZ-PNKB</i>
10	Freddy Bataona	<i>Représentant des Chefs coutumiers</i>

Établir des critères et des priorités pour mieux choisir parmi diverses options

Les critères de priorité doivent permettre une catégorisation des sites suivant une échelle d'importance liée aux rôles écologiques, économiques et culturels. L'identification de ces sites doit également tenir compte des intérêts, capacités opérationnelles de l'État, des bailleurs de fonds, des populations, du secteur privé, etc. Enfin, la catégorisation des sites s'appuiera également sur des contraintes telles que le temps nécessaire à la réalisation d'activités, la chronologie indispensable pour l'exécution de certaines activités.

Quelques critères potentiels pour la priorité des sites :

Critères écologiques

- Donner la priorité à la protection des écosystèmes ayant une très grande diversité des espèces ;
- Donner la priorité à la protection des écosystèmes ayant de très grands niveaux d'endémisme ;
- Donner la priorité à la protection des écosystèmes qui contiennent des espèces rares, menacées spécialement les plantes supérieures ;
- Donner la priorité à la protection des écosystèmes qui sont les moins dégradés ;
- Donner la priorité à la conservation des écosystèmes uniques qui n'existent nulle part ailleurs ;
- Donner la priorité à la conservation des territoires suffisamment grands pour maintenir des populations viables des espèces phares (moins de 50 individus = danger de disparition) ;
- Donner la priorité à la conservation de tous les types d'écosystèmes représentés dans le pays ;
- Donner la priorité aux activités de protection des milieux naturels qui jouent une fonction écologique importante (régulation des régimes de l'eau) ;
- Donner la priorité aux activités de protection de la biodiversité contribuant significativement à l'amélioration de l'environnement mondial ;
- Donner la priorité aux activités de protection de la biodiversité répondant aux engagements internationaux pris par l'État.

Critères socio-économiques et culturels

- Donner la priorité aux milieux naturels et aux espèces ayant une grande valeur économique ;
- Donner la priorité à la conservation des espèces végétales sauvages apparentées aux espèces cultivées ;
- Donner la priorité aux activités de conservation de la biodiversité qui contribuent à la diminution du gaspillage ;
- Donner la priorité aux activités de conservation de la biodiversité qui contribuent à la diversification des secteurs des activités économiques ;
- Donner la priorité aux activités de conservation de la biodiversité ayant une incidence sur la lutte contre la pauvreté ;
- Donner la priorité aux activités de conservation de la biodiversité ayant une incidence sur l'amélioration de la santé des populations humaines ;
- Donner la priorité aux activités de conservation de la biodiversité pouvant contribuer à ralentir l'exode rural.



- Donner la priorité aux activités de conservation de la biodiversité qui stimulent la participation effective des populations ;
- Donner la priorité aux activités de conservation de la biodiversité contribuant à valoriser l'expertise nationale ;
- Donner la priorité aux activités de conservation de la biodiversité qui contribuent à la promotion de la synergie intersectorielle ;
- Donner la priorité à la protection des milieux naturels et des espèces ayant un intérêt particulier sur le plan culturel, historique et religieux ;
- Donner la priorité aux activités de conservation de la biodiversité contribuant à la revalorisation de certains savoirs et pratiques traditionnels sur la gestion des ressources et des milieux naturels.
- Déterminer les options assurant un partage équitable des coûts et avantages liés à l'utilisation de la diversité et des ressources biologiques.
- Cerner les options qui satisfont les normes sociales, économiques et écologiques au profit des collectivités locales, y compris par un partage équitable des avantages ;
- Donner la priorité aux activités de conservation qui favorisent l'équité entre les sexes;
- Donner la priorité aux activités qui contribuent à améliorer les conditions de vie des groupes marginalisés et vulnérables;
- Donner la priorité aux mesures visant à régler des problèmes urgents ou à corriger des injustices pour les groupes cibles et des incohérences dans les politiques ;
- Donner la priorité aux mesures visant à réformer l'utilisation des ressources, les institutions et les lois ;
- Donner la priorité aux écosystèmes présentant le moins possible des litiges ou problèmes liés aux questions foncières;
- Donner la priorité aux mesures visant à créer et à renforcer les capacités nationales et à réformer les programmes d'éducation .

Critères d'efficacité de gestion

- Déterminer les options les plus susceptibles de porter fruit ;
- Déterminer les options qu'il est possible de réaliser avec les ressources disponibles ou qui pourraient augmenter ces ressources ;
- Déterminer des options qui promettent de donner les meilleurs résultats, quantitativement ou qualitativement, pour un montant donné ou même résultats à moindre coût ;
- Déterminer parmi plusieurs options celles qui contribueraient le plus à la pérennisation des moyens de subsistance et au renforcement des capacités, y compris le partage de la technologie;
- Cerner les options que l'on peut adéquatement intégrer aux politiques et pratiques des autres secteurs

Globalement la priorité des sites doit tenir compte de :

- Représentativité des écosystèmes du pays
- Présence des espèces endémiques
- Espèces non endémiques mais subissant des menaces pouvant mener vers leur disparition totale dans le pays

- Écosystèmes ayant une fonction écologique importante
- Écosystèmes ou espèces ayant une grande importance ou une spécificité sociale, économique ou culturelle
- Paysages ayant un caractère unique et particulier.

Contraintes d'ordre institutionnel avec des ressources humaines, matérielles et financières limitées.

- a) un personnel de surveillance très insuffisant (voir le ratio) ;
- b) des infrastructures prévues qui ne sont pas toujours pas complétées et des moyens logistiques nécessaires (matériel roulant, communication, équipements de bureau et de terrain) pour améliorer le déploiement du service de la conservation sur le terrain qui sont restés très faibles ;
- c) des difficultés de mobilisation effective des budgets d'investissement ainsi que l'insécurité consécutive à la présence des groupes armés dans et autour du PNKB justifieraient en partie les contraintes actuelles.
- d) une insuffisance de personnel scientifique qualifiée diversifiée pour préparer et accompagner le processus ;
- e) une coordination incertaine avec les autres structures étatiques (Cadastrés, Mines, Agriculture etc. structures traditionnelles, organes politiques provinciales et même nationales etc.) ;
- f) des difficultés de mise en place de mécanismes de coordination pour le parc. La situation administrative du parc à cheval sur trois provinces ne facilite pas la mise en place de mécanismes de coordination fonctionnels. Cette difficulté est liée aux contraintes de compétence territoriale et la connaissance souvent insuffisante des réalités du terrain par les structures hiérarchiques des administrations concernées, entraînant des incohérences dans la mise en œuvre des activités de ces structures respectives en relation avec le parc ;
- g) une absence de cohérence de politiques sectorielles à l'origine de la mise en œuvre des activités conflictuelles sur les mêmes sites sous l'initiative de plusieurs services (mines, cadastres, agriculture, justice etc.). Il en est de même de l'absence d'un suivi des impacts de ces politiques sectorielles les unes par rapport aux autres et dans leurs globalités.
- h) une méfiance de certains acteurs clés. L'arrivée de plusieurs partenaires, les ressources financières générées par la visite aux gorilles ainsi que le comportement inapproprié, dans le passé, de certains responsables du PNKB a laissé naître auprès de certains acteurs clés opérant autour du parc, une certaine méfiance d'un côté et également un surdimensionnement des attentes des communautés et autres acteurs de l'autre côté.
- i) une politisation du processus de mise en place du schéma de zonage.
- j) une inexpérience des processus de déplacement involontaire des populations.
- k) des faibles capacités des acteurs de la société civile. Bien que du point de vue juridique, l'on reconnaisse l'importance de la société civile dans la gestion des ressources naturelles en générale, force est de reconnaître que dans la région du PNKB, les acteurs sont peu outillés pour bien jouer leur rôle dans ce processus. Ceci naturellement limite la portée novatrice de leurs objectifs, lorsqu'ils en ont, et amplifie même les équivoques.

11.9 Annexe 9: Analyse des contraintes à la gestion du PNKB



Contraintes d'ordre socioéconomique

- a) un enclavement et une pauvreté des populations. L'enclavement surtout dans la partie de basse altitude limite considérablement le développement de la région, l'entretien du réseau routier dans les régions d'accueil potentielles ayant été abandonné depuis des décennies. Cet enclavement diminue les possibilités de commercialisation et d'évacuation des produits agricoles, entraînant la baisse de la valeur marchande des produits et des revenus des ménages. A cette contrainte s'ajoute dans plusieurs cas, l'absence d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, points d'eau aménagés...).
- b) une proximité du parc de certains villages. Du fait que plusieurs villages et fermes sont quasiment collés sur les limites du PNKB, on note des incursions récurrentes des populations et des fermiers dans le parc. Cette situation est susceptible de générer des conflits de nature à limiter l'implication des populations concernées dans le processus de gestion participative du parc.
- c) une insécurité foncière. L'accès à la terre est contrôlé par l'autorité traditionnelle qui cède à sa guise selon une logique qui lui est propre. Mais la valorisation de cette terre ne confère aucun droit de propriété. L'obtention des droits légaux de propriété constitue un parcours de combattant. Ce qui laisse libre cours au développement d'actions illégales et au manque d'intérêt des populations concernées à la gestion durable des ressources. Du fait de la faiblesse des structures traditionnelles, les abus observés ont tendance à prendre de l'ampleur.
- d) un enclavement de plusieurs villages à l'intérieur des limites du PNKB suite à son extension. Extension non concertée avec les populations en 1975. Problèmes de connaissance du nombre et de composition des populations. Relations extracommunautaires tumultueuse entre les groupes.
- e) Une mobilité des populations riveraines consécutives aux exactions commises par les groupes armés présents dans la région.

Contraintes d'ordre technique et scientifique

- a) des connaissances scientifiques et expertises insuffisantes. En raison de la présence des groupes armés qui occupent le PNKB depuis 1996 et de sa grande superficie, on ne dispose pas encore de données suffisantes pour comprendre l'évolution de certains processus. Les données de recherche-souvent ponctuelles à cause de l'insécurité qui prévaut dans la région proviennent dans leur globalité des zones relativement restreintes. La réhabilitation et la restauration comme réponse aux grandes perturbations écologiques (écosystèmes, habitats et espèces) nécessiteront un maximum de couverture spatiale d'évaluation scientifique et technique menée par une équipe multidisciplinaire d'experts qualifiés. Cette situation devrait inviter à une souplesse dans les stratégies d'action indispensables à la rectification des erreurs.



Contraintes d'ordre biophysique

- a) une déviation des ruisseaux et rivières dans le PNKB ;
- b) une implantation de structures d'habitation, institutionnelles (écoles, églises etc.) permanentes et semi-permanentes dans le PNKB;
- c) une installation des cultures vivrières et même pérennes à l'intérieur du PNKB ;
- d) une installation des étangs piscicoles dans le PNKB.

